Travail de diplôme

La pédagogie inclusive au sein de la ville de Fribourg et les soutiens des services externes

Travail présenté par Ludivine Sonney

Il faut préférer les solutions grises aux solutions noires ou blanches.

Volée 3 EDE pe 2017-2019

CIFOM – Ecole Pierre-Coullery

Formation ES d'éducateur-éducatrice de l'enfance

La Chaux-de-Fonds – le 10.05.19

J’atteste avoir fait et rédigé personnellement ce travail de diplôme.

J’atteste également ne pas avoir eu recours au plagiat et avoir consciencieusement et clairement mentionné tous les emprunts faits à autrui ou sur internet. Je suis consciente que le plagiat ou le fait de ne pas avoir mentionné consciencieusement et clairement tous les emprunts fait à autrui ou sur internet est une fraude pouvant entrainer l’exclusion de la session ou le refus de mon travail.

La Chaux-de-Fonds, le 9.05.19

Ludivine Sonney

Lexique

ASE	Assistant-e socio-éducatif-ive
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
DICS	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
EDE	Educateur-trice de l'enfance
FCGF	Fédération des crèches et des garderies fribourgeoises
HES	Haute école spécialisée
JES	Jardin d'enfants spécialisé
Lste	Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OPE	Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants
SEI	Service éducatif itinérant
SEJ	Service de l'enfance et de la jeunesse
SESAM	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide

Table des matières

1. Introduction 1

1.1. Plan de rédaction 1

1.2. Exposition et description du sujet 1

1.3. Motivations et intentions visées dans la recherche 2

1.4. But du travail de diplôme 3

1.5. Méthodologie 4

1.5.1. Choix du thème 4

1.5.2. Choix de la population 4

1.5.3. Méthodes utilisées 5

2. Présentation du travail 5

2.1. Problématique 5

2.2. Questions principales 7

2.3. Hypothèse 9

2.4. Objectifs 9

3. Aspects théoriques 9

3.1. La pédagogie inclusive 9

3.1.1. Les buts 10

3.1.2. Les principes généraux 11

3.1.3. La mise en pratique 14

3.2. Le cadre législatif 16

3.2.1. Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants 16

3.2.2. Politique de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg 16

3.2.3. Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour 18

3.2.4. Règlement sur les structures d'accueil extrafamilial 18

3.2.5. Directives sur les structures d'accueil préscolaire 19

3.3. Les services publics fribourgeois 19

3.3.1. Office fédéral des assurances sociales 19

3.3.2. Direction de la santé et des affaires sociales 20

3.3.3. Le Service de l'enfance et de la jeunesse 21

3.3.4. Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide 21

3.3.5. La Fédération des crèches et garderies fribourgeoises 22

3.3.6. Le Service éducatif itinérant 22

4. Aspects pratiques 23

4.1. Rappel de la problématique et de l'hypothèse 23

4.2. Ethique de la recherche 23

4.3. Démarches méthodologiques des questionnaires 23

4.4. Résultats des questionnaires et des interviews pour les crèches 25
4.5. Description des résultats 27
4.6. Analyse des résultats 35
4.7. Synthèse des résultats 42
5. Evaluation 43
5.1. Evaluation de l'hypothèse 43
5.2. Evaluation des objectifs 44
5.3. Limite de la recherche et évaluation de la méthodologie 47
5.4. Nouvelles pistes de réflexion 48
6. Conclusion 49
7. Remerciements 50

Bibliographie

Annexes

Résultats du sondage téléphonique Annexe I
Echéancier Annexe II
Ligne directrice de la conception universelle de l'apprentissage Annexe III
Questionnaire destiné aux crèches de la ville de Fribourg Annexe IV
Questionnaire destiné à la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises Annexe V
Questionnaire destiné au Service éducatif itinérant Annexe VI
Questionnaire destiné au Service de l'enfance et de la jeunesse Annexe VII
Entretien avec Mme Nicole Kolly Annexe VIII
Entretien avec Mme Catherine Kessler Annexe IX
Entretien avec une responsable de crèche Annexe X
Tableau codifié des réponses aux questionnaires et entretiens Annexe XI

1. Introduction

Qu'est-ce que signifie « Il faut préférer les solutions grises aux solutions noires ou blanches ? » C'est en lisant ce document que vous trouverez certainement une réponse.

En effet, je vous y présente une des visions de la pédagogie inclusive. Cette pédagogie, en pleine émergence dans notre société actuelle, a pour but de favoriser la participation de chacun et d'éviter l'exclusion. Toutefois, comme chaque nouvelle pratique, cette pédagogie rencontre diverses difficultés dans sa mise en pratique. A travers ce travail de recherche, vous découvrirez les obstacles que rencontrent les crèches de la ville de Fribourg dans la mise en œuvre de la pédagogie inclusive. Je vous présenterai également les ressources et les besoins nécessaires à sa pratique, car les besoins qui m'ont été rapporté lors des différents entretiens seront au centre de mes analyses.
Ce document apporte une réflexion sur les moyens de répondre aux besoins des équipes éducative en prenant en compte la politique de de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg ainsi que les soutiens des services publics. Afin de faciliter la lecture, j'utiliserai le masculin générique pour désigner les deux sexes.

1.1. Plan de rédaction

Je structure mon travail de diplôme en quatre parties. Je les ai définies en fonction des attentes fixées pour le travail de diplôme (Méthodologie de travail de diplôme, version décembre 2017).
La première partie met en avant le côté méthodologique de mon travail. J'explique mon thème et les motivations de mon travail. De ces éléments découlent ma problématique, mes questions principales et mon hypothèse. Pour donner suite à cela, je définis mes objectifs, qui me permettront de garder un fil rouge pour ce travail. Finalement, je conclus cette partie par une présentation des différentes démarches que j'ai entrepris et des outils utilisés.

La deuxième partie est consacrée aux ressources théoriques. Pour cette partie, je rédige un chapitre sur la pédagogie inclusive. Les aspects généraux et pratiques y sont décrits. Ensuite, un sous-chapitre présente les services publics fribourgeois compétents dans l'accueil d'enfants en structure extrafamiliale ainsi que leurs missions. J'y explique brièvement le cadre légal fédéral concernant l'accueil extrafamilial des enfants, puis le cadre légal fribourgeois ainsi que la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse.

Dans la troisième partie, les aspects pratiques sont mis en avant. J'explique les démarches des questionnaires destinés aux crèches et aux services publics fribourgeois ainsi que les entretiens. Je retranscris les résultats des questionnaires et des entretiens. Puis, je les analyse avec des regards croisés entre la théorie et la pratique tout en les mettant en relation avec mes objectifs de recherches.

Finalement, la quatrième partie est consacrée à l'évaluation de mon travail, c'est-à-dire l'atteinte de mes objectifs ainsi que la vérification de mon hypothèse. Je décris les difficultés que j'ai rencontrées ainsi que les réflexions qui ont émergées de cet écrit. Je conclus ce travail en dévoilant les bénéfices que j'ai déjà pu identifier pour mon identité professionnelle et personnelle.

1.2. Exposition et description du sujet

Pour mon travail de diplôme, j'ai choisi le thème de la pédagogie inclusive au sein des crèches de la ville de Fribourg. J'ai découvert le terme de « pédagogie inclusive » lors de recherches pour ce travail. En effet, j'utilisais auparavant le terme « d'accueil d'enfants aux besoins particuliers ». J'ai

choisi de me concentrer sur ce premier terme et de l'utiliser, car il s'agit de l'appellation la plus utilisée par la littérature scientifique et il représente davantage mes valeurs professionnelles et privées. Ces dernières sont, entre autres, le non-jugement, la non-discrimination, les groupes verticaux et l'évolution. Le terme « d'enfants aux besoins particuliers » met, selon moi, une étiquette sur des personnes et les enferme dans un stade non-évolutif, ce terme englobe des personnes sans identité. Il permet de parler d'une difficulté ou d'un handicap avant de prendre en considération la personne à part entière.

Dans cet écrit, je ne souhaite pas parler d'une prise en charge individuelle mais bien d'une pratique en pleine évolution. Les recherches que j'ai menées sur la pédagogie inclusive me permettent de construire mon identité professionnelle en adéquation avec mes valeurs et mes attentes de la profession. La pédagogie inclusive a pour but d'éviter l'exclusion sociale et d'apprivoiser les différences. Elle considère chaque enfant à part entière et prend en compte les différences de chacun afin de favoriser la participation active de tous.

En partant de cette définition, je vais me questionner sur les soutiens apportés aux crèches de la ville de Fribourg par les services publics fribourgeois dans la mise en pratique de cette pédagogie. Je vais effectuer des recherches concernant la façon dont la pédagogie inclusive est intégrée dans le cadre légal fribourgeois et ses services publics compétents ainsi que pour l'accueil d'enfants en structure extrafamiliale. Je souhaite enfin analyser les outils mis en place pour favoriser la pédagogie inclusive au sein des crèches de la ville de Fribourg.

1.3. Motivations et intentions visées dans la recherche

Comme expliqué ci-dessus, la pédagogie inclusive est un thème d'actualité. En tant que membre de la société, ce thème me concerne. Je suis pour favoriser l'inclusion et prévenir l'exclusion. De mon point de vue, chaque individu a le droit de vivre et partager des lieux et des activités communes. Chaque individu doit être pris à part entière.

En tant que future éducatrice de l'enfance, je souhaite promouvoir l'inclusion car elle se vit dès le plus jeune âge. Si notre société veut pratiquer une pédagogie inclusive, il faut l'expérimenter le plus vite possible afin de diminuer les différents risques et préjugés qui mènent à l'exclusion. Les enfants se comportent, agissent, réfléchissent en fonction de ce qui les entoure. Ils sont ainsi confrontés à la vie réelle. La pédagogie inclusive concerne fortement les professionnels de l'enfance, d'où mon intérêt pour celle-ci.

Si je veux promouvoir cette pédagogie dans le cadre de ma pratique professionnelle, voire dans la profession d'éducateur de l'enfance, je dois me renseigner sur ses concepts :

- Quelle est la signification de la pédagogie inclusive ?
- Quels sont les principes de cette pédagogie ?
- Quels sont les bénéfices ?
- Comment œuvrer pour sa mise en pratique ?

La pédagogie inclusive touche divers thèmes : les bénéfices pour les enfants, le travail en réseau, les parents et leur vécu, les limites de l'accueil, les compétences des équipes éducatives, la collaboration entre les éducateurs de l'enfance (EDE) et les parents, l'aménagement et le cadre légal. Il m'a été difficile de choisir l'angle sous lequel je souhaitais travailler. Mais après discussion avec mon enseignante et diverses lectures, j'ai trouvé une inspiration. Mes intérêts se sont portés sur le cadre légal du canton de Fribourg et les moyens que l'Etat met à la disposition des crèches. En effet, je ne doute pas des compétences des EDE et des bénéfices pour les pratiquants de cette pédagogie. J'ai pu aborder ces thèmes de manière globale durant les modules « Favoriser les compétences et les apprentissages au quotidien » et « Enfants aux besoins particuliers ». En

revanche, je méconnais les moyens que possèdent les institutions pour accueillir des enfants à besoins particuliers. Cette réflexion a été stimulée par un exemple concret tiré de ma pratique professionnelle :

Un groupe accueillait un enfant aux besoins particuliers, Louis[1]. Lors de son entrée à la crèche, Louis avait 1 an et demi. Les parents avaient averti la directrice d'un retard de développement. La direction a accepté d'accueillir leur enfant. Au fil des mois, le retard de Louis s'est davantage prononcé dans le domaine autant moteur et langagier que cognitif. La physiothérapeute de Louis venait une fois par semaine à la crèche. Elle donnait quelques conseils à l'équipe concernant le positionnement de Louis. Neuf mois plus tard, la référente de Louis est invitée pour la première fois au réseau avec les divers professionnels suivant le développement de Louis. Les professionnels ont échangé sur le développement de Louis et sur les projets futurs. Ce réseau avait lieu une fois par année. A une reprise, la référente a eu un contact avec la logopédiste pour des conseils professionnels. Malgré ces conseils et ces échanges, l'équipe éducative avait des difficultés dans l'accompagnement de Louis. La verticalité du groupe, le manque de personnel, l'aménagement et le fait que Louis soit compté dans les quotas comme enfant sans handicap étaient des obstacles qui empêchaient l'équipe éducative de répondre entièrement aux besoins de l'enfant. Les professionnels étaient frustrés de ne pas pouvoir combler ses besoins. Cela a entrainé diverses discussions entre la direction, les EDE et les parents. Après plusieurs mois, la directrice a décidé d'informer les parents que l'institution ne pouvait plus prendre en charge leur enfant. Une des raisons présentées était que l'institution n'avait plus les moyens pour répondre pleinement aux besoins de Louis. Les parents ont dû trouver une autre institution pour la rentrée. Ils ont fait les démarches dans une institution spécialisée.

Cette situation m'a interpellée car je suis pour favoriser l'inclusion, mais l'institution dans laquelle je travaille est allée dans le sens opposé. En tant que collègue, je ne doute pas que la situation n'était pas adéquate pour l'enfant et les professionnels. Plusieurs interrogations me sont alors venus :

- Comment agir pour éviter cela ?
- Où trouver les moyens et le soutien nécessaire pour accueillir Louis ou d'autres enfants aux besoins particuliers ?
- Que fait le canton pour soutenir ce concept si important et d'actualité ?
- Comment les autres institutions vivent-elles cela ?

C'est dans cet état d'esprit que je vais effectuer mon travail de recherche et j'espère pouvoir répondre à mes questions de manière satisfaisante.

1.4. But du travail de diplôme

Le but de mon travail de diplôme est bien entendu de répondre aux questions ci-dessus, aux questions principales et secondaires et aux objectifs que vous découvrirez dans les chapitres suivants.

Je perçois à travers ce travail également des buts sous-jacents qui sont de m'enrichir sur le sujet de la pédagogie inclusive dans le but de la pratiquer de manière régulière sur mon lieu de travail. C'est également permettre aux crèches et EDE ayant des questionnements concernant la pédagogie inclusive au sein de la ville de Fribourg et ses moyens externes, d'avoir une ressource. Cette ressource est un supplément et permet la réflexion en y amenant des éléments théoriques et pratiques. Pour finir, ce document peut éveiller l'intérêt des services et alors amener des modifications et améliorations sur les terrains des professionnels de l'enfance.

[1] Nom d'emprunt afin de respecter le devoir de confidentialité

1.5. Méthodologie

Dans ce sous-chapitre, je décris les limites de mon travail concernant le choix du thème et de la population. J'explique également les outils que je vais utiliser pour la réalisation de ce document.

1.5.1. Choix du thème

En débutant ma formation d'éducatrice de l'enfance, j'avais plusieurs questionnements liés à ma pratique professionnelle. Au fil de ma deuxième année, les cours, les discussions avec mes collègues et mes recherches personnelles m'ont permis d'y répondre à certains. Lorsque j'ai commencé le module « Méthodologie du travail de diplôme », j'avais encore des questionnements sur le thème de l'accueil d'enfants en situation de handicap au sein des crèches. Au cours de ce module, j'ai utilisé ce thème pour effectuer les exercices demandés. Ainsi, j'ai ciblé de manière globale mes intérêts. Mon premier intérêt était celui des compétences des EDE dans l'accueil des enfants aux besoins particuliers au sein des crèches. En parallèle, je suivais le module « Favoriser les compétences et l'apprentissage au quotidien ». Un des thèmes principaux était les enfants en situation de handicap. Ce module m'a confirmé que les EDE avaient les compétences pour accueillir des enfants en situation de handicap mais dans certains contextes et conditions. C'est ainsi que j'en suis arrivé à me questionner sur les moyens que possèdent les EDE pour accueillir les enfants aux besoins particuliers. J'ai fait diverses recherches sur internet et dans des livres et j'ai découvert la pédagogie inclusive. J'ai également échangé avec ma directrice qui m'a conseillé de contacter la Fédération des crèches et des garderies fribourgeoises (FCGF) et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Ces services m'ont donné de brèves informations sur le sujet. La récolte de ces diverses informations m'a permis d'écrire une problématique, quelques questions principales et une hypothèse. J'ai pris rendez-vous avec mon enseignante attribuée pour le suivi de mon travail de diplôme. Les deux premiers rendez-vous m'ont permis de préciser ma problématique sous un angle de vue, qui est la politique. Le module « Les aspects politiques, législatifs et réglementaires de l'accueil extrafamilial » avait auparavant suscité ma curiosité sur le thème de la législation du métier d'EDE et des structures d'accueil de jour. C'est un thème que je connais peu mais qui est riche pour que je devienne actrice de ma profession. En choisissant cet angle de vue, j'enrichis mes connaissances à ce sujet. C'est à la suite de lectures ciblées sur la pédagogie inclusive et les règlements cantonaux des accueils extrafamiliaux que j'ai défini ma problématique. Mon enseignante m'a aiguillée lors du troisième entretien pour définir les limites de ma recherche.

1.5.2. Choix de la population

Pour commencer, j'ai ciblé un environnement géographique afin d'effectuer davantage une recherche qualitative. Afin que mes recherches soient les plus pertinentes pour moi, j'ai défini comme zone de recherche le canton de Fribourg dans lequel j'habite et je travaille. Pour des raisons temporelles et organisationnelles, j'ai ciblé les crèches de la ville de Fribourg. Pour être certaine que les recherches soient possibles dans ma zone géographique, j'ai fait un sondage téléphonique[2]. Grâce à ce sondage, j'ai constaté que les crèches de la ville de Fribourg pouvaient m'offrir un panel varié pour mes recherches.

Travaillant depuis six ans en crèche, j'ai choisi seulement des institutions qui ont l'appellation crèche. En me limitant aux crèches, j'effectue mon travail de diplôme en connaissance de cause. Je me sens davantage concernée et ce choix est en lien avec mes motivations. De plus, une délimitation en fonction du type d'institution me permet de rédiger des recherches qualitatives dans des contextes similaires.

[2] Annexe I

1.5.3. Méthodes utilisées

J'ai défini mes méthodes de travail en me basant sur les objectifs que j'ai posé pour cette recherche. Pour commencer, j'effectue un travail théorique à travers les livres et les sites internet.

Pour la partie pratique, j'utilise principalement le questionnaire, qui me permet de récolter des informations sur les crèches fribourgeoises de manière globale et rapide. Des questions fermées me donneront un aperçu quantitatif de la situation et je pourrai effectuer des statistiques. Je pose également des questions ouvertes. Je favorise le plus possible le listing aux explications ou aux descriptions. Avec ces deux types de questions, j'encourage les partenaires à me répondre sans qu'ils ne doivent investir trop de leur temps. Les questions ouvertes me permettent d'étayer des résultats quantitatifs par des résultats qualitatifs. Afin d'avoir une recherche de qualité, je planifie ensuite des entretiens. Ces rencontres ont pour but de clarifier les réponses aux questionnaires, d'approfondir le sujet et de me soutenir dans l'atteinte de mes objectifs. J'effectue alors des entretiens semi-dirigés en me basant sur les réponses des questionnaires. Ainsi, je reste centrée sur mes objectifs tout en laissant la liberté à mes interlocuteurs de me donner d'autres informations et expériences. Les résultats des questionnaires et des entretiens vont enrichir ma partie théorique.

Afin de structurer mes recherches, je rédige un plan selon la méthode Gantt. Ce plan[3] me permet d'avoir une vue globale de l'avancée de mes recherches. Il me soutient dans les tâches que je dois effectuer et dans la répartition du travail sur l'année 2018-2019. Je rédige ce plan afin de rendre mon travail de diplôme pour la session d'examen de mai-juin 2019. Fin novembre, ayant remarqué ne pas avoir tenu mon plan, je l'ai ajusté tout en gardant comme date de dépôt la session de printemps 2019.

2. Présentation du travail

Les chapitres suivants sont consacrés à la problématique, à mes questions de recherche, à l'hypothèse ainsi qu'à mes objectifs. Tous ces éléments seront la trame de mon document.

2.1. Problématique

Les chapitres précédents m'ont conduite à la problématique suivante :

- Les services publics fribourgeois compétents dans l'accueil d'enfants hors cadre familial permettent-ils aux crèches de la ville de Fribourg de pratiquer la pédagogie inclusive ?

Afin de garder une ligne conductrice dans mes recherches et d'effectuer des analyses objectives et pertinentes, je définis les termes suivants :

Les services publics fribourgeois

Dans mon travail, je parlerai de services publics fribourgeois pour désigner le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), le Service éducatif itinérant (SEI), la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises (FCGF), la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et le service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM).

J'ai ajouté la DSAS et le SESAM à la suite de mes recherches théoriques et pratiques.

[3] Annexe II

Les crèches fribourgeoises
Par les crèches fribourgeoises, je comprends les institutions ayant répondu à mon questionnaire.

Les enfants aux besoins particuliers
Selon l'Organisation mondiale de la santé (2011, p.7), *« la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)… définit le handicap comme un terme générique désignant les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de participation. Il renvoie aux aspects négatifs de l'interaction entre un individu atteint d'un problème de santé (comme l'infirmité motrice cérébrale, le syndrome de Down, la dépression) et les facteurs personnels et environnementaux (comme les attitudes négatives, l'inaccessibilité des transports et des bâtiments publics et des soutiens sociaux limités). »*

Pour la rédaction de ce travail, j'utilise la définition ci-dessus.

2.2. Questions principales

De cette problématique découlent trois questions principales. Ces trois questions sont subdivisées en questions secondaires. J'ai attribué un objectif de recherche avec une technique de recherche à chacune d'elles.

Questions de recherche	Objectifs de recherche	Techniques de recherche
1. Qu'est-ce que la pédagogie inclusive ?		
1.1 Quels sont les principes généraux de la pédagogie inclusive ?	Décrire trois principes généraux de la pédagogie inclusive	Recherches théoriques
1.2 Quels sont les buts de la pédagogie inclusive ?	Identifier deux buts de la pédagogie inclusive	Recherches théoriques
1.3 Quelles sont les principales stratégies pour pratiquer la pédagogie inclusive au sein des espaces de vie enfantine ?	Décrire quatre stratégies principales pour pratiquer la pédagogie inclusive au sein des espaces de vie enfantine	Recherches théoriques
2. Quelles sont les prestations favorisant la pédagogie inclusive au sein des crèches de la ville de Fribourg proposées par les services publics fribourgeois ?		
2.1 Quels sont les services publics fribourgeois qui soutiennent la pédagogie inclusive au sein des crèches de la ville de Fribourg ?	Définir trois services publics fribourgeois qui soutiennent la pédagogie inclusive au sein des crèches de la ville de Fribourg	Recherches théoriques Questionnaire
2.2 Que proposent-ils aux crèches de la ville de Fribourg pour favoriser la pédagogie inclusive ?	Décrire les prestations des services publics fribourgeois qui favorisent la pratique de la pédagogie inclusive dans les crèches de la ville de Fribourg	Recherches théoriques Questionnaire
2.3 Que signifie le terme « enfant aux besoins particuliers » pour ces services ?	Définir le terme « enfant aux besoins particuliers » pour chacun des services	Questionnaire
2.4 Dans quels cas, les services apportent-ils du soutien aux crèches de la ville de Fribourg pratiquant la pédagogie inclusive ?	Présenter trois situations dans lesquelles les crèches reçoivent du soutien de la part des services pour pratiquer la pédagogie inclusive	Questionnaire

3. Comment la pédagogie inclusive est-elle pratiquée au sein des crèches de la ville de Fribourg ?		
3.1 Quelles sont les crèches de la ville de Fribourg pratiquant la pédagogie inclusive ?	Dénombrer les crèches de la ville de Fribourg pratiquant la pédagogie inclusive	Questionnaire
3.3 Quels sont leurs besoins et leurs ressources pour pratiquer une pédagogie inclusive ?	Identifier les besoins et les ressources des crèches de la ville de Fribourg pratiquant une pédagogie inclusive	Questionnaire et entretien
3.4 Quelles sont les difficultés/pathologies des enfants accueillis ?	Présenter les difficultés/pathologies des enfants accueillis	Questionnaire
3.5 Connaissent-elles les prestations des services publics fribourgeois concernant l'accueil d'enfants aux besoins particuliers au sein des espaces de vie enfantine ?	Déterminer les prestations des services publics fribourgeois que connaissent les crèches	Questionnaire et entretien
3.6 Utilisent-elles ces prestations ? Si non, pourquoi ?	Définir les prestations utilisées par les crèches de la ville de Fribourg accueillant des enfants aux besoins particuliers. Expliquer les raisons pour lesquelles elles n'utilisent pas ces prestations	Questionnaire et entretien
3.7 Quelles sont les crèches ne pratiquant pas une pédagogie inclusive ?	Dénombrer les crèches de la ville de Fribourg n'accueillant pas d'enfant aux besoins particuliers	Questionnaire
3.8 Pour quelles raisons ?	Expliquer les raisons de leur choix	Questionnaire

2.3. Hypothèse

En réfléchissant à ma problématique et aux éventuelles réponses à mes questions, je propose l'hypothèse suivante :

- Les services publics fribourgeois offrent différentes prestations aux crèches qui pratiquent la pédagogie inclusive, mais elles sont insuffisantes pour répondre aux besoins du terrain.

2.4. Objectifs

Grâce à toutes les réflexions et questions exposées ci-dessus, j'ai comme objectif général :

- Démontrer que les prestations des services publics fribourgeois compétents dans l'accueil d'enfants hors cadre familial sont insuffisantes pour favoriser la pédagogie inclusive au sein des crèches de la ville de Fribourg.

Afin de pouvoir l'atteindre au mieux, j'ai défini des objectifs spécifiques qui découlent de mes questions secondaires.

1. Citer une définition de la pédagogie inclusive
2. Lister les services publics fribourgeois encourageant les crèches de la ville de Fribourg à pratiquer une pédagogie inclusive
3. Définir les prestations des services publics fribourgeois encourageant les crèches de la ville de Fribourg à pratiquer une pédagogie inclusive
4. Dénombrer les crèches de la ville de Fribourg pratiquant la pédagogie inclusive
5. Présenter les raisons des crèches ne pratiquant pas la pédagogie inclusive
6. Définir les besoins des crèches de la ville de Fribourg pratiquant la pédagogie inclusive
7. Définir les ressources des crèches de la ville de Fribourg pratiquant la pédagogie inclusive

3. Aspects théoriques

Dans ce chapitre, je vais décrire la pédagogie inclusive. Je décris deux buts de cette pédagogie ainsi que trois de ces principes. Je développe divers moyens pour sa mise en pratique. Finalement, je rédige un chapitre concernant les divers services publics fribourgeois sur l'accueil d'enfants dans les crèches. Je décris leurs buts et leurs prestations en lien avec les enfants aux besoins particuliers.

3.1. La pédagogie inclusive

La définition de la pédagogie inclusive est vague selon Kron et Plaisance (2012, p. 28 à 41). Elle varie selon les contextes. Elle peut prendre différents termes : pédagogie de l'inclusion, inclusion scolaire, éducation inclusive, école inclusive ou enseignement différencié (Rousseau, Bergeron & Vienneau, 2013, p.72). La pédagogie inclusive est un concept qui soulève la problématique de la mise à l'écart ou de l'isolement d'une personne en situation de handicap. C'est une approche centrée sur l'enfant (Kron & Plaisance, 2012), en émergence à travers les pédagogies différenciées des années 1960-1970 (Gillig, 1991, p. 16 à 86). Elle est davantage présente dans les écoles primaires, secondaires et universitaire (Université Laval, section L'approche pédagogique inclusive, 2018).

Avant les années 60, en France, les structures médico-éducatives parlaient généralement d'enfant inadapté. C'est à partir des années 60 à 70 que le terme d'enfant handicapé apparait. Une politique

d'intégration se met en place avec diverses structures telles que les établissements privés ou les tutelles (Pastiaux, 2011, p. 112). Le terme d'intégration est alors utilisé. L'intégration a comme objectif d'intégrer des personnes en situation de handicap en effaçant les différences entre les personnes. C'est accueillir physiquement un enfant avec un handicap dans un groupe de vie dit « normal ». C'est à partir de 1990 que le terme d'inclusion apparait (Kron & Plaisance, 2012). L'inclusion, contrairement à l'intégration, accueille des personnes en situation de handicap en acceptant la différence et en l'accompagnant. Elle n'a pas pour but de normaliser les personnes mais d'apprivoiser les différences de chacun et pas seulement les différences des inclus. Il s'agit de faire vivre les différences et les mettre à profit de tous (Bergeron, Rousseau & Leclerc, 2011).
Depuis les années 2000, selon Pastiaux (2011, p. 112), la société penche vers une pédagogie inclusive. Les écoles s'adaptent en accueillant des enfants en situation de handicap. Les enseignants collaborent avec les institutions spécialisées. Des projets sont mis en place avec les familles, les écoles et divers intervenants.

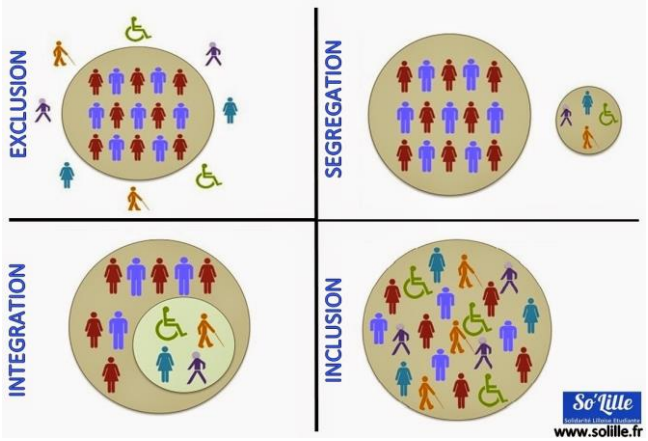


Schéma représentant les différents termes (Le pôle, section culture pédagogique, 2019)

Cependant, l'inclusion reste un défi pour la société. Elle est en constante évolution. S'il faut favoriser des solutions inclusives aux solutions ségrégatives, cela demande de changer notre regard sur la différence mais également d'avoir des moyens, surtout financiers. C'est un long processus qui doit se mettre en place. Certains diront que c'est utopique. Il est vrai que la pédagogie inclusive ne met pas un terme à l'exclusion. L'exclusion pourra toujours être présente à l'intérieur des groupes (Kron & Plaisance, 2012), mais la pédagogie inclusive est une philosophie de penser. Elle amène à changer des pratiques pédagogiques de manière positive. Des petits changements peuvent faire une grande différence. Il faut avancer petit à petit vers cette approche en utilisant les ressources à disposition et en entrainant tout le groupe. Il faut avoir une vision large de cette pédagogie (Université Laval, section L'approche pédagogique inclusive 2018). Fernand Melgar, réalisateur du film « A l'école des philosophes », dit dans une de ses interviews : « *Les gens veulent du tout inclusif ou du tout spécialisé. Mais, il n'y a pas une école mais des écoles. Il n'y a pas un enfant mais des enfants.* » (RTS découverte, section le handicap à l'école, 2018).

3.1.1. Les buts

La pédagogie inclusive a deux buts : lutter contre l'exclusion social et apprivoiser les différences. L'un ne va pas sans l'autre. Selon Rousseau, Bergeron et Vienneau (2013), la pédagogie inclusive se perçoit comme un phénomène étroitement lié à des valeurs sociales, d'équité, d'éducation et de justice. C'est le développement d'une culture, d'une politique, de pratiques sociales. Ces éléments ont pour but de favoriser les apprentissages et la participation sociale de tous les jeunes. Pour ceci, il va de notre responsabilité de construire des environnements où tous les enfants participent, s'acceptent, collaborent et exploitent les différences comme des ressources. C'est

accueillir tous les enfants sans discrimination dans une même institution. C'est supprimer la catégorisation des institutions éducatives et scolaires. C'est prendre en compte la diversité.

Malgré ces buts fondamentaux pour la société, la pédagogie inclusive rencontre de nombreux obstacles. Dans les institutions préscolaires, les équipes ont souvent une peur de l'inconnu. Des craintes face au handicap, face au travail en réseau ou encore face à la collaboration avec les familles sont présentes. La collaboration avec les familles prend en compte les familles avec des enfants aux besoins particulier et sans enfants aux besoins particuliers.

Les équipes éducatives ont le sentiment d'avoir un manque de compétence. Elles ont besoin de soutien. Le manque de personnel et l'aménagement jouent un rôle important dans le refus de pratiquer une pédagogie inclusive (Anthéa, 2005).

Certaines familles ont honte de dévoiler le handicap de leur enfant. Elles doivent, en premier lieu, faire le « deuil » de l'enfant qu'elles idéalisent avant d'envisager pouvoir aborder une discussion. Il est donc essentiel de pouvoir créer un climat de confiance et harmonieux entre les familles et les professionnels afin de promouvoir la pédagogie inclusive (Université Laval, section L'approche pédagogique inclusive, 2018).

3.1.2. Les principes généraux

Grâce à mes diverses recherches littéraires, je peux mettre en avant trois principes qui me semblent fondamentaux pour la pédagogie inclusive. Le premier concerne les droits de l'homme, le deuxième la diversité et les groupes hétérogènes et le troisième la participation et le potentiel de chacun.

Les droits de l'homme

La pédagogie inclusive est en partie basée sur le projet « Education 2030 »[4] et sur l'objectif de développement durable 4 de l'UNESCO (UNESCO, section l'éducation transforme la vie, 2018 et Rousseau, Bergeron & Vienneau, 2013, p. 73). De cet objectif découlent plusieurs cibles dont quatre sont étroitement liées à la pédagogie inclusive :



4.1 Enseignement primaire et secondaire universel

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

.



4.2 Activités de développement de la petite enfance et éducation préscolaire universelle

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire



4.5 Égalité des genres et inclusion

D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle



4.a Environnements d'apprentissage efficaces

Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

Représentation de certains objectifs du développement durable 4 (UNESCO, section, l'éducation transforme la vie, 2018)

4 Pour plus d'information sur le projet « Education 2030 » consulter : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245656_fre

Ce que soulignent ces cibles et la pédagogie inclusive sont que les jeunes ont le droit de recevoir une éducation de qualité sans égard aux différences qu'ils peuvent manifester. Ils *ont « le droit d'avoir un accès universel à l'institution qui joue un rôle fondamental dans l'apprentissage des règles de la vie en société et dans le processus d'intégration sociale des individus »* (Rousseau, Bergeron & Vienneau, 2013, p. 71). La pédagogie inclusive veut encourager les jeunes à faire valoir leurs droits et à participer à la citoyenneté. Pratiquer la pédagogie inclusive, c'est accueillir et accompagner tous les enfants sur la base d'un droit légal.

En Suisse, la pédagogie inclusive est liée à la Constitution fédérale (RS 101), dont les articles 7, 8 et 10 parlent de la dignité de l'homme, de l'égalité de tous les êtres humains en précisant que nul ne doit subir de discrimination du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique ainsi que de la protection des enfants. Depuis 2004, la loi sur l'égalité pour les handicapés *(LHand ; RS 151.3,)* est en vigueur. Elle crée des conditions meilleures pour les personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent, entre autres, suivre des formations et avoir des contacts sociaux de manière autonome. En 2008 (Hutterli & Kronenberg, 2013), l'enseignement spécialisé devient une compétence des cantons. Les cantons signent un accord intercantonal dont un article mentionne qu'il faut préférer les solutions intégratives aux solutions séparatives. Les cantons doivent adapter leur réglementation en prenant en compte la constitution relative à la formation spéciale et la loi sur l'égalité pour les handicapés. Le canton de Fribourg (Etat de Fribourg, section SESAM, 2018) a mis en vigueur une loi sur la pédagogie spécialisée en août 2018. Elle contribue ainsi à favoriser la participation scolaire et sociale des enfants – 0 à 20 ans – avec des besoins éducatifs particuliers. Elle prend en compte les domaines du préscolaire, de la scolarité obligatoire et de la post-scolarité. Elle privilégie l'intégration des enfants aux besoins particuliers en classe ordinaire. Cependant, elle précise que la décision doit prendre en compte les intérêts de l'enfant et de l'organisation scolaire, selon un principe de proportionnalité (RTS découverte, section le handicap à l'école, 2019).

En 2014, la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap (RS 0.109) est mise en œuvre pour la Suisse. Ceci permet un mouvement positif vers l'inclusion. Cette convention est centrée sur la non-discrimination d'enfants et d'adultes handicapés dans tous les domaines de la vie.

Finalement, tous ces articles sont liés aux buts de la pédagogie inclusive. Ils mettent en valeur les droits et l'égalité de l'être humain, le fait que chaque personne a le droit de participer à toutes les activités de la vie indépendamment de ses caractéristiques. Ces ensembles de lois doivent être pris en considération pour pratiquer la pédagogie inclusive et doivent servir à la mise en œuvre de cette pratique selon plusieurs critères.

L'hétérogénéité

L'enfant doit être pris en charge dès sa naissance et ceci qu'il ait un handicap, une déficience ou non (Anthéa, 2005). La diversité est la ressource principale d'une telle pédagogie. La diversité représente les caractéristiques qui définissent un individu, telles que son sexe, son âge, ses intérêts, ses capacités, ses croyances, etc. (Université Laval, section L'approche pédagogique inclusive, 2018).

La pédagogie inclusive promeut des groupes, dans les contextes éducatifs, hétérogènes et non homogènes. En agissant ainsi, on permet à des enfants avec handicap de partager des moments avec des enfants sans handicap. On apprivoise les différences de chacun et on les vit. Les enfants en bas âge n'ont pas de regard différent, c'est normal. Les enfants avec handicap intéressent les autres enfants et inversement (Anthéa, 2005).

L'hétérogénéité prend en compte la diversité des enfants. Les enfants l'apprivoisent et l'exploitent. Il est essentiel de permettre aux enfants de vivre ces expériences dès le plus jeune âge car le cerveau est malléable. En crèche, la performance n'existe pas mais l'expérience fait vivre les enfants et les professionnels. Pour que les enfants puissent expérimenter, ils ont besoin d'une sécurité physique et affective. C'est ainsi qu'ils pourront se développer. La crèche est un lieu de socialisation où les rôles des enfants changent entre être leader et être suiveur. Les enfants s'intéressent les uns aux autres. Ils se côtoient, ils apprennent à interagir entre eux, à communiquer. Ils mettent en avant leurs compétences, ils s'imitent et apprennent à se positionner dans un groupe. Ainsi, ils construisent leur identité. Dans les groupes hétérogènes, les enfants effectuent ces diverses découvertes et apprentissages en étant confrontés à la diversité. La diversité de chaque personne est prise en compte, qu'elle soit migrante, de milieu aisé, d'une éducation stricte ou traditionnelle, fils unique ou autre. Les personnes apprennent à collaborer entre elles, elles se rapprochent tout en se distinguant soi-même (Anthéa, 2005). La multiculturalité est au centre de ce concept pédagogique (Kron & Plaisance, 2012, p. 41-43). C'est dans ces contextes-ci, au sein de groupes hétérogènes que la pédagogie inclusive peut naitre (Anthéa, 2005 et Pastiaux, 2011, p. 56).

Les groupes hétérogènes permettent également d'accueillir toutes les familles dans leur identité. Ils soutiennent la parentalité. Ils offrent un espace de liberté aux parents. Parfois, certains parents peuvent faire leur deuil en vivant ces expériences (Anthéa, 2005).

Comme dit ci-dessus, les enfants devraient aborder la différence dès le plus jeune âge. Actuellement, la pédagogie inclusive se rapporte énormément aux établissements scolaires. De plus en plus d'enfants aux besoins particuliers intègrent des cercles scolaires dit « normaux ».

En ce qui concerne la pédagogie inclusive au sein des crèches, Genève a mis en place une « plateforme intégration » (Ville de Genève et département de la cohésion sociale et de la solidarité, s.d.). Cette plateforme a pour but de prévenir l'exclusion et de promouvoir l'inclusion dans les milieux de la petite enfance. Francine Koch, cheffe de service de la ville de Genève explique que *« les travaux s'inscrivent dans un contexte international, national et cantonal affirmant que les personnes en situation de handicap sont des membres à part entière de la société. »* (Ville de Genève et département de la cohésion sociale et de la solidarité, p. 6 s.d.). Cette plateforme est également un outil de travail pour les professionnels de la petite enfance. Elle est un soutien pour les équipes et les partenaires pratiquant un accueil inclusif.

Au sein du canton de Fribourg, un postulat a été rédigé demandant *« au Conseil d'Etat d'évaluer les besoins en matière d'accueil précoce des enfants à besoin particulier et d'examiner les possibilités d'offrir un tel accueil à tous les enfants du canton en soutenant les structures d'accueils actuelles, et en étudiant la création de jardins d'enfants sur le même modèle que celui de La Coccinelle »* (Lehner-Gigon & Garghentini Python, 2018). Le jardin La Coccinelle accueille des enfants âgés de 2 à 5ans avec diverses difficultés ou handicaps, ou sans difficulté.

Les ressources de l'individu

La pédagogie inclusive appréhende les apprentissages sur le potentiel de chacun. Les professionnels, les enfants avec ou sans besoins particuliers font profiter chacun de leur savoir (Pastiaux, 2011, p. 52). Les forces cachées sont exploitées. Les capacités à communiquer et à apprendre de l'un et de l'autre sont mises en valeur. La pédagogie inclusive ne se préoccupe pas de la différence des rendements entre les enfants avec handicap et sans handicap. Elle ne se résume pas aux tâches disciplinaires, mais elle demande aux jeunes de se mobiliser individuellement et collectivement dans le dépassement de soi. Elle a pour but de valoriser la différence et la participation de tous. Ainsi, les enfants se sentent reconnus, ils peuvent effectuer des apprentissages et se socialiser. Leurs compétences sont au centre du travail (Bergeron, Rousseau & Leclerc, 2011).

3.1.3. La mise en pratique

Selon Rousseau, Bergeron et Vienneau (2013, p. 75-80), la pédagogie inclusive demande aux éducateurs de collaborer entre eux pour assurer les bénéfices pour chacun, pour assurer un service de qualité auprès des enfants quelles que soient leurs caractéristiques et pour faire refléter le monde tel qu'il est. Le développement de la relation d'entraide, d'absence de jugement et de pouvoir agir des élèves et des éducateurs est très présent.

La mise en œuvre de la pédagogie inclusive a certaines caractéristiques prédéfinies, telles que :

L'organisation

Pour la mise en pratique de la pédagogie inclusive, il faut posséder une multitude de ressources humaines et matérielles.

Pour ce qui concerne les ressources humaines, la base est d'avoir une équipe éducative motivée. Ensuite, un leader doit être désigné. Il doit être disponible et agir en connaissance de cause. Il devrait être le point de rattachement entre les professionnels, les parents et entre l'institution et les instances. Il devrait avoir des échanges réguliers avec ces derniers. Il devrait également prendre en compte les niveaux financiers, la dotation, le travail en réseau et l'aménagement. Il est essentiel qu'il soit soutenu par son équipe (Kron & Plaisance et Anthéa, 2005). L'équipe doit également être soutenue par diverses formations et le travail de réflexion. Pour ce dernier, il est essentiel de prévoir du temps pour les réunions. Ces réunions permettront d'échanger sur le vécu et les limites de chacun, et sur des théories et des pratiques. Une équipe pluridisciplinaire est un soutien pour la mise en pratique.

La pédagogie inclusive ne peut s'entreprendre sans le travail en réseau. Il est conseillé de nommer une personne de référence pour le travail en réseau et le suivi de l'enfant. Le travail en réseau ne se fait pas seulement en réunion. Les thérapeutes viennent également sur le terrain. Ils effectuent du travail en individuel avec l'enfant et partagent avec la personne de référence afin de la soutenir dans son travail de collectivité avec l'enfant (Anthéa, 2005).

En ce qui concerne les ressources matérielles, il faut aménager au mieux l'environnement en fonction des besoins, des compétences et des intérêts du groupe. Pour ceci, il faut faire preuve de créativité, par exemple en transformant une table en toboggan. Il faut proposer du matériel sollicitant tous les sens, indépendamment des styles d'apprentissage. La pédagogie inclusive est ouverte à l'utilisation des moyens technologiques. Le matériel doit être accessible aux participants en fonction de leurs compétences (Anthéa, 2005 et Bergeron, Rousseau, Leclerc, 2011).

La pédagogie

Le professionnel doit connaitre l'enfant, ses difficultés et ses troubles afin de pouvoir lui apporter l'aide la plus adaptée. En se basant sur ces connaissances, le professionnel met en place un environnement en fonction des enfants, de leurs compétences, de leurs intérêts et de leurs besoins. Il utilise divers systèmes d'apprentissage et prend en compte les divers styles d'apprentissage. Il offre un environnement riche en expériences et stimulant. Il varie les manières de présenter, d'expérimenter et d'évaluer la matière. Il favorise l'apprentissage dynamique, la participation et le savoir de chacun. Il exploite la diversité en prenant en compte le rythme de chacun. Parfois, il simplifie le contenu pour optimiser les apprentissages. Il favorise l'échange et propose des travaux de groupe et de la médiation.

L'anticipation et la planification sont des outils essentiels tout comme la définition des objectifs. Ces objectifs vont être à la base du travail d'accompagnement. Ils vont permettre aux professionnels de soutenir la progression de l'enfant et permettre à l'enfant de devenir autonome. Les méthodes d'apprentissage varient mais les objectifs restent les mêmes. La conception

universelle[5] est très utilisée dans la mise en œuvre de la pédagogie inclusive. La conception universelle se base sur trois principes. Le premier est la représentation : personnaliser la perception de l'information, clarifier le décodage, utiliser les connaissances acquises et donner les informations de base. Le deuxième est l'action et l'expression : guider, soutenir, suivre les progressions, favoriser la communication, échelonner l'apprentissage avec divers supports. Le troisième est l'engagement : éveiller l'intérêt, favoriser l'autonomie, le choix individuel, la collaboration et la collectivité, soutenir les efforts et la persévérance. Finalement, le professionnel doit éviter les obstacles au développement de l'enfant en trouvant des solutions innovatrices et flexibles. Il offre un cadre sécure et valorisant aux enfants. Les méthodes d'apprentissage sont évolutives. L'échec est dû aux méthodes et non à la maladie de l'enfant (Université Laval, section L'approche pédagogique inclusive, 2018).

Le contexte social

La mise en œuvre de la pédagogie inclusive au sein d'une institution demande la participation de chacun : élèves, enseignants, parents, administrateurs, personnel de soutien, communauté. Ensemble, ils collaborent en respectant chaque individu et ses différences. Chaque participant est responsable du bien-être de la personne (Rousseau, Bergeron & Vienneau, 2013).

L'échange est essentiel entre les enfants, les professionnels et les familles. Le professionnel a un rôle de guide, de facilitateur d'apprentissage. C'est n'est pas un transmetteur de savoir (Université Laval, section L'approche pédagogique inclusive, 2018). Il aide les enfants à s'investir et à devenir responsable. Envers les familles, il coopère avec elles, les soutient dans leur parcours. Pour ceci, les participants peuvent utiliser des fiches de liaison entre les partenaires. Celles-ci détermineront les objectifs pour la famille, l'équipe de soin et l'équipe d'accueil. Des fiches d'observation sont jointes à ces objectifs. Elles précisent les compétences de l'enfant. Ainsi, de nouveaux objectifs pourront être fixés. Ces fiches et les professionnels montrent aux familles que leur enfant est reconnu, respecté et pris en charge comme une personne à part entière. Si besoin, les professionnels dirigent les familles vers des services externes (Anthéa, 2005).

Les attitudes

Les personnes œuvrant pour la pédagogie inclusive doivent avoir des attitudes positives envers l'inclusion et les personnes en situation de handicap. Ils doivent faire preuve d'empathie, entre autres, pour que l'enfant exprime ses besoins et ses motivations d'apprendre (Université Laval, section L'approche pédagogique inclusive, 2018). Les professionnels pensent à l'enfant avant de penser au handicap. Ils sont présents, accompagnent chaque enfant. Ils ne sont pas là pour les « réparer » mais pour partager des moments en faisant participer tous les enfants. Ils sont disponibles autant pour les enfants que pour les parents. Ils favorisent l'entraide.

La tolérance à l'erreur, le respect de la personne et le non-jugement sont les mots clé de la pédagogie inclusive (Bergeron, Rousseau & Leclerc, 2011).

La mise en pratique de la pédagogie inclusive demande le développement d'une philosophie commune et d'un plan stratégique afin de répondre aux besoins de chaque enfant qu'ils soient globaux, scolaire, émotionnels, sociaux, collectifs ou individuels. Pour ceci, tous les acteurs éducatifs doivent s'entendre sur les mêmes visées de leurs actions. En plus, tous les participants font partie intégrante du plan stratégique. Ce plan contient les éléments cités ci-dessus (Rousseau, Bergeron & Vienneau, 2013, p. 79).

La pédagogie inclusive est souhaitable pour tous. Elle est un modèle pédagogique et apporte des effets positifs pour chacun. Cependant, elle s'œuvre sous certaines conditions et toutes initiatives s'inscrivent dans un contexte éducatif particulier. C'est pourquoi il n'y a pas de modèle unique pour décrire cette pédagogie. Certains diront qu'elle est utopique. En effet, il y a encore de

[5] Annexe III

nombreuses questions concernant le rôle des intervenants, les attitudes envers les enfants avec handicap, le développement et les dispositifs de soutien à l'inclusion, les formations initiales et continues, les conséquences chez les enseignants, les aspects légaux ou encore les droits éducatifs (Rousseau, Bergeron & Vienneau, 2013).

3.2. Le cadre législatif

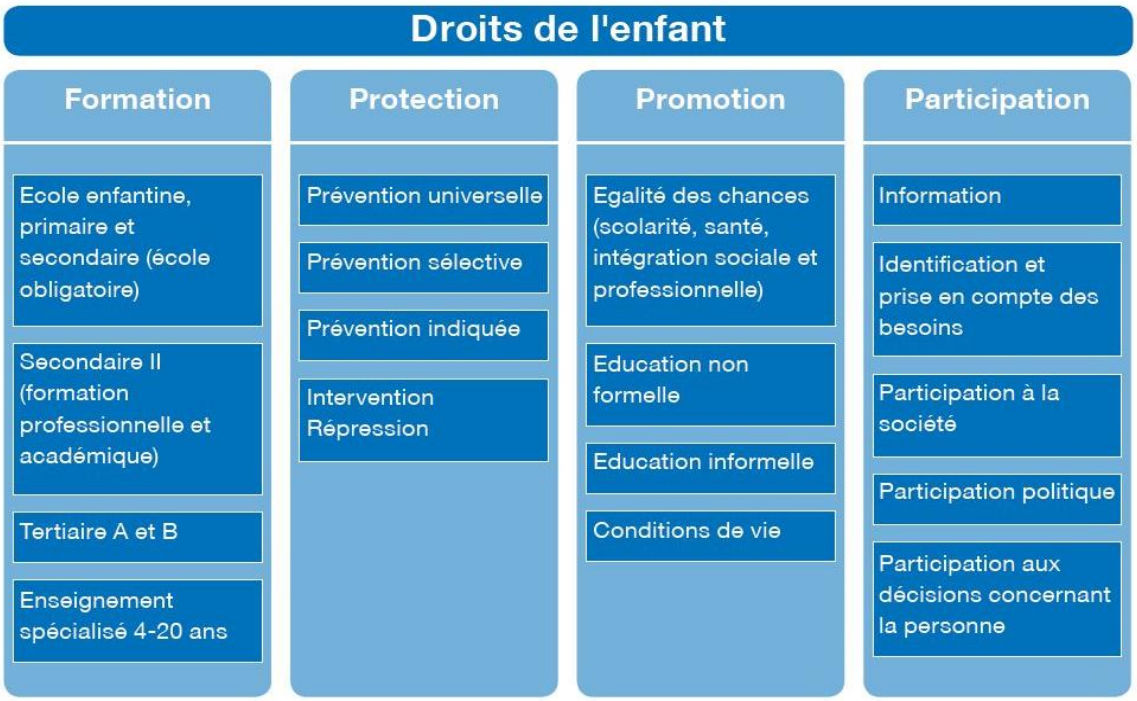
Dans ce chapitre, je présente certaines lois fédérales et cantonales. Ces dernières me permettront de poser le cadre légal de ma recherche.

3.2.1. Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants

L'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE ; RS 211.222.338) définit les divers principes concernant le placement d'enfants hors du cadre familial. Ces placements sont soumis à une autorisation et une surveillance de la compétence des cantons, pour le canton de Fribourg, le Service de l'enfance et la jeunesse. L'autorisation est délivrée sous diverses conditions. Les structures d'accueil doivent favoriser le développement physique et mental de l'enfant. Le personnel doit être en bonne santé, être formé et avoir les aptitudes éducatives afin d'assumer les tâches. Le personnel doit être en suffisance en fonction des pensionnaires. Les pensionnaires bénéficient d'une alimentation saine et variée et sont sous surveillance médicale. Les maladies graves, les accidents, les décès ou tout autre évènement particulier ayant une conséquence sur la santé ou la sécurité des pensionnaires doivent être annoncés. En cas de non-respect du bien-être des pensionnaires, l'autorisation peut être modifiée. Un représentant qualifié de l'autorité se rend sur le lieu de pratique au minimum tous les deux ans ou aussi longtemps que cela est nécessaire.

3.2.2. Politique de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg

La politique concernant l'enfance et la jeunesse du canton de Fribourg est basée sur la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. La convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant a comme principe général l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle se veut de garantir les droits humains de l'enfant de sa naissance à ses 18 ans. Le canton s'engage à mettre en place des conditions cadres pour favoriser le développement harmonieux des enfants dans le respect de l'égalité des chances, des besoins et des droits de l'enfant. La politique de l'enfance et de la jeunesse assure à chaque enfant protection, éducation et instruction. Elle se veut davantage prendre en compte les intérêts et les besoins de la jeune génération. Le canton tout comme la fédération et les communes doivent veiller à ce que les enfants aient une place active dans la société (Etat de Fribourg, section DSAS, 2019).



Buts généraux du projet « Je participe » (Direction de la santé et des affaires sociales, DSAS, 2017, p. 13)

« Tous les enfants et les jeunes qui vivent dans le canton de Fribourg ont les mêmes chances de s'épanouir. Ils évoluent dans un cadre enrichissant, sécurisant et tolérant. Ils participent à la définition de la société à laquelle on leur demande de s'intégrer et ils réussissent, notamment sur le plan personnel, scolaire, professionnel et social. Ils ont le droit à la liberté d'expression et leurs opinions sont respectées. Leurs intérêts, leurs droits et leurs besoins fondamentaux sont mis au centre de toute décision les concernant. » (Direction de la santé et des affaires sociales, DSAS, 2017, p. 19)

Concernant la politique relative à la personne en situation de handicap, le canton de Fribourg entend permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir une place dans la société dans le respect de leur autonomie et de leur droit à l'autodétermination. Le canton s'engage dans une politique avec une vision globale des enfants et des adultes en situation de handicap. Cette politique ne s'adresse pas seulement aux institutions.

Les objectifs de cette politique sont :

- *« La société est consciente de la réalité du handicap. Les besoins de la personne en situation de handicap sont reconnus et ses compétences valorisées.*
- *La personne en situation de handicap jouit d'un maximum d'autonomie et du droit à l'autodétermination.*
- *La personne en situation de handicap vit au sein d'une société inclusive. »* (Etat de Fribourg, section politique relative à la personne en situation de handicap, 2019)

Pour atteindre ces objectif, la personne en situation de handicap, son entourage, les prestataires des organismes et des services du domaine du handicap, la société fribourgeoise seront des membres actifs de cette politique. Les interventions entreprises, les projets ou les nouvelles prestations viseront l'accompagnement, la formation et le développement personnel, le travail, la

mobilité, l'habitat et les infrastructures, la vie associative et communautaire ainsi que la communication et l'information (Etat de Fribourg, section DSAS, 2019).

3.2.3. Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour

La loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE ; RSF 835.1) du 9 juin 2011 s'applique au canton de Fribourg. Cette loi a pour but d'offrir un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial. Les communes ou les associations doivent évaluer le nombre et le type de place d'accueil afin de couvrir les besoins en structure d'accueil extrafamilial. La conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, la socialisation et l'évolution démographique doivent être pris en compte. L'Etat soutient financièrement les institutions permettant la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. La structure doit également être ouverte à tous les enfants sans distinction de nationalité, d'appartenance ethnique ou religieuse. *« L'Etat peut subventionner l'encadrement d'un ou d'une enfant qui exige une prise en charge particulière, notamment en raison d'une maladie, d'un handicap mental, psychique ou physique ou d'une déficience sensorielle. Il peut aussi accorder une subvention spéciale à des structures d'accueil spécialement destinées à l'accueil d'enfants aux besoins particuliers. Le règlement d'exécution fixe les conditions et le mode de calcul du subventionnement. »* (art. 13, LStE ; RSF 835.1)

En ce qui concerne le personnel, l'Etat peut participer, selon les articles 14 et 15, au frais d'écolage du personnel éducatif si la formation répond aux exigences pédagogiques de l'institution et si elle est dispensée en dehors d'une école publique du canton. L'Etat peut également participer au frais de perfectionnement du personnel nécessaire à l'exécution des tâches. Il encourage les formations collectives.

3.2.4. Règlement sur les structures d'accueil extrafamilial

Le règlement (RStE ; RSF 835.11) définit l'organisation comme suit :

- Le conseil d'Etat fixe, entre autres, le coût moyen des structures dans le but de les soutenir financièrement.
- La Direction de la santé et des affaires sociales rend les décisions concernant le soutien financier de l'Etat et l'encadrement particulier. Elle a d'autre mission concernant le soutien à la création de place.
- Le Service de l'enfance et de la jeunesse autorise, surveille et évalue les besoins des places d'accueil. Il a également comme tâche de statuer sur la participation à la formation de base et au perfectionnement du personnel éducatif.

Afin d'évaluer le nombre et le type de places d'accueil nécessaires, les communes ou les associations effectuent des démarches vérifiables, des sondages auprès de la population. Elles utilisent des critères objectifs pour l'évaluation et elles analysent au minimum les structures qui ont pour but premier la socialisation.

Concernant le soutien à l'encadrement particulier, l'article 11 du règlement stipule :

« 1. Dans les limites du budget, l'Etat peut prendre en charge une partie des coûts résultant de la prise en charge particulière, dans la mesure où la situation l'exige.

2.Le montant pris en charge est déterminé en fonction des principes d'équité et de proportionnalité ainsi que des critères édictés par la Direction.

3.Il incombe aux structures d'accueil de démontrer la part de coûts supplémentaires à une prise en charge ordinaire en structure d'accueil extrafamilial. »

Pour ce qui concerne la formation ou le perfectionnement du personnel, l'Etat peut participer à 50% des frais dans les limites du budget pour autant que la formation réponde à un besoin et garantisse des prestations de qualité.

3.2.5. Directives sur les structures d'accueil préscolaire

Les directives sur les structures d'accueil préscolaire du 1er mai 2017 indiquent que le Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ) doit contribuer à la promotion d'un accueil de qualité, respectueux du développement harmonieux des enfants.

Ce texte classifie les institutions en deux : en fonction de l'âge des enfants accueillis et du nombre d'heures d'ouverture du lieu d'accueil. Les crèches font partie des TOE, temps d'ouverture élargi, c'est-à-dire les structures qui ont pour but de concilier la vie professionnelle et familiale et qui sont ouvertes au moins 20 heures par semaine. Une crèche prend en charge collectivement des enfants d'âge préscolaire durant la journée. Elle répond au besoin de garde des parents tout en assurant un encadrement éducatif centré sur les besoins des enfants. Son but est de répondre aux besoins vitaux et aux exigences du développement de l'enfant. Elle privilégie une stabilité de la prise en charge et l'organisation d'un rythme quotidien. Elle souhaite permettre aux enfants de vivre, dans les meilleures conditions, la séparation familiale à l'intégration dans une collectivité. Des professionnels spécialisés dans le domaine de l'enfance ou des professionnels avec une formation apparentée avec un complément d'expérience ou de formation dans le domaine de l'enfance travaillent au sein des crèches. Des personnes sans formation spécifique et des personnes en formation exercent également dans les crèches. Le personnel formé a pour rôle d'accueillir les enfants, de répondre à leurs besoins fondamentaux et de favoriser leur développement et leur épanouissement.

3.3. Les services publics fribourgeois

Dans ce chapitre-ci, je vais vous présenter les services publics fribourgeois en lien avec l'accueil d'enfants, avec ou sans besoins particuliers, dans les structures extrafamiliales. Je décrirai leurs missions et leurs prestations. J'ai découvert certains services par le biais de mes questionnaires. Avant de décrire les services publics fribourgeois, je ferai une brève présentation de l'Office fédéral des assurances sociales qui est en lien avec la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse.

3.3.1. Office fédéral des assurances sociales

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) se préoccupe des questions de la politique sociale en général. Il prend en compte, entre autres la famille, les enfants, la jeunesse et les relations entre les générations. Il promeut et soutient ces domaines. Concernant l'enfance et la jeunesse, la Confédération se veut que les enfants et les jeunes soient accompagnés dans leur développement et puissent mettre à profit tout leur potentiel. Il veille à l'évolution des lois en fonction des réalités sociales et met à disposition les documents et les décisions nécessaires aux instances politiques. La Confédération a mis en place une plateforme[6] pour les acteurs de la politique de l'enfance et de la jeunesse afin de favoriser les échanges d'informations. Cette plateforme met à disposition les bases légales, les prestations et les projets aux niveaux national et cantonal.

L'OFAS est l'organe d'exécution concernant les aides financières pour les accueils extrafamiliaux. Les aides financières pour les accueils extrafamiliaux ont pour but d'augmenter les places d'accueil d'enfants afin de concilier la vie familiale avec la vie professionnelle. Concilier la vie professionnelle et la vie familiale est un défi de taille pour les familles. Pour cela, un programme d'impulsion a été mis en place. Il est limité et a été renouvelé pour 2019-2023. Ce programme

[6] Pour découvrir la plateforme : https://www.politiqueenfancejeunesse.ch/

indique que les projets novateurs, les projets permettant de mieux répondre aux besoins des parents, les projets favorisant la politique de l'enfance et de la jeunesse et la participation active des enfants et jeunes sans discrimination ainsi que les projets augmentant les subventions pour les institutions peuvent recevoir des aides financières (Admin.ch, section OFAS en ligne, 2019).

3.3.2. Direction de la santé et des affaires sociales

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) est responsable de mettre en place des conditions cadre pour une bonne santé physique et psychique de la population fribourgeoise. Elle veille à ce que chaque personne ait une place active dans la société fribourgeoise qu'elle soit un enfant, une personne âgée ou une personne en situation de handicap. Chaque personne peut être confrontée à un moment donné de sa vie à des besoins particuliers. La DSAS soutient les personnes en difficulté sociale ou économique et lutte contre la pauvreté. Elle se base sur les réels besoins exprimés par la société pour proposer des prestations de soutien. Elle est responsable de la coordination de la politique de la famille (Etat de Fribourg, section DSAS, 2019).

LA DSAS (Etat de Fribourg, section DSAS, 2019) a comme objectif de maintenir et créer des conditions favorables au développement de la jeunesse. La jeunesse est l'avenir du canton c'est pourquoi, la promotion de la jeunesse a une place importante au sein de la DSAS. Diverses mesures existent afin de protéger les enfants et la jeunesse, d'assurer leur santé et leur qualité de vie. Le bureau de promotion des enfants et des jeunes, en lien avec la DSAS, met en place un projet « Je participe » (Direction de la santé et des affaires sociales, DSAS, 2017). Ce projet consiste à définir la politique de la jeunesse et de l'enfance pour l'horizon 2030. Il a pour but de donner un cadre d'orientation aux collectivités publiques fribourgeoises telles qu'institutions ou associations travaillant en faveur du développement harmonieux de l'enfant et des jeunes. Il aide les professionnels à identifier les enjeux actuels, à mettre en place des mesures pour favoriser les compétences des enfants et des jeunes et à réduire et diminuer les menaces pouvant avoir un impact sur l'épanouissement des enfants. Le projet porte une importance sur les échanges structurés entre les acteurs institutionnels et les partenaires privés ainsi que la coordination des divers protagonistes pour pouvoir atteindre les objectifs. Les objectifs s'organisent comme suit :



Objectifs du projet « Je participe » (Direction de la santé et des affaires sociales, DSAS, 2017, p. 6)

Concernant le domaine de l'accueil extrafamilial, le projet met en avant que de nombreux enfants fréquentent diverses structures en dehors du cadre familial et scolaire. Celles-ci peuvent être des crèches, des maternelles, des ateliers de jeux, ou encore des accueils extrascolaires. Ce sont des lieux de socialisation favorisant le bon développement des enfants. Ils favorisent les apprentissages moteurs, cognitifs, linguistiques et sociaux.

Les institutions ont un rôle protecteur envers les enfants venant de familles vulnérables. Les professionnels doivent soutenir les parents dans la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.

Concernant les autres domaines, je relève le point essentiel de chaque domaine qui est de permettre aux enfants et aux jeunes d'avoir une place active dans la société. Des activités, des ateliers extrascolaires, le soutien de pairs ou de professionnels encouragent les jeunes à avoir une place active au sein de la société. Les activité ou ateliers permettent aux enfants de vivre ensemble, de s'exprimer et d'acquérir des valeurs telles que le respect et la tolérance. L'école et la formation professionnelle sont des éléments essentiels à l'intégration des jeunes dans la société. Vivre ensemble - enfants, jeunes, adultes, personnes âgées - demandent de répondre aux besoins des individus qui varient en fonction des âges. Pour les enfants et les jeunes, la société doit créer des endroits sécures pour leur permettre d'expérimenter et de se développer en tenant compte de leurs droits.

C'est grâce à cette coordination entre les acteurs que les prestations seront davantage connues et efficaces. Ce projet permet de répondre aux exigences de la loi sur l'enfance et la jeunesse et donc de mettre en avant l'intérêt supérieur de l'enfant. Les collectivités publiques se doivent de mettre en œuvre les moyens pour éviter l'exclusion, la marginalisation et permettre aux enfants de mettre à profit leur potentiel pour une société durable et solidaire.
Cette politique souhaite témoigner sa confiance et son respect envers la jeune génération. Elle veut permettre aux enfants et aux jeunes d'être acteur à part entière de la société, de pouvoir s'engager et s'exprimer sur les sujets qui les concerne. C'est une vision positive de l'enfant que souhaite refléter cette politique.

3.3.3. Le Service de l'enfance et de la jeunesse

Le Servie de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) est rattaché à la Direction de la santé et des affaires sociales. Il est chargé de la protection de l'enfance, des structures d'accueil extrafamilial, de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse, et de l'adoption et des familles d'accueil. La principale mission du SEJ est la protection des enfants et des jeunes. Il agit en se basant sur la convention des droits de l'enfant de l'ONU, les constitutions fédérale et cantonale et la loi sur l'enfance et la jeunesse ainsi que son règlement d'application. Il accompagne, conseille, aide, encourage et informe toute personne dans le besoin.

Les principales prestations du SEJ en lien avec mon travail de recherche sont :

- L'évaluation, l'autorisation et la surveillance des milieux d'accueil extrafamilial
- La mise en œuvre de la politique de l'enfance et la jeunesse
- L'information à la population pour le soutien et l'aide aux enfants et aux jeunes.

Le secteur INTAKE, faisant partie du SEJ, est une permanence pour les parents et les enfants en cas d'urgence. Il les conseille, leur donne des informations et les oriente en fonction de leurs besoins et difficultés. Le service est en relation avec les autorités judiciaires. Il est également disponible pour les professionnels de l'enfance en cas de questionnements. (Etat de Fribourg, section Service de l'enfance et de la jeunesse, SEJ, 2018)

Le SEJ reçoit les demandes concernant la prise en charge des frais de formation du personnel éducatif des structures d'accueil et prend les décisions à ce sujet.

3.3.4. Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) est rattaché à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) Il répond aux besoins particuliers d'enfants âgés de 0 à 20 ans. Il favorise les solutions permettant à l'enfant de rester dans son milieu naturel. Il contribue à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ayant des besoins

particuliers. Il intervient dans les milieux préscolaires, scolaires et postscolaires. Une de ses lignes directrices est la loi sur la pédagogie spécialisée. La pédagogie spécialisée recouvre les mesures d'éducation précoce spécialisée, d'enseignement spécialisé à l'école ordinaire et en école spécialisée, et les mesures pédago-thérapeutiques pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans.
Le SESAM est composé d'une équipe pluridisciplinaire issus des domaines de l'enseignement et des domaine pédago-thérapeutiques. Ces professionnels collaborent avec divers partenaires tels qu'institution spécialisée, service de logopédie, service de psychomotricité. Le SESAM a comme prestation la surveillance et le subventionnement du Service éducatif itinérant, des écoles spécialisées, des services auxiliaires scolaires, du placement des élèves hors canton. Il planifie et finance la formation continue des enseignants spécialisés. Il examine les demandes de mesures d'aide renforcées à l'école et des placements en institution ainsi que les demandes de mesures pédago-thérapeutiques. Finalement, il établit des décisions dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

Le SESAM propose des mesures d'aide de pédagogie spécialisées. Pour la période préscolaire, ces mesures sont classées en deux types : les mesures d'éducation précoce spécialisées et les mesures pédago-thérapeutiques de logopédie et de psychomotricité.

Les mesures d'éducation précoce spécialisée s'adressent aux enfants en situation de handicap qui ne pourront pas suivre l'école ordinaire sans soutien spécifique et dont le développement est limité ou compromis. Les mesures pédago-thérapeutiques de logopédie et de psychomotricité sont destinées aux enfants présentant ou susceptibles de présenter des difficultés de langage et de communication ou aux enfants présentant des troubles graves de l'interaction entre les domaines de développement de la perception, de la pensée et du comportement, ainsi que de leur expression sur le plan corporel (Etat de Fribourg, section Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide, SESAM, 2019).

A la suite d'un entretien téléphonique avec le service, j'ai appris que les mesures d'aide sont mises en place seulement au niveau scolaire ou au sein du cadre familial. Toutefois, les crèches peuvent faire une demande dans le cas où l'enfant entrerait à l'école prochainement et qu'il aurait besoin de soutien. Les mesures d'aide seront appliquées dès son entrée à l'école. Les demandes peuvent être faites par les enseignants scolaires.

3.3.5. La Fédération des crèches et garderies fribourgeoises

La Fédération des crèches et garderies fribourgeoises est une association regroupant diverses crèches et garderies du canton de Fribourg. Elle a été fondée dans le but de promouvoir un accueil de qualité, des places en suffisance et des tarifs les plus abordables possible. Ces missions sont d'accompagner les membres dans leur travail social et de favoriser les échanges entre eux. Pour répondre à une qualité d'accueil, la Fédération propose diverses formations continues ainsi que des conférences. Elle établit également des documents-types : recommandations tarifaires, salariales, conditions d'accueil et de travail. Elle promeut l'information sur l'accueil en crèche et en garderie. Finalement, elle favorise le travail avec les partenaires des secteurs sociaux et du pouvoir public (Fédération des crèches et garderies fribourgeoise, 2018).

3.3.6. Le Service éducatif itinérant

Le Service éducatif itinérant (SEI) accompagne, conseille et informe les parents dont l'enfant est porteur de handicap, a un développement inhabituel ou à un risque de retard quelconque. Les professionnels du SEI interviennent sur le lieu de vie de l'enfant à la demande des parents. Ils évaluent le développement global et les besoins de l'enfant. Ils proposent des activités quotidiennes et ludiques stimulantes en fonction des compétences de l'enfant. La collaboration avec les parents est essentielle. Le SEI travaille avec des réseaux pluridisciplinaires. Ces prestations sont reconnues par le canton, ce qui permet aux familles d'y avoir accès gratuitement (Service éducatif itinérant, 2018).

4. Aspects pratiques

Dans les chapitres suivants, je rappelle ma problématique pour pouvoir effectuer mes recherches pratiques. Je mets en avant les éléments éthiques en lien avec ces recherches puis j'explique les démarches que j'ai entreprises pour la récolte d'informations. Je décris les résultats que j'ai récoltés par l'apport de mes divers outils et je les analyse. J'ai un regard croisé entre les aspects théoriques et pratiques. Je conclus cette partie par une synthèse des résultats.

4.1. Rappel de la problématique et de l'hypothèse

Pour récolter les informations pertinentes pour mon travail de recherche, je me fonde sur ma problématique :

- Les services publics fribourgeois compétents dans l'accueil d'enfants hors cadre familial permettent-ils aux crèches de la ville de Fribourg de pratiquer la pédagogie inclusive ?

Pour l'analyse de ces informations, je me base sur mon hypothèse :

- Les services publics fribourgeois offrent différentes prestations aux crèches qui pratiquent la pédagogie inclusive, mais elles sont insuffisantes pour répondre aux besoins du terrain.

4.2. Ethique de la recherche

Dans un souci de confidentialité institutionnelle, je ne cite pas le nom des crèches ayant répondu à mes questionnaires. Leurs réponses restent anonymes.
En ce qui concerne les entretiens, j'ai demandé en début d'interview si je pouvais enregistrer les entretiens afin d'en garder une trace. J'ai également demandé aux personnes si je pouvais les nommer dans mon travail. Mme Catherine Kessler, responsable du jardin intégratif de la Coccinelle et Mme Nicole Kolly ont accepté. La responsable de crèche ayant voulu garder l'anonymat, elle ne sera pas nommée.

4.3. Démarches méthodologiques des questionnaires

Comme dit au début de mon travail, j'ai décidé d'effectuer des questionnaires auprès des crèches de la ville de Fribourg ainsi qu'auprès des services publics, SEJ, FCGF, SEI. En récolant des informations auprès de ces deux types de partenaires, je peux analyser la situation actuelle concernant la pédagogie inclusive au sein des crèches de la ville de Fribourg et découvrir les prestations qu'elles ont à leur disponibilité. Je peux analyser les facteurs influençant la mise en œuvre de la pédagogie inclusive ainsi que les obstacles. Ces analyses me permettront d'affirmer ou non mon hypothèse.
Je n'ai pas envoyé de questionnaire auprès de la DSAS et le SESAM car j'ai découvert ces servies plus tard dans mes recherches.

Afin de récolter les informations pertinentes pour mon travail, j'écris mes questions en fonction de mes objectifs. Je rédige un questionnaire propre à chaque service afin de cibler les informations en lien avec leurs missions. Pour les crèches, je rédige le même questionnaire afin d'avoir une vision objective des situations[7].

Au début de l'été 2018, j'avais effectué un sondage téléphonique auprès de quinze crèches de la ville de Fribourg. Quatorze sur quinze m'ayant répondu être ouvertes à avoir un entretien avec

[7] Annexes IV à VII

moi ou à répondre à mes questions, je me suis permis de leur envoyer par courriel le questionnaire début janvier.

En ce qui concerne le SEJ, le SEI, et la FCGF, je les ai appelés durant le mois de décembre afin de savoir si je pouvais leur envoyer un questionnaire. Ils m'ont répondu positivement sans me garantir qu'ils y répondraient d'ici le 31 janvier.

L'état au 31 janvier est de six réponses sur quinze concernant les crèches et un entretien prévu avec une professionnelle. Le SEJ m'a répondu qu'il ne pouvait pas me garantir de répondre dans les délais car les collaborateurs effectueraient ce travail en surplus de leurs tâches demandés. Je n'ai pas eu de réponse du SEI. La FCGF m'a demandé si elle pouvait me répondre d'ici mi-février, ce que j'ai accepté. Mais, je n'ai jamais eu de retour jusqu'au 18 avril. En effet, le 18 avril, j'ai téléphoné pour des questions complémentaires à mon travail. C'est ainsi que j'ai fixé une rencontre avec M. Filippo Cassone, secrétaire général de la FCGF pour le 2 mai. Les informations reçues lors de cet entretien seront utilisées pour ma soutenance de travail et pour mes connaissances personnelles.

Cet entretien et les réponses récoltées sont malheureusement insuffisantes pour vérifier mon hypothèse et je ne peux pas me permettre d'attendre les réponses des autres partenaires. Si je dois attendre leurs réponses, il se peut que je ne puisse pas rendre mon travail dans les délais. De plus, je ne peux pas mettre la pression auprès des services pour qu'ils me répondent étant donné que mon travail ne les concerne qu'indirectement. Sans les réponses des autres crèches, mon travail de recherche n'a pas de pertinence et je ne peux pas répondre à mon hypothèse.
A la suite de ces réflexions, j'ai décidé de relancer les crèches ne m'ayant pas répondu. Je les ai appelées pour leur demander si elles pouvaient répondre à mon questionnaire d'ici la fin de la semaine. Durant ces appels, j'ai mis en avant ma compréhension face aux tâches qui incombe à la direction tout en soulignant le fait que sans leur réponse, je ne pouvais pas poursuivre mon travail. A la fin de la semaine, j'ai eu six nouveaux retours ce qui a fait un total de douze réponses sur quinze.

À la suite de ces résultats, j'ai pris la décision d'effectuer des regards croisés entre les diverses institutions en m'appuyant sur leurs réponses et la théorie explicitée dans le chapitre précédent. A travers cette décision, j'ai accepté d'impliquer les services publics de manière théorique à mon travail en plus des réponses des crèches. J'ai également planifié trois entretiens avec une responsable d'un jardin intégratif, une responsable d'un jardin spécialisé et une responsable d'une crèche accueillant des enfants aux besoins particuliers. Le jardin intégratif et la crèche ont répondu à mon questionnaire tandis que la responsable du jardin spécialisé n'a pas eu accès à mon questionnaire. En effet, c'est le secteur de la crèche et non le secteur spécialisé du jardin qui a répondu à mon questionnaire.

Ces entretiens me permettent d'enrichir le regard pratique sur mon sujet. Pour cela, j'ai créé un canevas d'interview pour chaque entretien en fonction des réponses des institutions et de mes objectifs[8]. Pour élargir la récolte d'informations tout en gardant un cadre, j'ai animé les entretiens sous forme semi-dirigée. Avec l'accord de mes interlocutrices, j'ai enregistré les entretiens que j'ai ensuite retranscrits dans un tableau de codage[9]. Ce tableau me permet de rassembler toutes mes informations en un seul document. J'ai également intégré à ce tableau les réponses à mes questionnaires. J'ai choisi les informations pertinentes et je les ai classées en fonction des thèmes de mes questions.

[8] Annexes VIII à X
[9] Annexe XI

4.4. Résultats des questionnaires et des interviews pour les crèches

Avant d'analyser les résultats de mes questionnaires destinés aux crèches de la ville de Fribourg, je souhaite vous présenter le jardin intégratif de la Coccinelle et le jardin spécialisé du Bosquet. Ces derniers ont quelques particularités. Pour chacun d'eux, j'ai pu m'entretenir avec les responsables : Catherine Kessler et Nicole Kolly.

Le jardin intégratif de la Coccinelle
Le jardin intégratif de la Coccinelle ouvre quatre jours par semaine de 8h00 à 17h00 et il est fermé pendant les vacances scolaires. Cette institution n'est pas considérée comme une crèche. C'est pourquoi, je ne prendrai pas en compte les réponses de cette institution dans l'analyse ci-dessous. Toutefois, je souhaite présenter ce jardin d'enfants ainsi que les résultats de leurs réponses à mon questionnaire car le personnel éducatif accueille des enfants avec et sans difficulté ou handicap.
Le jardin d'enfants accueille huit à dix enfants âgés de 2 ans à 5 ans, dont maximum quatre ont un suivi par le SEI ou par un thérapeute. Les enfants viennent du canton de Fribourg. Certains enfants ont des besoins particuliers ou présentent des pathologies tels que retard de développement ou de langage, trouble du spectre autistique, trisomie 21, surdité congénitale, infirmité motrice cérébrale, trouble psychique.

Les objectifs de l'institution sont (Jardin d'enfants, la Coccinelle, 2019) :

- Offrir aux enfants qui rencontrent des difficultés une pédagogie spécialisée adaptée à leurs besoins et en même temps leur donner la possibilité de grandir avec leurs pairs
- Offrir à tout enfant un lieu de socialisation, d'apprentissage, d'échanges
- Répondre de manière adaptée aux besoins des familles
- Accueillir des petits groupes pour favoriser les apprentissages

Pour certains enfants, le jardin est une passerelle vers une scolarité ordinaire. Mais pour tous c'est un lieu d'apprentissage mutuel et de tolérance. La philosophie du jardin veut que chaque enfant mette à profit son potentiel. Les enfants font l'apprentissage de la tolérance, la différence, l'attente et l'aide.

Le jardin a aussi un rôle préventif en stimulant les enfants dès le plus jeune âge. Ceci permet d'éviter certaines mesures spécialisées lors de la scolarité. Le personnel éducatif qui est constitué de deux diplômées en pédagogie spécialisée et deux stagiaires offre des outils adaptés pour une entrée dans un système scolaire ordinaire. Il soutient les parents dans l'accompagnement de leur enfant. Le concept du jardin prévient l'isolement ou la marginalisation des familles (Jardin d'enfants, la Coccinelle, 2019).

Afin de mettre tous ces éléments en place, le jardin d'enfants à diverses ressources :

- Un aménagement adapté : locaux spacieux avec des rampes d'accès
- Du matériel adapté aux besoins des enfants et en collaboration avec le réseau
- Du personnel spécialisé en pédagogie spécialisée
- Une dotation supérieure aux normes légales
- Un travail en réseau
- Des familles ouvertes aux concept d'intégration
- Des projets pédagogiques individualisés
- Des recherches de fonds financiers
- L'article 13 de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial

Concernant l'article 13 de la Lste, les délais de réponses sont longs et faibles au niveau financier comparé au coût de séance thérapeutique. Un élément que relève Mme Kessler est le fait que la DICS est chargée de la pédagogie spécialisée et la DSAS, des accueils extrafamiliaux. Lors de

demande, les directions peuvent se renvoyer la balle d'une fois à l'autre. Malgré cela, la Coccinelle accueille chaque année des enfants aux besoins particuliers car cela fait partie de son concept.

Une fois, la direction a dû exclure un enfant.
Les parents qui inscrivent leurs enfants à la Coccinelle sont en accord avec ce concept ce qui est une aide pour l'équipe éducative. Les heures d'ouverture ne favorisent pas au mieux la conciliation entre vie professionnelle et vie privée mais il a été pensé pour le bien-être de l'enfant. Le fait qu'aucun diagnostic n'a été posé peut-être une difficulté pour l'équipe éducative.

A la suite de sa création, le jardin a été soutenu par le Bureau fédéral de l'égalité des personnes handicapées pendant 5 ans pour le caractère novateur et intégrateur. Par ce subventionnement, le jardin a fait office d'une étude par l'institut pédagogique curative de l'université de Fribourg. Les résultats démontrent la pertinence de cette structure et de ces offres. La DSAS a également encouragé ce projet. Le jardin est géré par une association. Il est subventionné par les communes, l'Etat, les parents et diverses fondations privées (Jardin d'enfants, la Coccinelle, 2019). Malgré ces subventionnements, le jardin a encore besoin de financement. Selon Mme Kessler, « il serait bénéfique que le surcoût soit reconnu et pris en charge intégralement. Ainsi l'association ne serait pas obligée de faire des recherches de fonds privée. C'est un surcoût pour la petite enfance mais un investissement pour l'orientation scolaire. Cet investissement est une économie financière en perspective et un retour sur investissement à un stade ultérieur. »

Pour Catherine Kessler, il serait bénéfique pour la société, entre autres pour le côté germanophone du canton, d'avoir davantage d'institutions sur le modèle du jardin intégratif la Coccinelle. Elle souligne que le canton de Genève possède une plateforme d'intégration qui est une ressource pour les professionnels (cf. p. 13).

Le jardin d'enfants spécialisé du Bosquet
L'institution du Bosquet est divisée en plusieurs secteurs dont un jardin d'enfants spécialisé, un secteur socio-éducatif et une crèche. Les réponses au questionnaire proviennent du secteur de la crèche et les résultats de l'interview avec Mme Kolly du secteur du jardin d'enfants spécialisé.

Le jardin spécialisé du Bosquet a dans son concept pédagogique l'inclusion et l'intégration. Ces dernières sont mises en place dans les limites des possibilités organisationnelles. Au sein du jardin d'enfants spécialisé (JES), seuls des enfants aux besoins particuliers sont accueillis. Ils ont divers handicaps et parfois, ils n'ont pas de diagnostic. L'équipe éducative accueille huit à dix enfants sous l'accompagnement de quatre éducateurs en pédagogie curative ou de niveau HES (haute école spécialisée). La dotation est d'un diplômé pour deux enfants et demi.

L'intégration d'un enfant aux besoins particuliers peut se faire dans le secteur de la crèche. Elle s'effectue avec l'éducateur du JES. L'éducateur du JES vient au sein du groupe de la crèche avec l'enfant. Il est présent tout au long du processus d'intégration mais il se retire petit à petit et l'EDE de la crèche prend le relais. La collaboration entre les professionnels des deux secteurs est primordiale. Les EDE de la crèche doivent être en accord avec cette intégration. Ils doivent comprendre le sens de cette démarche. Les éducateurs du JES doivent présenter le projet et les objectifs de l'enfant. Il y a une réflexion d'équipe avant la mise en place. Il faut prendre le temps et réévaluer la situation constamment. Le Bosquet a la richesse d'avoir une équipe pluridisciplinaire grâce à ces secteurs. Chaque professionnel met à profit son savoir. Les EDE ont accès au soutien d'éducateurs spécialisés de manière facilitée. En cas de difficultés avec un enfant de la crèche, les éducateurs du JES collaborent et donnent des pistes d'action au personnel de la crèche.

Cependant, pour pouvoir effectuer de l'intégration, il faut prendre en compte la dotation. Selon Mme Kolly, *«si le personnel de la crèche devait intégrer un enfant du jardin spécialisé sans l'accompagnement de l'éducateur du jardin spécialisé, cela serait difficile. Il y a la dotation à prendre*

en compte ». Le besoin de l'enfant doit être au centre des démarches. Les équipes éducatives ne peuvent pas mettre en place de l'intégration seulement pour répondre au désir des parents. Le besoin de l'enfant doit être pris en compte et l'intégration doit se préparer pour offrir de bonnes conditions à l'enfant. Les besoins des parents doivent être écoutés et les équipes ne peuvent aller plus vite que l'acceptation des parents pour entreprendre des démarches.

Pour Mme Kolly, les besoins des professionnels pour œuvrer dans un concept intégratif sont liés aux finances, aux formations, au travail en réseau et au personnel. Certains EDE ont des craintes, des méconnaissances du handicap. Il est du rôle du responsable du JES d'informer et de rassurer les équipes. Ceci prend du temps. Les équipes éducatives ont besoin de formation, de formation sur le terrain et d'être nourries pour pouvoir effectuer de l'intégration. Les équipes ont besoin de soutien. Celui-ci ne devrait pas être mis en place six mois après que la demande a été déposée. Sinon, l'équipe s'épuise.

L'idéal serait de pouvoir anticiper l'accueil de ces enfants. Le diagnostic a son rôle à ce niveau. Il permet d'avoir des soutiens externes et il aide les parents dans l'acceptation. Pour les éducateurs du JES, le diagnostic a moins d'importance. Leur travail est centré sur le développement et les besoins de l'enfant. Les parents doivent également être informés du concept de l'intégration au sein de la crèche.

Le JES accueille chaque année des enfants qui étaient auparavant dans des crèches. Il travaille avec les pédiatres et le personnel du SEI. Les besoins des enfants doivent être pris en compte et des observations doivent être effectuées, de là découlent les objectifs.

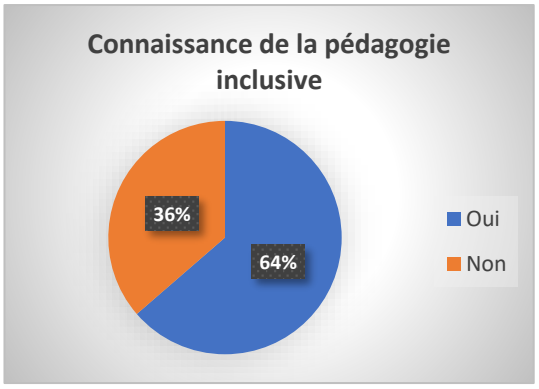
Des activités en sous-groupes en fonction des besoins des enfants sont prévues. L'aménagement influence 30 à 50% du processus d'intégration. Au sein des crèches, il y a énormément de stimuli et d'ouverture : couleurs, personnes présentes, coins ouverts. Ce sont des obstacles pour des enfants aux besoins particuliers qui doivent apprendre à recevoir et trier des informations.
Des journées structurées, la planification et l'anticipation des activités sont importantes pour éviter la mise en échec de l'enfant. Les rituels et le visuel sont des portes d'entrée pour les enfants.

L'intégration est bénéfique pour tous mais elle doit s'effectuer dans de bonnes conditions. Les professionnels doivent recevoir les moyens nécessaires. Mme Kolly est pour davantage de structure de type « la Coccinelle » mais tous les éléments cités ci-dessus doivent être pris en compte. L'apprentissage de la différence doit se faire. Mais, elle n'est pas pour l'intégration à tout prix. Il y a beaucoup de facteurs influençant. L'intégration doit prendre en compte les besoins de l'enfant. Pour cela, il doit y avoir diverses options, dont les institutions spécialisées.

4.5. Description des résultats

Je décris mes résultats par question en les mettant en relation avec mes objectifs. Ce chapitre reflète le point de vue des crèches sur la pédagogie inclusive et les prestations des services. Chacune des institutions a vécu des expériences différentes qui influencent leurs réponses. Je rédige ce chapitre sur la base de leurs réponses et de mes interviews.

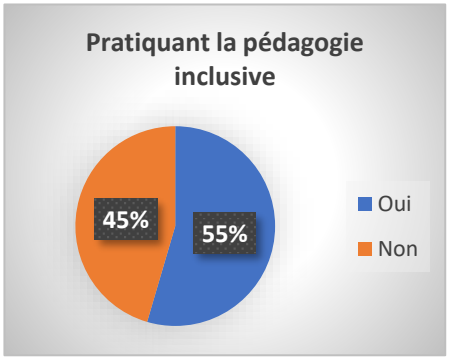
1. ***« Avez-vous déjà entendu parler de la pédagogie inclusive ? Si oui, quelles sont vos connaissances en quelques mots ? »***
   « Citer une définition de la pédagogie inclusive »



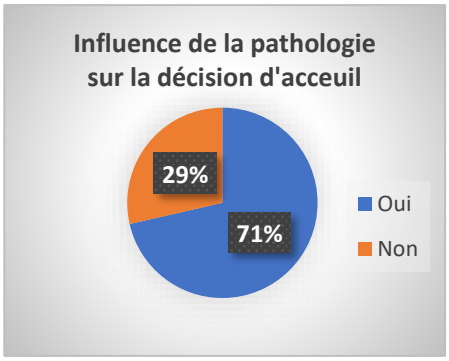
Sept crèches sur onze ont déjà des connaissances sur le terme de la pédagogie inclusive. Pour ces dernière, la pédagogie inclusive signifie intégrer des enfants ayants des besoins particuliers, un handicap, des comportements déviants ou autres difficultés au sein d'une structure dite ordinaire. La pédagogie inclusive est une approche différenciée. Elle permet à chaque enfant de progresser en bénéficiant des mêmes apprentissages, en adaptant la méthode. Les professionnels respectent le rythme de chaque enfant. Pour les professionnels, cela implique d'être en perpétuel mouvement, ajustement et adaptation. Ils conçoivent l'accueil tous ensemble. Les enfants peuvent faire des activités communes et progressent ensemble. Les enfants ainsi que les professionnels travaillent avec la différence. L'apprentissage de l'acceptation de la différence est permanent. La société apprend la diversité des religions, des nationalités, des couleurs de peau. La diversité doit aussi passer par le handicap ou non.

La pédagogie inclusive est bénéfique pour tous : pour les enfants accueillis avec des besoins particuliers, pour les parents, pour les autres enfants et pour les professionnels.

2. ***« Votre institution accueille-t-elle ou a-t-elle accueilli des enfants aux besoins particuliers ? » « Pour quelles raisons votre institution n'accueille-t-elle pas d'enfants aux besoins particuliers ? »***
   « Dénombrer les crèches de la ville de Fribourg pratiquant la pédagogie inclusive »



Six crèches sur onze accueillent ou ont accueilli des enfants aux besoins particuliers. Pour les crèches accueillant des enfants aux besoins particuliers, il y a des limites dans la mise en œuvre de la pédagogie inclusive. L'accueil d'enfants aux besoins particuliers doit être de qualité. Les éléments influençant sont un personnel stable et en suffisance, un concept clair et défini, des locaux adaptés. Les enfants sans besoin particulier ne doivent pas être péjorés. Les enfants, les parents et l'équipe doivent se sentir en sécurité au sein de la structure. L'équipe éducative ne doit pas renter épuisée à la maison. L'inclusion doit être bénéfique pour tous. Elle doit également s'œuvrer dans les possibilités organisationnelles.



Pour certaines institutions, quatre crèches sur six, la pathologie ou les difficultés de l'enfant ont une influence sur l'acceptation d'accueillir la famille. Pour une institution, l'accueil d'enfants avec un handicap lourd ne serait pas possible car selon les normes des directives sur les structures d'accueil préscolaire, une éducatrice doit pouvoir prendre en charge dans des conditions optimales, quatre enfants de 0 à 2 ans ou sept enfants de 2 à 4 ans. En effet, l'accueil d'un enfant aux besoins particuliers peut demander la présence d'un adulte pour accompagner l'enfant. Pour une crèche, engager du personnel supplémentaire est possible et

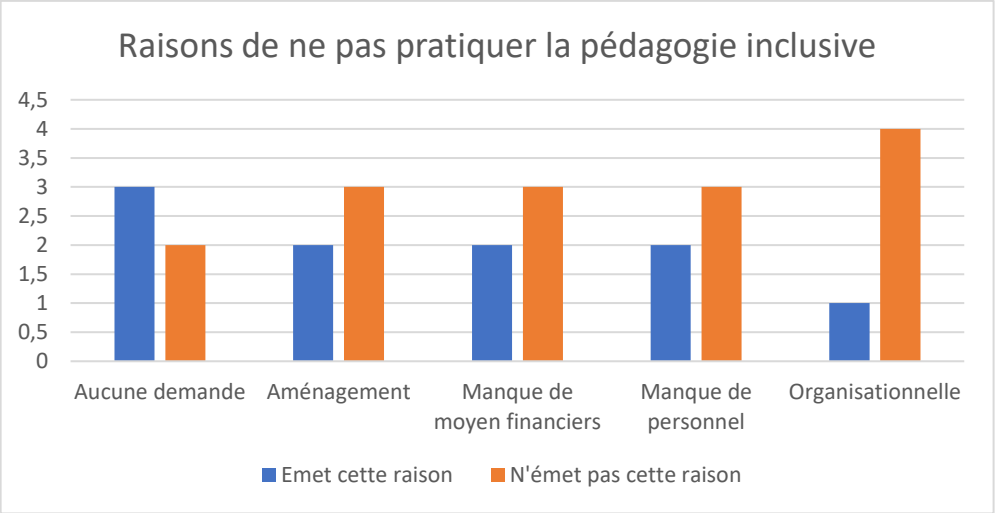
pour deux crèches, elles peuvent travailler en collaboration avec des éducateurs spécialisés ou des intervenants externes pendant des périodes de la journée.

Pour d'autres structures, la pathologie de l'enfant a demandé de baisser le taux de présence de l'enfant. Cette décision n'a pas permis aux parents de pouvoir concilier la vie privée avec la vie professionnelle. Cependant, ils ont pu avoir une bouffée d'oxygène.

Les situations peuvent être lourdes pour les équipes car le temps que des actions (réseau, suivi, prise en charge médicale, thérapeutique) se mettent en place et que les parents acceptent la situation est conséquent. Malheureusement, dans de rares situations, la direction a dû exclure l'enfant de la structure pour des causes de mise en danger des autres prestataires. L'accueil ne pouvait plus se faire sans aide supplémentaire.

Il faut souligner que le diagnostic se fait rarement avant l'entrée à la crèche. Les signes de difficultés, de retard s'observent petit à petit. Les professionnels tentent de trouver des solutions adaptées car souvent aucune mesure n'est appliquée pour soutenir les professionnels. De plus, les professionnels doivent avoir l'accord des parents avant de demander du soutien externe à la crèche. Pourtant la crèche est la première instance pour faire du dépistage.

Pour les cinq crèches ne pratiquant pas la pédagogie inclusive, la raison première est due à l'absence de demande. Certaines crèches ont ouvert récemment. Cela dit, elles sont ouvertes à cette approche. La deuxième raison pour laquelle les crèches n'accueillent pas d'enfants aux besoins particuliers concerne l'équipe éducative. Il faudrait une à deux personnes formées dans l'accueil d'enfants aux besoins particuliers pour offrir des prestations de qualités. Il y a également une peur d'épuiser l'équipe. Il faudrait alors engager du personnel supplémentaire. De plus, certaines crèches manquent de moyens financiers. L'aménagement est également une raison ainsi que le travail en réseau. Ce dernier est indispensable pour pratiquer la pédagogie inclusive mais les institutions ont besoin de temps pour y participer.



3. « Quels sont vos besoins pour la mise en œuvre de cet accueil ? »
« Définir les besoins des crèches de la ville de Fribourg pratiquant la pédagogie inclusive ».

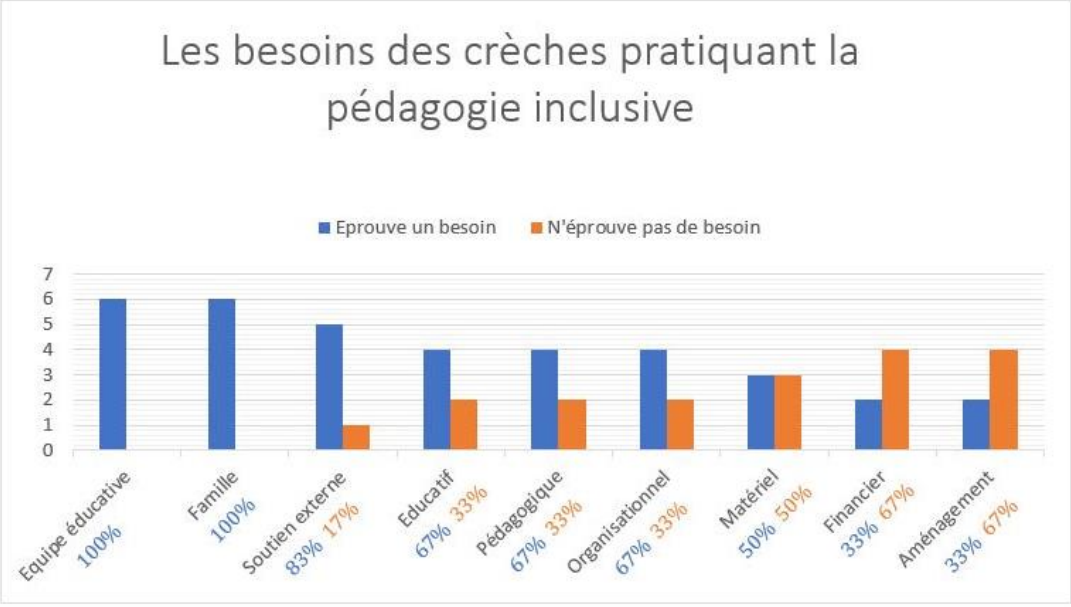
Les premiers besoins des crèches sont liés à l'équipe éducative et aux familles. L'équipe éducative peut avoir des craintes dans l'accueil d'enfants aux besoins particuliers. Ses craintes peuvent être apaisées lorsque l'équipe à connaissance du diagnostic de l'enfant et par l'apport de formations continues. Il y a également la crainte d'avoir un surcroît de travail. Les équipes doivent être en accord avec cet accueil. Elles ont besoin de temps pour pouvoir échanger, avoir des séances

d'information, déposer leurs questionnements et craintes, trouver de nouvelles idées, approfondir leurs connaissances sur le sujet.
Concernant les familles, les équipes éducatives ont besoin de collaborer avec elles. Elles ont besoin de pouvoir les approcher avec leurs observations. Parfois, les parents ne sont pas prêts à entendre, voir les comportements inappropriés de leur enfant. Ils ont besoin de temps pour accepter. Il est important de pouvoir organiser des réunions régulières avec les parents et des réseaux pour échanger autour de l'enfant et de la problématique.

Ensuite, les équipes éducatives ont besoin de soutien externe tel que le travail en réseau, le soutien du SEJ et du SEI. Le travail en réseaux apporte, entre autres, aux équipes des conseils et des recommandations pour la prise en charge. Ces soutiens externes doivent également éviter l'épuisement des équipes et permettre aux crèches de pratiquer la pédagogie inclusive dans de bonnes conditions. « *La bonne volonté de l'institution ne va pas toujours pouvoir suffire. La pédagogie inclusive est une grande richesse. Malheureusement, les mesures sont peu présentes.* » selon une professionnelle de l'enfance.

Les équipes de professionnels ont des besoins éducatifs et pédagogiques. Elles ont besoin d'avoir une ligne de référence avec un concept pédagogique adapté. Ceci peut demander aux professionnel un travail sur eux. C'est aux professionnels de s'adapter aux besoins de l'enfant et non à l'enfant de s'adapter à la structure. Fixer des objectifs spécifiques à chaque enfant, différencier la prise en charge sont des soutiens. Les besoins tels que la collaboration avec la famille, avec les réseaux, du personnel en supplément et des discussions d'équipe ressortent des questionnaires pour les besoins éducatifs et pédagogiques.

Des besoins organisationnels doivent être pris en compte. Le premier concerne le temps à dégager pour participer aux réseaux et aux formations. Ensuite, les équipe doivent faire preuve de souplesse et de flexibilité dans l'organisation quotidienne. Il faut adapter la structure temporelle aux besoins des enfants, travailler en sous-groupes. Parfois, il est nécessaire que l'enfant ne change pas de groupe d'âge mais reste dans le groupe d'enfants en fonction de ces compétences. Ces changements peuvent engendrer des besoins matériels. L'aménagement adéquat de la structure est également un besoin. Ces éléments engendrent des frais et les crèches ne peuvent pas toujours investir. Cependant, le besoin financier est davantage lié aux frais pour le personnel supplémentaire ou pour le personnel qualifié.



4. ***« Quelles sont vos ressources pour la mise en œuvre de cet accueil ? »***
   « Définir les ressources des crèches de la ville de Fribourg pratiquant la pédagogie inclusive ».

Pour la plupart des crèches, les ressources sont internes à la structure. *« Nous faisons avec les moyens du bord »,* selon une professionnelle de l'enfance. Il est difficile d'obtenir des aides supplémentaires. Les ressources internes à la structure peuvent être :

- Stratégies et ressources concernant le groupe
  - ➔ Les normes d'encadrement sont supérieures aux normes recommandées ce qui permet à l'équipe éducative de mettre en place des actions au quotidien et d'avoir une bulle d'oxygène.
  - ➔ Le travail en sous-groupes
  - ➔ L'inscription des enfants s'effectue en fonction de leurs compétences et non de leur âge. Pour un court terme, l'inscription d'un enfant aux besoins particuliers peut prendre deux places. Cela engendre une place vacante mais un accueil de qualité.
  - ➔ Les groupes verticaux sont une ressource dont celles des fratries. La fratrie peut suivre et participer à l'accompagnement avec les professionnels.
  - ➔ L'enfant peut rester plus longtemps dans le groupe d'enfants avant de se retrouver dans le groupe d'âge supérieur. Ainsi, les professionnels ne sont pas en surcharge.

- Stratégies et ressources financières
  - ➔ Des remplacements sont effectués par la direction, ce qui n'engendre aucun frais supplémentaire.
  - ➔ Le loyer est bas, ce qui permet de mettre l'accent sur les sorties ou le personnel

- Stratégies et ressources concernant l'équipe éducative
  - ➔ Des civilistes ont été engagés ce qui permet à l'équipe éducative d'être déchargée des tâches d'intendance et d'avoir du temps pour les enfants.
  - ➔ Le personnel des autres groupes aide et effectue des changements dans le groupe où un enfant aux besoins particuliers est accueilli.
  - ➔ La direction informe l'équipe éducative de la situation.
  - ➔ L'équipe éducative apprend avec l'expérience et fait preuve d'imagination pour la recherche de solutions et de mise en place d'actions.
  - ➔ Le personnel a des formations spécifiques.

- Stratégies et ressources organisationnelles
  - ➔ Eviter les changements.

- Stratégies et ressources concernant les familles
  - ➔ L'équipe éducative demande à la famille si le pédiatre peut prendre contact avec nous.
  - ➔ La collaboration avec la famille est indispensable.
  - ➔ Les familles des enfants sans besoin particulier sont incluses dans cette pédagogie.

- Stratégies et ressources externes
  - ➔ La direction a mandaté une psychologue. Elle intervient auprès de l'équipe en cas de problème mais elle ne peut pas intervenir auprès des enfants pour des causes de secret professionnel. Les frais reviennent à la crèche. Dans les villes de Lausanne ou Genève, des personnes qualifiées viennent effectuer des

observations. Cela demande l'accord des parents. Si nous imaginons ce concept au sein de la ville de Fribourg, le contrat d'entrée pourrait stipuler l'intervention de personne externes et ainsi les équipes auraient l'accord des parents et elles pourraient travailler avec le soutien de personnes externes.

- ➔ Conseil et accueil d'une personne externe et d'un enseignant en langue de signe pour la prise en charge d'un enfant sourd.
- ➔ Le travail en réseau apporte des conseils et des discussions riches. Les professionnels du réseau peuvent prêter le matériel adéquat.

- Stratégies et ressources d'aménagement
  - ➔ Des locaux spacieux

5. ***« Connaissez-vous les prestations proposées par les instances publiques fribourgeoises concernant l'accueil d'enfants aux besoins particuliers au sein des crèches ? Si oui, lesquelles ? » « Utilisez-vous ces prestations ? Si oui, lesquelles ? Si non, pour quelles raisons ? »***
   « Définir les prestations des instances publiques fribourgeoises encourageant les crèches de la ville de Fribourg à pratiquer une pédagogie inclusive »

La prestation la plus connue au sein des crèches de la ville de Fribourg est l'article 13 de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour : *« L'Etat peut subventionner l'encadrement d'un ou d'une enfant qui exige une prise en charge particulière, notamment en raison d'une maladie, d'un handicap mental, psychique ou physique ou d'une déficience sensorielle. Il peut aussi accorder une subvention spéciale à des structures d'accueil spécialement destinées à l'accueil d'enfants aux besoins particuliers. Le règlement d'exécution fixe les conditions et le mode de calcul du subventionnement. »*
Le SEJ prend la décision d'accorder un subventionnement aux crèches faisant une demande. Cependant, lorsque les crèches font une demande, le temps d'attente pour recevoir une réponse est trop long. Parfois, la réponse du SEJ arrivent 2 ans et demi plus tard ce qui est trop tard car l'enfant entre dans le cercle scolaire. Les mesures de soutien de cet article ont pour but de soutenir l'équipe éducative dans les tâches quotidiennes, telles que l'habillage, le lever de sieste d'un enfant hémiplégique. Les mesures sont des mesures de soutien auxiliaire. Le SEJ met à disposition des personnes en réinsertion sociale, avec un statut d'auxiliaire ou sans formation ce qui ne comble pas les besoins de l'équipe éducative. De plus, les personnes assurant la prise en charge de l'enfant sont présentes seulement quelques heures dans la journée. Cette présence est insuffisante pour les crèches qui sont généralement ouverte de 7h00 à 18h00. Il y a également une différence entre la demande forfaitaire et la réponse du SEJ. La différence peut être de 50% plus basse. Selon, quatre institutions sur six, le SEJ ne soutient pas comme l'article 13 le site. Ses prestations ne correspondent pas aux besoins du terrain des équipes éducatives. Cependant, l'association Pro Infirmis propose des prestations similaires avec des personnes formées soutenant les structures et les lieux familiaux. Ce projet est nouveau et à durée déterminée. Il est encore peu connu.
Un groupe de travail a été créé avec le SEI, la FCGF et le jardin intégratif la Coccinelle pour que les demandes de l'article 13 de la Lste soient traitées plus rapidement. Pour cette demande, le groupe de travail a interpellé Mme Demierre, présidente de la DSAS et vice-présidente du conseil d'Etat. Ils ont rencontré Mme Demierre et des intervenants du SESAM, de la DICS et de la DSAS.

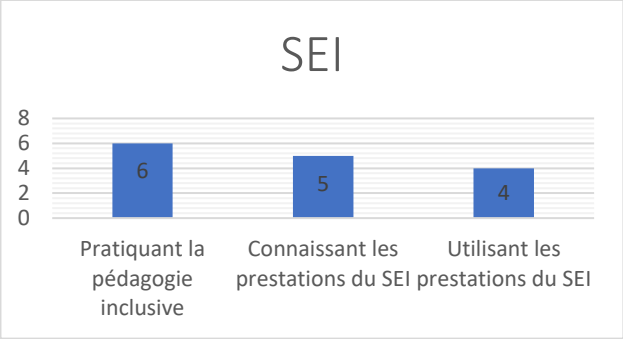
Le deuxième service mis en avant par les crèches pratiquant la pédagogie inclusive est le SEI. Le SEI peut intervenir dans l'institution. Cependant, l'institution doit avoir l'accord des parents pour pouvoir contacter le SEI. Le SEI effectue des observations à domicile et dans la structure d'accueil. Ainsi, il peut analyser les différences et similitudes en fonctions des divers contextes. Puis, une rencontre se fait entre les divers partenaires, SEI, famille, structure d'accueil. A la suite, une prise de décision a lieu concernant le suivi de l'enfant par le SEI. Il faut savoir que le SEI a un quota

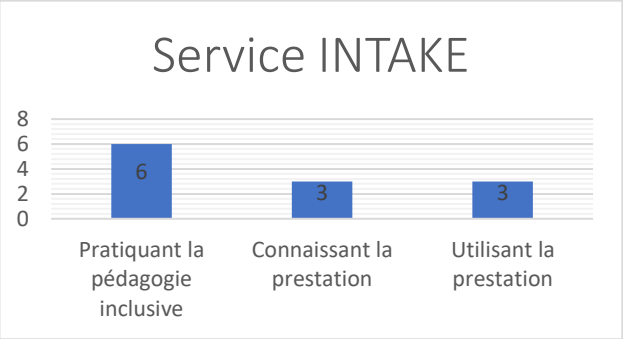
d'heures de suivi auprès de l'enfant et lorsque le SEI intervient au sein de la structure, c'est au détriment du domicile. Cependant, du personnel de la structure peut participer aux entretiens entre la famille et le SEI. Quatre crèches sur cinq prennent contact avec ce service et ces prestations. Pour conclure, le SEI intervient le plus souvent au niveau pratique contrairement aux autres services qui proposent davantage de prestation au niveau administratif ou dépositoire.

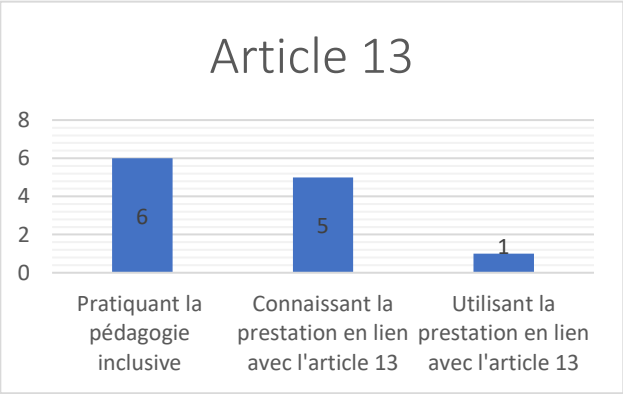
Les prestations du SEJ, service INTAKE est une permanence utilisée par les professionnels de trois crèches de la ville de Fribourg. Le service INTAKE répond téléphoniquement aux questions des professionnels. Cependant, le secret de fonction prime. Les réponses sont globales. Il se peut que le service pose des questions concernant la compétence des parents ce qui engendre la réflexion sur « L'enfant serait-il mieux en institution ? » « Faut-il retirer le droit de garde aux parents ? ». Une équipe éducative souhaiterait recevoir des solutions transitoires avant d'aborder le retrait de garde. Elle a besoin de solutions grises et non des solutions noires ou blanches.

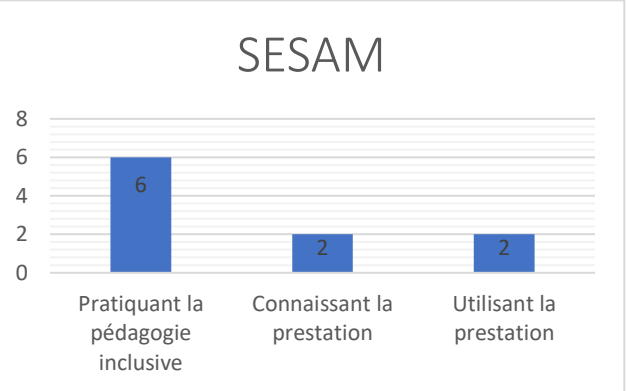
Les demandes auprès du SESAM sont également faites par deux institutions. Cependant, les parents ont davantage de contact avec le SESAM. Les crèches font appel à ce service pour qu'il pose le diagnostic et mette en place des mesures d'appui. Les mesures d'appui sont mises en place au sein de la famille. Les réponses aux demandes des crèches peuvent prendre du temps, par exemple, une crèche a attendu 1 an et demi avant de recevoir une réponse.

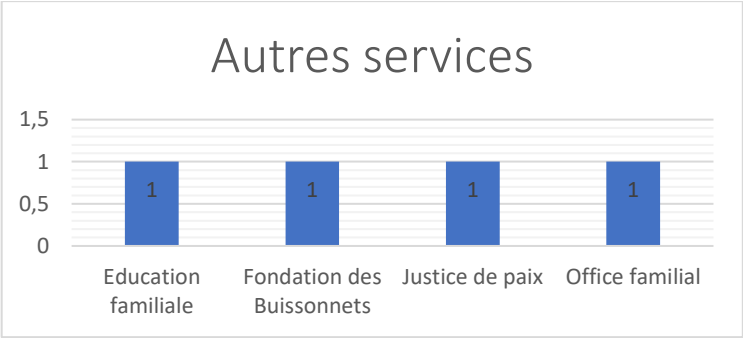
Finalement, divers services sont utilisés comme ressources pour les crèches tels que l'office familial, l'éducation familiale, la Fondation des Buissonets et la Justice de paix. Ceux-ci apportent davantage de conseil pour les professionnels.











Pour conclure sur le thème des prestations des divers services, les institutions sont tributaires des familles et des services externes pour avoir de l'aide. Pour remédier aux lacunes, comme dit ci-dessus, un groupe de travail a été créé avec le SEI, le jardin intégratif de la Coccinelle et la FCGF. Ce groupe de travail a fait une enquête auprès des structures. Il les a questionnées sur leurs besoins de soutien pour l'accueil des enfants. Le but du groupe de travail est de faire évoluer la situation actuelle en demandant des mesures d'intégration pour les enfants aux besoins particuliers. Pour le groupe de travail, les enfants existent seulement à partir de l'entrée scolaire. En effet, inscrire son enfant en crèche n'est nullement obligatoire. Mais, lorsqu'un problème ou une difficulté est décelé lors du processus scolaire, des mesures sont prises contrairement aux lieux préscolaires, où les professionnels ont peu de moyens, voire aucun. Le groupe de travail a des contacts avec le Grand conseil. C'est dans ce cadre qu'un postulat a été déposé. Ce postulat demande : *«au Conseil d'Etat d'évaluer les besoins en matière d'accueil précoce de ces enfants et d'examiner les possibilités d'offrir un tel accueil à tous les enfants du canton en soutenant les structures d'accueils actuelles, et en étudiant la création de jardins d'enfants sur le même modèle que celui de « La Coccinelle » par exemple dans le sud du canton et surtout en Singine afin que les enfants alémaniques puissent aussi profiter d'une telle opportunité.* » (Lehner-Gigon, & Garghentini Python, 2018)

La création d'institutions sur le modèle du jardin intégratif de la Coccinelle demanderait à l'Etat de financer les mesures particulières pour répondre aux besoins particuliers d'enfants. Ce financement par l'Etat a déjà lieux pour les institutions spécialisées et scolaires. Le financement pourrait s'envisager ainsi :

- Un prix coutant pour un encadrement dit « normal »
- Les parents paient en fonction de leur revenu
- La ville participe au placement car ce placement est dans le but de concilier la vie familiale avec la vie professionnelle
- Le canton participe aux frais supplémentaires liés aux besoins particuliers.

Le groupe de travail souhaite que l'affaire se développe au niveau politique. La discussion avec Mme Demierre et les intervenants ne doit pas rester sans suite. C'est pourquoi un deuxième groupe de travail a été créé entre la DSAS et le SEJ pour trouver des solutions. Dorénavant, les procédures auprès du SESAM devrait aller plus vite. Ce second groupe de travail est en discussion concernant le flou juridique de la naissance à 4 ans. Malheureusement, au sein du deuxième groupe de travail, les personnes du premier n'ont pas été intégrées. C'est-à-dire que les milieux concernés ne font pas partie intégrante des recherches de solutions ce qui risquerait d'être en désaccord avec la réalité.

De plus, la situation ne doit pas évoluer seulement entre la DICS et la DSAS. Les décisions prennent du temps car il s'agit de deux directions différentes et les questions et demandes passent d'une direction à une autre.

4.6. Analyse des résultats

En fonction de mon objectif général : *« Démontrer que les prestations des services publics fribourgeois compétents dans l'accueil d'enfants hors cadre familial sont insuffisantes pour favoriser la pédagogie inclusive au sein des crèches de la ville de Fribourg »,* je vais analyser les résultats de mes questionnaires. Je vais avoir un regard croisé entre ma partie théorique, les aspects politiques et les points de vue des crèches. Je vais débuter ce chapitre par la pédagogie inclusive dans sa globalité puis m'intéresser aux besoins et ressources. Je vais mettre en lien les besoins et les ressources, avec les prestations des services et la mise en pratique des crèches.

Les éléments théoriques de ce chapitre sont tirés du point 3 de mon travail, « aspect théorique ».

La pédagogie inclusive dans sa globalité
La pédagogie inclusive est présente au sein de la ville de Fribourg que ce soit au niveau politique ou au sein des crèches.
Plus de la moitié des crèches ont des connaissances sur la pédagogie inclusive et la pratique en accueillant ou en ayant accueilli des enfants aux besoins particuliers. Toutefois, le nombre d'enfants aux besoins particuliers accueillis au sein des structures reste restreint.
La vision de la pédagogie inclusive pour les crèches est représentative des éléments théoriques. Les éléments ressortant représentent une pédagogie différenciée travaillant le potentiel de chacun et avec la différence de chacun, c'est à dire, accueillir des enfants aux besoins particuliers au sein d'une structure dite ordinaire ce qui demande d'être en perpétuel mouvement. L'inclusion est bénéfique pour tous. Cependant, que cela soit le point de vue des crèches ou des référentiels, la pédagogie inclusive a des limites dans la mise en œuvre. La qualité des prestations doit être garantie ce qui engendre des besoins.

Concernant la vision de la pédagogie inclusive au sein de la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse, cette dernière se reflète dans ses intentions qui sont basées sur les droits de l'enfant, le respect des égalités des chances et des besoins de l'enfant. Cela représente un principe général de cette pédagogie qui est le droit de l'homme. En plus, le SEJ se base sur la convention des droits de l'enfant de l'ONU pour la mise en pratique de ses prestations. Selon la DSAS, les enfants et les jeunes doivent être accompagnés dans leur développement et doivent pouvoir mettre à profit tout leur potentiel. La politique fribourgeoise concernant les personnes en situation de handicap veut mettre en place des actions permettant à ces personnes de vivre au sein d'une société inclusive. Ces éléments sont représentatifs des aspects théoriques cités dans le point 3 de ce document.

Je constate que l'utilisation du potentiel de chacun et le droit à une place active au sein de la société - dans des contextes dits « ordinaires » de la vie - sont mis en avant pour les deux points de vue - crèches et politique/services - selon leur niveau de compétence. Cependant, les crèches relèvent des limites dans la mise en œuvre de ce concept ce qui engendre des besoins. Quels sont ces besoins ? Les services peuvent-ils répondre à ses besoins et ainsi mettre en pratique leur politique au sein des crèches ? En effet, les acteurs de la politique de l'enfance et de la jeunesse mettent diverses actions en place dans les domaines de la vie pour favoriser l'inclusion, dont le projet « Je participe ».

C'est en partant de ces questions que je vais continuer mon analyse.

Les besoins en lien avec les équipes éducatives
100% des crèches pratiquant la pédagogie inclusive ont des besoins liés aux équipes éducatives. Comme dit précédemment les équipes ont des craintes face à l'accueil d'enfants aux besoins particuliers. La pathologie ou les difficultés ont une influence pour les équipes éducatives. Le personnel a besoin d'être informé et rassuré. Il a besoin de formations supplémentaires. Le directeur peut répondre en partie à ce besoin en organisant des séances de discussion. Le travail

en réseaux peut répondre en partie à ces craintes. La permanence INTAKE peut répondre aux questionnements des équipes. Malheureusement, seule la moitié des crèches pratiquant la pédagogie inclusive utilise ce service. En revanche, si l'enfant a un suivi auprès du SEI, le personnel peut se référer auprès du personnel du SEI pour des conseils ou autres. Cette prestation est connue et utilisée par plus de la moitié des crèches.

En ce qui concerne les formations complémentaires, la FCGF propose des formations continues. A l'état du 18 avril 2019, aucune formation n'est proposée en lien avec l'accueil d'enfants aux besoins particulier. Elle suggère d'autres associations avec des formations continues dont certaines sont en lien direct ou indirect avec la pédagogie inclusive. La FCFG participe à une partie des frais des formations continues pour les membres de la fédération. Elle reçoit également un financement de la part du SEJ dû à l'article 15 de la Lste qui prévoit un soutien financier pour des formations continues en lien avec le perfectionnement du personnel dans l'exécution des tâches. Selon les réponses reçues de mon questionnaire, aucune crèche mentionne ce soutien.

L'importance de la participation active et l'accord de chaque participant pour une bonne mise en pratique sont mis en avant autant par les crèches, Mme Kolly que par Rousseau, Bergeron et Vienneau. Tous les partenaires doivent travailler autour d'un projet en mettant au centre l'enfant. De ce projet découlent des objectifs. Ils doivent être clairs pour tous et répondre aux besoins de l'enfant. Mettre en place des projets pédagogiques individualisés et fixer des objectifs sont dans les compétences des EDE. Répondre aux besoins de l'enfant, c'est ce que souhaitent les professionnels des crèches et la politique fribourgeoise. Cependant la réalité du terrain ne le permet pas de manière optimale. Kron et Plaisance mettent en avant le fait que l'intégration prend en compte les niveaux financiers, la dotation, l'aménagement et le travail en réseau.

En effet, la dotation ne permet pas d'accueillir des enfants aux besoins particuliers dans de bonnes conditions. L'OPE exige que le personnel doit être en bonne santé, être formé et avoir les aptitudes éducatives. Le personnel doit être en suffisance en fonction des pensionnaires. Lors d'accueil d'enfants aux besoins particuliers, le personnel n'est pas en suffisance par rapport aux enfants car généralement l'enfant aux besoins particuliers demande davantage d'accompagnement. Les directives sur les structures d'accueil préscolaire exigent un diplômé pour 7 enfants de 2 à 4 ans contre un diplômé pour 2 enfants et demi dans le secteur spécialisé. Ceci montre que l'accompagnement d'enfants aux besoins particuliers exige une présence plus marquée du professionnel. Les directives stipulent que le rôle du personnel formé doit répondre aux besoins fondamentaux, favoriser leur développement et leur épanouissement. Il faut alors que le personnel en supplément soit formé pour répondre de manière adéquate à ces directives et surtout pour répondre aux besoins réels de l'enfant. Si les crèches souhaitent accueillir des enfants aux besoins particuliers, la dotation doit être prise en compte par les directives et donc évaluée par l'OFAS.

Les équipes éducatives peuvent engager du personnel en supplément mais elles ont rarement les moyens financiers. Seule une crèche l'a mentionné dans le questionnaire. Les équipes et directions trouvent des ressources à l'interne de la crèche comme mentionné aux p.33-34 de ce travail. Toutefois, l'article 13 de la Lste dit « *pouvoir subventionner l'encadrement d'un ou d'une enfant qui exige une prise en charge particulière ».* Cependant en réponse à mes questions, les personnes mises dispositions pour cet encadrement particulier n'ont pas de formation dans le domaine de l'enfance. Ainsi, cette prestation ne répond pas aux besoins du terrain, qui est d'avoir du personnel supplémentaire qualifié pour garantir une prise en charge de qualité.

Ce besoin est également mis en avant pour les crèches ne pratiquant pas la pédagogie inclusive. Pour deux d'entre elles, c'est une raison de ne pas pouvoir appliquer la pédagogie inclusive car la qualité des prestations en dépend.

Les besoins liés à la collaboration avec les familles

Les interviews avec les responsables du jardin intégratif ou du jardin spécialisé démontrent l'importance du travail avec les parents. Rousseau, Bergeron et Vienneau, l'université Laval et Anthéa l'affirment également. Sur le terrain des crèches, toutes les équipes éducatives éprouvent le besoin de collaborer avec les parents. Par les expériences, certains professionnels soulignent que la collaboration avec les parents peut être entravée par le refus des parents d'accepter la situation de l'enfant. Les parents ont besoin de temps pour accepter les difficultés de leurs enfants. Le dépistage se fait rarement entre 0 et 4 ans. Les institutions n'ont alors pas ou peu de soutien pour faire face à ces difficultés. Les équipes trouvent des solutions à l'interne et attendent l'accord des parents pour entreprendre les démarches. Les réponses positives pour des soutiens dans les crèches sont peu présentes d'autant plus s'il n'y a aucun diagnostic.

Les services tels que le SEI, l'éducation familiale, l'office familial, le SESAM peuvent soutenir les parents par des conseils, du suivi voire des mesures d'appui. Ces prestations ont un impact indirect sur la collaboration entre les EDE et les parents car les prestations peuvent soutenir les parents dans l'acceptation du handicap de l'enfant, ce qui peut aider les crèches à avoir l'accord des parents pour entreprendre quelconques démarches. Le pédiatre a son rôle dans la collaboration avec les parents car sans l'accord des parents, les EDE ne peuvent recevoir des informations de sa part. De plus, le point de vue médical du pédiatre a une importance pour les parents. Ce point de vue médical soutient les EDE pour entreprendre des démarches avec les parents ou au contraire est un obstacle car le pédiatre ne perçoit aucune inquiétude.

Ces éléments me font venir sur l'importance du travail en réseau. Sans participation active de tous les partenaires, l'inclusion ne peut pas avoir lieu. Je développerai en détail ce point dans le sous-chapitre suivant. Je souhaite tout de même mettre en avant que la participation, le point de vue et la collaboration avec les familles des enfants sans besoin particulier sont essentiels. Les crèches pratiquant une pédagogie inclusive, intégrant tous les partenaires à ce concept, tend vers les buts de la politique fribourgeoise avec le projet « Je participe » et « Education 2030 » dont la commission suisse pour l'UNESCO y participe.

Les besoins liés aux soutiens externes

J'ai vaguement abordé le travail en réseau dans les éléments ci-dessus. En effet, le travail en réseau ressort des propos des crèches (83%), de Rousseau, Bergeron et Vienneau, de Mme Kolly et Mme Kessler. Ce travail et cette collaboration entre les professionnels sont indispensables. Le travail en réseau est également une limite pour les crèches. Il est tributaire de l'investissement de chaque partenaire et demande du temps à disposition. Pour cela, les services ne peuvent offrir du soutien aux crèches sauf dans leur investissement au sein des réseaux où ils sont invités. Pour Anthéa, la visite des thérapeutes sur le terrain de la crèche est un soutien pertinent pour les équipes éducatives. Pour ce qui concerne les équipes des crèches de la ville de Fribourg, je n'ai pas de retour concernant la visite des thérapeutes sur le terrain. Mais à deux reprises, des professionnels ont suggéré le bienfait d'avoir une personne externe à la crèche pouvant intervenir dans la structure. Ceci demande une mise en place qui devrait être effectuée par un service externe tel que le SEJ. Les cantons de Vaud et de Genève possèdent une plateforme d'intégration allant vers cette intention.

Le SEI peut soutenir les crèches en venant sur le terrain au détriment des familles, ce qui est inadéquat. Cependant, lors d'entretiens entre les parents et le personnel du SEI, les EDE peuvent participer. Les réponses aux questionnaires montrent que cette prestation est la plus connue et la plus utilisée auprès des crèches.

Concernant l'article 13 de la Lste, les crèches peuvent faire une demande pour un soutien dans la prise en charge d'un enfant aux besoins particuliers auprès du SEJ. Selon les crèches, ce soutien octroie un forfait pour la prise en charge supplémentaire dû à un encadrement particulier. Les

crèches doivent justifier le supplément de la prise en charge. Je reviendrai sur cela lors du sous-chapitre sur les besoins financiers. Concernant la mise à disposition d'une personne auxiliaire, cette prestation ne correspond pas aux besoins du terrain car la personne n'est pas formée dans le domaine de l'enfance ou du spécialisé et elle ne peut venir que quelques heures au sein de la crèche. Les crèches étant ouvertes de 7h00 à 18h00, la présence d'un auxiliaire est insuffisante. J'ai envoyé un courriel au SEJ pour demander si l'obtention de cette prestation se déroule bien ainsi. N'ayant pas eu de réponse, je les ai appelés pour avoir une confirmation de leur part. Le personnel du SEJ m'a confirmé que la prestation de l'article 13 de la Lste correspond à un forfait pour la prise en charge d'un encadrement particulier. Le forfait prend en compte une personne auxiliaire ou une stagiaire HES. Cette personne a pour but d'accompagner l'enfant afin qu'il puisse vivre en crèche. La durée de la présence de cette personne est déterminée par la somme du forfait, ce qui correspond généralement à quelques heures par jour. Les situations sont examinées au cas par cas. Cependant, il n'y pas beaucoup de demandes, environ cinq par an. Le SEJ pense que le nombre restreint de demandes est dû aux critères auxquels les demandes doivent répondre, au fait que les crèches refusent de prendre en charge des enfants aux besoins particuliers en raison aux situations lourdes et au fait que si les crèches acceptent, les besoins particuliers ne sont généralement pas assez lourds pour effectuer une demande de soutien.

Je souhaite mettre en avant, le fait que cinq crèches sur six connaissent cette prestation mais qu'une seule crèche l'utilise. En effet, selon les crèches, les réponses aux demandes sont trop longues. Les équipes ne recevant pas ce soutien assez rapidement, voire pas du tout, s'épuisent. Elles refusent ou doivent exclure des enfants aux besoins particuliers par manque de moyens, de ressources et de soutien externe. Ceci est en contradiction avec la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse qui dit s'engager pour le respect de l'égalité des chances, des besoins et des droits de l'enfant. Chaque enfant a le droit à une protection, une éducation et une instruction. Mais peut-on dire que l'exclusion ou le refus d'un enfant pour cause d'un handicap est de la discrimination ? Dans cette situation, l'intérêt supérieur de l'enfant est mis en avant. Mais l'exclusion d'un enfant pour cause de handicap est en opposition avec la convention des droits de l'enfant de l'ONU que le SEJ a comme base. Toutefois, les institutions spécialisées peuvent accueillir les enfants, ce qui répond, d'une manière, à respecter les égalités des chances, les besoins et les droits de l'enfant. Les institutions spécialisées n'ont pas toujours le même impact sur le principe de concilier vie privée et vie professionnelle dû à leurs heures d'ouverture. Parfois, les heure d'ouvertures ont été réfléchi pour le bien-être de l'enfant. Ainsi, les institutions spécialisées répondent à l'intérêt supérieur de l'enfant. Il est donc essentiel que le canton dispose de tous ces services car ensemble, ils tendent vers les buts de la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse. Ces réflexions démontrent également l'importance de travailler en réseau pour l'intérêt supérieur de l'enfant.

Malgré ces diverses options de service, des améliorations doivent être faites pour le soutien des crèches. C'est pourquoi, comme dit précédemment, un groupe de travail a été constitué pour améliorer les lacunes de l'article 13 de la Lste et combler les besoins des crèches. Le SEJ et la DSAS prennent en compte le travail de groupe et sont en réflexion d'amélioration. A l'état du 18 avril 2019, le groupe de travail fondé par la FCGF, le SEI et le jardin intégratif la Coccinelle attendent une réponse de la part du second groupe de travail. Le fait que les professionnels ne soient pas intégrés dans ce second groupe de travail amène la réflexion « est-ce que les réalités du terrain vont être prises en compte ? »

Concernant les prestations du SESAM, deux crèches sur six déposent une demande auprès du SESAM. En effet, les réponses aux demandes prennent du temps et les mesures d'aide ne sont pas appliquées au sein des crèches. Toutefois, les crèches faisant une demande soutiennent les parents. Les parents ont une place essentielle dans la mise en pratique de la pédagogie inclusive. Cette prestation est pertinente pour les familles et les enfants mais les mesures d'aide ne pourraient-elles pas s'appliquer aussi dans les crèches afin de soutenir les équipes éducatives ?

Ceci supposerait que la DICS collabore davantage avec la DSAS, qui est compétente en matière d'accueil extrafamilial.

Les besoins éducatifs et pédagogiques

Les besoins éducatifs et pédagogiques sont liés aux besoins cités ci-dessus : personnel en supplément, travail en réseau, collaboration avec les familles, échange entre professionnels. Pour les équipes, tout comme pour l'Université Laval, les objectifs sont indispensables pour pratiquer la pédagogie inclusive. Les objectifs sont à la base du travail d'accompagnement. Le professionnel doit trouver des solutions créatives et flexibles pour éviter que l'enfant soit en échec. En cas d'échec de l'enfant, les méthodes sont inappropriées. Les EDE ont les compétences grâce à leur formation toutefois, ils doivent être en permanence en évolution. Pour cela, ils ont besoin d'être nourri des réflexions des autres professionnels et par des formations supplémentaires. Ceci demande de dégager du temps hors enfant. Un temps pour les entretiens, colloques et préparation devrait être prévu selon les directives des structures d'accueil préscolaire du 1er mai 2017 mais il n'est pas toujours facile de l'appliquer avec la réalité du terrain. Les équipes peuvent avoir des ressources auprès de la permanence INTAKE, de l'Education familiale, de l'Office familial, de la Fondation des Buissonnets ou de la FCGF. Cependant, ces services sont faiblement utilisés par les crèches et demandent à nouveau de dégager du temps pour entreprendre ces démarches.

Le projet institutionnel est également une ressource surtout pour les crèches pratiquant la pédagogie inclusive. Il permet à tous les partenaires de la crèche d'avoir une ligne directrice et donc de donner de la sécurité. Cependant, si dans le projet institutionnel, l'inclusion est absente, tous les questionnements de ce travail sont-ils peu pertinents ? La crèche répond au but de concilier la vie privée et la vie professionnelle des parents. Mais seulement pour les parents qui ont des enfants sans besoin particulier ? Ou alors, la crèche met en avant l'intérêt supérieur de l'enfant car à ce moment, la crèche n'a pas les ressources pour accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions. Avec ces réflexions, je reviens sur le fait que le domaine de l'enfance ne peut être tout inclusif. Le domaine de l'enfance doit trouver des solutions grises et non noires ou blanche. Les acteurs du domaine de l'enfance doivent mettre l'intérêt de l'enfant au centre. Tous les partenaires ont leur place pour des solutions grises que ce soit des professionnels, des politiciens, des parents ou des citoyens.

Les besoins organisationnels

Les équipes éducatives, de préférence le référent de l'enfant aux besoin particuliers, ont besoin de temps hors présence des enfants afin de pouvoir participer aux réseaux, échanger entre professionnels, pour les formations continues. Ce besoin est présent pour plus de la moitié des crèches. Pour répondre à ce besoin, il faut avoir du personnel remplaçant lorsque la personne de référence de l'enfant est absente. Cette organisation revient sur le besoin d'avoir du personnel qualifié en supplément. Il faut également que les heures consacrées aux réseaux, aux colloques soient reconnues, ce qui demande des finances ou de l'organisation dans la planification des horaires. Pour une crèche cette demande d'organisation pour dégager du temps pour les réseaux est une des raisons pour leur institution de ne pas pratiquer la pédagogie inclusive.

Pour ce qui concerne l'organisation au niveau du groupe, les équipes doivent faire preuve de flexibilité, de créativité. Elles doivent pouvoir anticiper les activités, éviter les changements, travailler en sous-groupes. La préparation des méthodes d'apprentissage est essentielle pour pratiquer la pédagogie inclusive selon Rousseau, Bergeron et Vienneau et l'Université Laval. Pour cela, les EDE ont les compétences et les capacités dans leur formation de base. La plupart des crèches ont des ressources internes et créatives vis-à-vis de cette organisation.

Les besoins matériels
Pour 50% des crèches, la mise en œuvre de la pédagogie inclusive demande du matériel spécifique. Selon les besoins particuliers de l'enfant, la crèche aurait besoin de mobiliers ou jeux pédagogiques spécialisés. Cependant, les EDE font preuve de créativité pour créer du matériel adéquat répondant aux besoins des enfants. Les pictogrammes sont un matériel facile d'accès et un outil soutenant les enfants. La création et l'adaptation du matériel fait par soi-même évitent des dépenses supplémentaires. Pour ces besoins, les EDE ont des ressources nécessaires à l'interne de la crèche. Les thérapeutes peuvent également prêter du matériel.

Les besoins financiers
Le besoin de moyens financiers pour pratiquer la pédagogie inclusive est de 34%.
Pour pouvoir assurer une prise en charge de qualité tout en pratiquant la pédagogie inclusive, les crèches ont besoin de personnel supplémentaire qualifié, 66% des crèches le souligne, ce qui engendre des frais. Rare sont les crèches qui peuvent se le permettre, seule une crèche l'a mis en place. Les crèches peuvent faire appel à l'article 13 de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial. Dans ce cas, selon elles, elles peuvent recevoir un forfait supplémentaire pour la prise en charge d'un enfant aux besoins particuliers. Ce forfait doit être justifié, « quels sont les frais supplémentaires qu'engendre la prise en charge de cet enfant aux besoins particuliers ? » Malheureusement, lorsque le SEJ accorde le subventionnement supplémentaire, le forfait correspond rarement à la demande de la crèche. Cette prestation ne comble pas adéquatement le besoin des crèches. Seule une crèche profite de cette prestation sur six. Les raisons sont les délais de réponse trop longues, les personnes non formées présentes seulement un temps restreint, le forfait trop bas comparé à la demande. Il existe l'association Pro Infirmis qui met à disposition des personnes formées pour soutenir les crèches cependant, le projet est peu connu.

Les crèches recevant d'autres subventionnements que ceux de la ville de Fribourg ont pu engager du personnel en supplément ou collaborer avec des intervenants externes. Le fait d'avoir des ressources financières est un soutien. Le jardin intégratif la Coccinelle souligne le besoin de recherche de fond pour pouvoir pratiquer selon son concept.

L'OFAS, qui a pour mission d'augmenter les places répondant aux besoins de concilier la vie privée et la vie professionnelle, a mis en place un programme d'impulsion donnant des aides financières aux structures. Cependant, pour recevoir ces aides financières, il faut avoir un projet novateur ou permettant de mieux répondre aux besoins des parents, ou favorisant la politique de l'enfance et de la jeunesse et la participation active des enfants et jeunes sans discrimination, ou augmentant les subventions pour les institutions. Ces critères répondent à la pédagogie inclusive mais les institutions doivent davantage les mettre en avant pour pouvoir bénéficier des aides financières. Il serait même plus simple de créer une nouvelle institution ayant comme concept pédagogique l'inclusion.

Il faut savoir que les parents paient la crèche en fonction de leur revenu. L'Etat, la commune et les employeurs subventionnent le reste. Selon Mme Kessler, responsable du jardin intégratif la Coccinelle, le surcoût de la prise en charge d'enfants aux besoins particuliers devrait être reconnu et pris intégralement en charge par l'Etat. Pour une directrice de crèche, le subventionnement devrait se faire comme suit :

- Un prix coutant pour un encadrement dit « normal »
- Les parents paient en fonction de leur revenu
- La ville participe au placement car ce placement est dans le but de concilier la vie familiale avec la vie professionnelle
- Le canton participe aux frais supplémentaires liés aux besoins particuliers.

Cela demande de changer la politique de financement des crèches. Il est donc important que les professionnels promeuvent leurs besoins. La FCGF peut être une ressource pour les professionnels car elle a pour mission de favoriser le travail avec les partenariats des secteurs sociaux et du pouvoir public. Le groupe de travail entre le SEI, le jardin intégratif la Coccinelle et la FCGF a également fait des démarches politiques auprès de Mme Demierre. Il y a également le projet « éducation 2030 » qui soutient le domaine de l'enfance pour avoir une politique de l'enfance.

Pour deux crèches sur cinq, le manque de moyens financiers est un obstacle pour pratiquer la pédagogie inclusive.

Les besoins liés à l'aménagement

Seulement 34% des crèches soulignent avoir des besoins concernant l'aménagement. Pourtant, Mme Kolly pense que 30 à 50 % de l'aménagement a une influence sur le processus d'intégration ainsi que Anthéa et Bergeron, Rousseau et Leclerc soulignent l'importance d'un environnement adapté aux besoins des enfants. Une responsable de crèche met en évidence le fait que des locaux spatiaux sont importants pour accueillir des enfants aux besoins particuliers. Les crèches ne pratiquant pas la pédagogie inclusive porte une importance à l'aménagement. Deux crèches sur cinq refusent l'accueil d'enfants aux besoins particulier pour, entre autres, cette raison. N'ayant pas davantage d'information de la part des crèches concernant l'aménagement, je ne peux pas savoir si les crèches ont des locaux adaptés/adaptent les locaux, ou si les équipes éducatives portent peu d'importance à l'aménagement, qui devrait être réfléchi avant l'accueil d'enfants aux besoins particuliers. Si c'est le deuxième cas, il serait important de proposer des formations continues sur ce thème. Pour cela, la FCGF pourrait le présenter aux crèches. Ainsi, elle comblerait en partie les besoins liés à l'aménagement.

Les raisons de ne pas pratiquer la pédagogie inclusive

Pour les crèches ne pratiquant pas la pédagogie inclusive, la première raison est l'absence de demande. Les questions suivantes se posent :

- Comment les crèches mettent-elles en valeurs cette possibilité d'accueillir des enfants aux besoins particuliers ?
- Comment les parents perçoivent-ils cette philosophie de pratiquer ?
- Quels sont les besoins des parents face à cette pédagogie inclusive ?
- Quel est le regard de la société sur cette manière de fonctionner ?

D'après mes recherches, je peux dire que la politique fribourgeoise tend vers des pratiques inclusives dans leur législation. Toutefois, quels sont les outils et les actions mis en place pour promouvoir ces pratiques inclusives dans la société fribourgeoise ? Toutes ces questions pourraient nourrir de nouvelles recherches et réflexions.

Pour ce qui concerne les raisons des crèches ne pratiquant pas la pédagogie inclusive, l'aménagement, l'organisation, le manque de moyens financiers et de personnel ressort des questionnaires. Le besoin d'avoir du personnel en supplément est un des besoins principaux des crèches œuvrant pour une pédagogie inclusive. Pour ce qui est de l'aménagement, le besoin est peu marqué dans les pratiques des crèches mais c'est un élément essentiel au niveau de la théorie et pour le jardin spécialisé du Bosquet. Les raisons financières et organisationnelles sont à nouveau liées aux besoins de personnel en supplément et aux besoins des crèches accueillant des enfants aux besoins particuliers.

4.7. Synthèse des résultats

Les résultats de ce travail de recherche sont variables. En effet, comme dit au début de ce travail, il n'y a pas un modèle unique de pédagogie inclusive. Chaque situation est unique comme chaque enfant. Il n'y a pas un besoin particulier mais des besoins particuliers. Chacun de ses besoins particuliers sont dépendants de la personne. Pour chaque situation, divers facteurs influencent la réussite d'un processus d'intégration.

Cependant, les résultats de mes recherches démontrent que les crèches travaillent pour aller dans le sens de la politique de l'enfance et de la jeunesse fribourgeoise qui est basé sur l'intérêt supérieur de l'enfant, son potentiel et sa participation active. Ceci reflète les éléments théoriques de la pédagogie inclusive. Toutefois, pour atteindre cette vision et la mettre en application, les crèches rencontrent des obstacles. En effet, il est primordial pour les crèches de garantir des prestations de qualité. C'est également un élément important pour la politique et les services.
Les obstacles rencontrés par les crèches sont liés en premier à la dotation et la formation du personnel. Les équipes ont besoin des personnes qualifiées en supplément. Pour cela, elles n'ont pas les ressources financières nécessaires. Toutefois, des démarches d'amélioration en lien avec l'article 13 de la Lste sont en cours. Il faut savoir qu'une seule crèche sur six utilise la prestation de l'article 13 de la Lste.

Pour la formation, la FCGF propose des formations continues et contribue, en partie, aux financements. Les équipes ont également besoin d'avoir des échanges avec les professionnels pour être rassurées et informées. La direction peut, entre autres, y remédier. Le SEI est également une ressource utilisée par la plupart des crèches contrairement aux divers services tels que INTAKE, SESAM, l'Office familial, qui sont utilisés par moins de la moitié des crèches.
Le travail en réseau est une ressource pour les crèches et il est primordial pour la mise en pratique de la pédagogie inclusive. Il permet de créer un projet mettant l'enfant au centre et de fixer des objectifs. Cependant, il demande à tous les partenaires de participer activement pour en tirer bénéfice dans le processus d'inclusion.

En ce qui concerne la collaboration avec les familles, il est des ressources des EDE de créer un lien de confiance avec elles. Il est parfois difficile pour les parents d'accepter la situation et les EDE ne peuvent pas entreprendre des démarches sans leur accord. Il est important que chaque participant s'applique dans la mise en œuvre de cette pédagogie. En effet, les services externes et le pédiatre ont également contact avec les parents, ce qui peut aider les parents à accepter la situation et dans ce cas, des démarches peuvent être entreprises au sein de la famille et également au sein de la crèche. Malheureusement, les démarches entreprises pour les institutions ont un temps de délai trop long pour les crèches surtout concernant l'article 13 de la Lste.

Pour ce qui concerne les aspects pédagogiques et éducatifs, les EDE ont des ressources à l'interne de la crèche grâce à leur créativité, à leurs compétences, au projet institutionnel et à l'organisation du groupe. Toutefois, il leur est nécessaire de renouveler leurs connaissances et d'être nourri par les formations continues et les échanges entre les professionnels.

Les EDE font également preuve de créativité pour posséder du matériel adéquat. Les besoins d'aménagement des locaux sont peu exprimés par les structures. Pourtant, l'aménagement a une influence importante pour la réussite de l'inclusion.

Tous les éléments cités ci-dessus demandent de l'organisation et des financements. En effet, les équipes ont besoin de temps hors enfants pour pouvoir se former, échanger avec les divers acteurs de ce concept. Il faut alors du personnel qualifié en supplément pendant leurs absences et avoir les moyens financiers de les rémunérer. Comme dit précédemment, l'article 13 de la Lste ne comble pas adéquatement le besoin des crèches. Le subventionnement des crèches mériterait

d'être revu pour l'accueil d'enfants aux besoins particuliers. L'OPE a un projet d'aide financière mais pour les recevoir il faut répondre à certains critères.

Tous ces éléments en plus de l'aménagement font que des crèches ne pratiquent pas la pédagogie inclusive.

Pour conclure, la pédagogie inclusive a des limites selon chaque situation. Toutefois, il est important que tous les partenaires soient en accord avec le projet d'inclusion. Dans le canton de Fribourg, chaque service a sa place et s'investit à sa manière. Tous ces services tendent vers les buts et les intentions de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Cependant, des améliorations doivent être faites. Il peut y avoir une porte d'ouverture grâce aux groupes de travail créés entre les divers services, le postulat pour la création de jardins du type de la Coccinelle, le projet « Je participe » ou encore « Education 2030 ». Les cantons de Vaud et de Genève peuvent être une ressource avec leurs stratégies d'intégration.

5. Evaluation

Dans les chapitres suivants, je vais évaluer mon hypothèse grâce à tous les éléments cités dans ce document. Ensuite, j'évalue l'atteinte de mes objectifs et je réponds de manière globale à mes questions primaires et secondaires. La réflexion sur l'atteinte de mes objectifs m'a amené à rédiger un sous-chapitre sur les limtes de la mise en pratique. Un troisième chapitre est consacré aux difficultés que j'ai rencontrées dans la réalisation de ce travail de recherche ainsi qu'aux limites que j'ai eues dans mes démarches. Puis, je conclus par les nouvelles réflexions que m'a apportées ce travail.

5.1. Evaluation de l'hypothèse

Grâce mes recherches, je peux affirmer mon hypothèse qui était :

- Les services publics fribourgeois offrent différentes prestations aux crèches qui pratiquent la pédagogie inclusive, mais elles sont insuffisantes pour répondre aux besoins du terrain.

En effet, toutes les crèches pratiquant la pédagogie inclusive ont des besoins qui ne sont pas comblés pour pouvoir offrir des prestations de qualité. Les raisons des crèches ne pratiquant pas la pédagogie inclusive sont liées aux besoins des crèches pratiquant la pédagogie.

Je peux affirmer que les prestations des services ne comblent pas les besoins des crèches car un groupe de travail a été constitué pour trouver des solutions d'amélioration à la prestation concernant l'article 13 de Lste. Il y a également une différence entre la connaissance des prestations et leurs utilisations. Les raisons sont les temps d'attente pour obtenir le soutien ou l'insatisfaction de la prestation.

Toutefois, il faut se demander si les crèches se renseignent suffisamment auprès des services et comment les services mettent en avant leurs prestations.

Les services n'ont pas l'entière responsabilité de répondre aux besoins des crèches. Les équipes éducatives ont des ressources internes suffisantes pour répondre à des besoins. Mais pour les besoins liés à la dotation, à la formation et au financement, les services ont une responsabilité, dont revoir les lois et les règlements sur ces sujets.

Je conclurai par quelques propos cités de professionnels pour illustrer l'affirmation de mon hypothèse :

« Nous n'avons pas de ressources supplémentaires, contraints de "faire avec les moyens du bord". »

« Le SEJ ne soutient pas comme l'article 13, de la loi sur l'enfance et la jeunesse le prévoit, ce qui est réellement un manque ! »

« L'accueil d'enfants aux besoins particuliers est une grande richesse mais les mesures sont peu présentes. A un moment donné, la bonne volonté de l'institution ne va plus suffire car l'équipe s'épuise selon les situations. »

5.2. Evaluation des objectifs

Pour pouvoir évaluer mes objectifs, j'ai choisi de les présenter sous forme de tableau.

Objectifs	Atteinte	Justifications
Citer une définition de la pédagogie inclusive	Atteint	J'ai atteint cet objectif grâce à mes recherches théoriques. La définition a été mise en avant dans le chapitre de la pédagogie inclusive et elle a été complétée par mes recherches pratiques dans la description et l'analyse des résultats.
Lister les services publics fribourgeois encourageant les crèches de la ville de Fribourg à pratiquer une pédagogie inclusive Définir les prestations des services publics fribourgeois encourageant les crèches de la ville de Fribourg à pratiquer une pédagogie inclusive	Partiellement atteint	Dans ma partie théorique, j'ai décrit les divers services en lien avec le placement d'enfants ou en lien avec les enfants aux besoins particuliers. C'est dans ma partie pratique que j'ai mis en avant les soutiens apportés aux crèches. Cependant, je n'ai pu récolter que des informations théoriques et globales sur les services. Je manque d'informations concernant leurs prestations et leurs conditions pour les obtenir. Je peux toutefois dire que les prestations du SEI sont une ressource pour les crèches et que d'autres services peuvent être des ressources, mais à plus faible utilisation pour les crèches.
Dénombrer les crèches de la ville de Fribourg pratiquant la pédagogie inclusive	Atteint	L'objectif est atteint car je sais que six crèches sur onze pratiquent la pédagogie inclusive. Pour des raisons éthiques, je ne citerai pas le nom des institutions.
Présenter les raisons des crèches ne pratiquant pas la pédagogie inclusive	Atteint	L'objectif est atteint car lors de la description des résultats, j'ai mis en avant les raisons des crèches ne pratiquant pas la pédagogie inclusive. J'ai même analysé ces résultats avec les besoins des crèches pratiquant la pédagogie inclusive.
Définir les besoins des crèches de la ville de Fribourg pratiquant la pédagogie inclusive	Atteint	Grâce aux réponses à mes questionnaires, j'ai pu exposer les besoins des crèches dans les chapitres de la description et l'analyse des résultats.
Définir les ressources des crèches de la ville de Fribourg pratiquant la pédagogie inclusive.	Atteint	Grâce aux réponses à mes questionnaires, j'ai pu expliquer les ressources des crèches dans les chapitres de la description et l'analyse des résultats.

Pour ce qui concerne mes questions principales, secondaires et mes objectifs de recherche, je réponds de manière globale. En effet, les réponses sont en lien avec mes objectifs ci-dessus, avec les chapitres dédiés à la description et l'analyse des résultats et aux aspects théoriques.

Concernant ma première question principale, « Qu'est-ce que la pédagogie inclusive ? » et ses sous-questions, j'ai pu y répondre aux cours du chapitre sur la pédagogie inclusive. J'ai complété mes réponses par les points de vue des professionnels à travers les questionnaires et les interviews**.**

Pour ma deuxième question principale et ses sous-questions, « Quelles sont les prestations favorisant la pédagogie inclusive au sein des crèches de la ville de Fribourg proposées par les services publics fribourgeois ? », j'ai pu y répondre partiellement. Le fait que les services n'aient pas répondu à mes questionnaires et le peu de contact téléphonique avec eux font que mes réponses sont globales et théoriques. Pour certaines questions telles que : « Que signifie un enfant aux besoins particuliers pour ces services ? » et « Dans quels cas, les services apportent-ils du soutien aux crèches de la ville de Fribourg pratiquant la pédagogie inclusive ? », je n'ai pas de réponses. Toutefois, en présentant les prestations utilisées par les crèches, j'ai pu me faire une idée des conditions à remplir pour recevoir du soutien.

Pour finir avec la troisième question principale, « Comment la pédagogie inclusive est-elle pratiquée au sein des crèches de la ville de Fribourg ? », j'ai pu y répondre de manière complète ainsi qu'aux questions secondaires et aux objectifs de recherche car ils sont liés directement aux objectifs cités ci-dessus que j'ai atteint.

Les limites de la mise en pratique

J'ai rédigé ce sous-chapitre en m'inspirant de mes lectures concernant le projet du document de la commission suisse pour l'UNESCO et de mes recherches sur le site de la « RTS ». A la suite de discussions avec mon mentor et mes collègues, les réflexions suivantes ont émergées.

Malgré les bénéfices pour chacun, la mise en œuvre de la pédagogie inclusive a des limites. Il y a des résistances politiques, financières, sociales, environnementales et psychiques. Tendre vers une pédagogie inclusive demande d'affronter et surmonter ces éléments.

« Mais aussi et surtout elle nécessite des changements dans les opinions et les attitudes vis-à-vis des élèves à besoins éducatifs particuliers et une transformation culturelle vers une reconnaissance dans la différence ». (Guilley, Jendoubi & Benninghoff, 2016)

Toute la société est actrice la mise en pratique d'une pédagogie inclusive et ce ne sont pas seulement les professionnels du domaine social.

« L'éducation est déterminée par la société, les idéaux qu'elle véhicule, sa conception de l'avenir et ce qu'elle cherche avant tout à mettre en avant ou sauvegarder. Les idéologies politiques, philosophiques et religieuses ont marqué les courants éducatifs. » (Le pôle, section culture pédagogique, 2019)

Un enfant aux besoins particuliers demande plus d'attention qu'un enfant dit « normal ». Cependant, les besoins particuliers et difficultés des personnes intégrant un système dit ordinaire font varier cette demande d'attention. Pour pouvoir répondre à cette demande d'attention, il faut alors augmenter le quota de professionnels par enfant ce qui engendre des frais supplémentaires dû à la rémunération du personnel supplémentaire. Les personnes qui encadrent les enfants aux besoins particuliers doivent avoir un minimum de connaissances, ce qui augmente également les frais de rémunération. En plus des frais liés au personnel, les institutions doivent avoir le budget pour pouvoir acheter du matériel pédagogique correspondant aux divers besoins spécifiques.
Si les institutions veulent augmenter leur budget concernant les engagements professionnels et le matériel pédagogique, elles ont besoin de soutien de la part de la Confédération et de l'Etat. La

Confédération devrait alors donner davantage de moyens financiers au domaine de l'éducation pour mettre à disposition des assistants ou du personnel supplémentaire. Mais ne pourrions-nous pas valoriser les compétences des assistants socio-éducatifs (ASE) ? Durant la formation d'ASE, les apprentis étudient les domaines de la petite enfance, de la personne en situation de handicap et de la personne âgée. Selon leur choix, ils pratiquent dans un de ces domaines ou dans les trois lors de la formation d'assistant socio-éducatif généraliste. Les ASE ont des compétences pour accompagner des enfants aux besoins particuliers. La rémunération des ASE est moins conséquente que celles des éducateurs spécialisés.

Pour pouvoir augmenter le budget des institutions, il y aurait la possibilité d'augmenter les tarifs pour les prestataires. Mais cette solution est en désaccord avec la politique sur le placement d'enfants hors cadre familial qui est de concilier vie professionnelle et vie privée (OPE ; RS 211.222.338*).*

Il y a une résistance psychique chez les professionnels de l'enfance. La peur de perte du travail pour les institutions spécialisées et le surmenage pour les institutions ordinaires sont à prendre en compte. Les professionnels des crèches ne souhaitent pas faire passer en second plan le bien-être des autres enfants car sans accompagnement supplémentaire celui-ci en est compromis. La santé et le bien-être des professionnels sont également compromis à cause de la surcharge de travail. Pratiquer la pédagogie inclusive demande l'accord et le souhait des professionnels et des parents.

La pédagogie inclusive sollicite la collaboration entre les institutions spécialisées et ordinaires. Cette collaboration génère un investissement en temps et en organisation pour les professionnels. Ils doivent effectuer des entretiens avec les familles et les réseaux et doivent alors quitter leur lieu de pratique. Si les entretiens ont lieu durant les heures d'ouverture de la structure, il y a un manque de personnel dans la structure pour accompagner les enfants. A nouveau, les institutions ont besoin de personnel supplémentaire. Si les entretiens ont lieu en dehors des heures de travail, ce sont des heures supplémentaires soit à payer, ce qui engendre des frais supplémentaires, soit à prendre en congé, ce qui engendre un manque de personnel à un autrement moment.

Est-ce que ces démarches financières, organisationnelles, d'aménagement en vaudraient la peine ? Il n'y a pas encore de bilan des plus-values de cette pédagogie inclusive. Vaut-il vraiment la peine d'investir autant de moyens pour ce projet ? Est-ce que la société veut donner de l'argent pour permettre à la Confédération et à l'Etat d'augmenter les budgets du domaine social.

Mais investir pour des enfants dès le plus jeune âge, qui seront des futurs citoyens, c'est leur éviter d'être en marge de la société, leur permettre de vivre et d'évoluer avec les autres. C'est leur ouvrir la voie du travail, leur permettre de gagner un salaire. Ainsi, ils feraient fonctionner notre système économique et nous diminuons les frais liés aux aides sociales. Mais l'Etat ne peut pas seulement donner les moyens aux établissement éducatifs pour pratiquer la pédagogie inclusive. L'Etat doit investir dans l'aménagement environnemental, la formation scolaire et professionnelle. L'adaptation de ces derniers demandent également des moyens financiers. Des investissements aussi grands ne peuvent être mis en place rapidement. Cependant ces investissements peuvent être rentables sur un long terme.

Mais pour répondre à ces résistances, si nous mélangions et assemblions les diverses professions (éducateur social, éducateur de l'enfance, éducateur spécialisé, enseignant, enseignant spécialisé) dans un même lieu de travail. Ce travail en réseau, sur un même lieu de travail, mettrait en valeur chaque profession en emmagasinant une richesse de savoirs collectifs. Ceci pourrait diminuer la peur de perdre son travail, le surmenage, les frais du personnel et du matériel pédagogique. Le travail en réseaux en serait facilité. Cette union montrerait à la société l'importance de la

collaboration entre les êtres humains et les bénéfices des différences de chaque individu, parents, enfants, professionnels. Mais est-ce utopique ?
Dans certains pays, comme le Canada ou l'Italie, la quasi-totalité des institutions spécialisées ont fermé pour pouvoir accompagner les enfants aux besoins particuliers dans les institutions ordinaires (Le pôle, section culture pédagogique, 2019).

Je conclurai ce chapitre en me basant sur des propos de Fernand Melgar (RTS découverte, section le handicap à l'école, 2018) : il n'y a pas une école mais des écoles, il n'y a pas un enfant mais des enfants. Il ne faut pas être pro inclusion ou pro spécialisé. Les citoyens qu'ils soient professionnels sociaux, politiciens, parents, avec ou sans handicap, doivent trouver des solutions alternatives qui soient grises et non noires ou blanches.

Les parents demandent du soutien au niveau politique et même s'ils obtiennent ce soutien, qu'est-ce que la société est prête à mettre en œuvre pour favoriser l'inclusion ? Est-elle prête à s'ouvrir et à évoluer ou peut-elle répéter les mêmes choses de jour en jour ? Quelle place donne-t-on aux personnes en situation de handicap ? Ce sont les expériences positives qui encourageront la société à aller de l'avant pour l'inclusion de tout être humain dans la vie active (RTS découverte, section le handicap à l'école, 2018).

5.3. Limite de la recherche et évaluation de la méthodologie

Dans ce chapitre, je souhaite rendre attentifs les lecteurs concernant les limites de ce travail de recherche. J'expliquerai également les difficultés rencontrées dues aux méthodes d'investigation choisies.

Comme dit au début de ce travail, la pédagogie inclusive est un sujet actuel et en pleine évolution. De manière régulière, de nouvelles expériences sont étudiées et donnent un retour ou sont en attente de résultats. Des changements aux niveaux législatifs et politiques ont lieu. Des groupes de travail sont en cours de recherche d'éléments bénéfiques aux professionnels ou de solutions d'amélioration. C'est pourquoi, pour ce travail, j'ai dû mettre une limite à mes recherches et utiliser les résultats obtenus au 10 février 2019 ou selon les dates notées dans les chapitres précédents. Il m'a été parfois difficile de ne pas m'éloigner de mon sujet avec les divers outils et stratégies utilisés par les autres cantons, pays ou institutions alentours que j'ai découverts. Ayant délimité mes recherches en début de travail avec les crèches de la ville de Fribourg, les diverses découvertes des autres cantons m'ont enrichie personnellement. Je souligne à nouveau que les points de vue des crèches prennent en compte seulement les crèches de la ville de Fribourg selon les directeurs à l'état du 10 janvier au 10 février 2019.

Concernant les services publics fribourgeois compétents dans l'accueil d'enfants hors cadre familial, j'ai dû me satisfaire d'éléments théoriques trouvés sur leurs sites internet et des points de vue des directeurs et EDE. J'ai toutefois eu quelques contacts téléphoniques avec les services qui m'ont permis de clarifier certains éléments. J'ai été frustrée du manque d'informations que j'ai pu récolter auprès des services et je pense que celles-ci peuvent être davantage étayées par les professionnels des services. Comme dit précédemment, je ne pouvais être dépendante d'eux pour effectuer mon travail de diplôme. C'est pourquoi, mes analyses ont été centrées sur les EDE du terrain.

A la fin de ce travail, je me rends compte que j'ai peu pris en compte la ville de Fribourg et sa politique mais davantage le canton de Fribourg et sa politique. La politique de la ville de Fribourg aurait dû être présentée et prise en compte.
Tous les éléments cités ci-dessus doivent être pris en compte dans l'affirmation de mon hypothèse et les résultats décrits et analysés.

Concernant les méthodes de recherche, j'ai utilisé énormément de sites internet. En effet le sujet de la pédagogie inclusive étant récent, il y a peu de littératures théoriques à son sujet. De plus, il n'y a pas de modèle unique dans la pédagogie inclusive, ce sont seulement des philosophies ou des stratégies permettant de tendre vers une inclusion.
Pour les recherches des services publics et politiques, j'ai également utilisé des sites internet car les services sont en perpétuel mouvement et il n'existe pas de livre lié directement à leurs missions. Toutefois, j'ai utilisé les sites de la Confédération, de l'Etat de Fribourg ou de groupes internationaux reconnus. C'est grâce à ces sites que j'ai enrichi mes connaissances personnelles par des découvertes d'associations, de groupes de travail, d'institutions. J'ai dû être attentive à ne pas me perdre en naviguant d'un site à l'autre.

Pour ce qui est des méthodes utilisées pour la récolte d'informations, j'utiliserais d'autres outils. Pour les services publics, je demanderais un entretien avec une personne de référence. Si besoin je leur donnerais à l'avance un canevas de questions pour qu'ils puissent s'y préparer. Je pense qu'un questionnaire envoyé par courriel a de forte chance de se perdre et de recevoir aucune réponse, surtout si je n'ai pas une personne de référence avec qui j'ai un contact.

Pour les questionnaires des crèches, je modifierais le contenu du questionnaire par un listing des prestations pouvant soutenir les crèches pratiquant la pédagogie inclusive. Les crèches n'auraient qu'à cocher « prestations connues » et « prestations utilisées » et ajouter d'autres prestations si besoin. A la suite de quelques remarques des crèches, je créerais un questionnaire en ligne pour simplifier la manière d'y répondre.

Je conclus ce chapitre par le fait que chaque situation est unique et complexe. Chaque situation a ces facteurs influençant. Les éléments écrits dans ce document sont véridiques, mais propre à chaque situation. Ils reflètent la globalité du point de vue des crèches de la ville de Fribourg.

5.4. Nouvelles pistes de réflexion

Durant ce travail de recherche, j'ai eu des réflexions qui pourraient être un nouveau sujet de recherche et enrichir ce document.

La première réflexion est centrée sur les besoins des parents. Quels sont les besoins des parents d'enfants aux besoins particuliers ? Ont-ils besoin de plus de crèches pratiquant la pédagogie inclusive ? Comment vivent-ils l'inclusion et l'exclusion de leur enfant au sein d'une crèche ?
En effet, dans mon travail, je n'ai pas exposé ce point de vue. Pourtant, les équipes éducatives et les théories ont mis en avant l'importance de la collaboration avec les familles. Sans ce travail avec elles, l'inclusion ne peut se faire. De plus, la pédagogie inclusive se veut de mettre l'enfant au centre, cela mentionne que la famille doit être pris en compte. Toutefois, les équipes doivent donner la priorité aux besoins des enfants, ce qui demande un travail de collaboration avec les parents. Une approche centrée sur les parents pourrait compléter et enrichir mon travail. Le point de vue des parents des enfants sans besoin particulier est également à prendre en compte. Cela m'amènerait à avoir une vision de la société des parents quant à l'inclusion dans les accueils extrafamiliaux.

À la suite de l'interview avec Mme Kessler, j'ai eu une deuxième réflexion pour donner suite à ce travail. J'ai parlé des besoins des crèches, des prestations des services, comme dit ci-dessus, le point de vue des parents auraient pu être évoqué, mais je n'ai pas pris en compte le besoin des thérapeutes. En effet, les thérapeutes ont une place importante dans l'accompagnement de l'enfant et dans le travail en réseau. Quels sont les besoins des thérapeutes lors de l'inclusion d'enfants aux besoins particuliers au sein d'une crèche ? Quels sont leurs points de vue face à cette pédagogie ? Quels sont les ressources qu'ils peuvent apporter aux crèches ?

En répondant aux questions des deux nouvelles pistes de réflexion, mon travail de diplôme engloberait les besoins et les ressources de tous les partenaires de la pédagogie inclusive. Il permettrait de mettre en place des actions répondant aux mieux aux besoins de chaque partenaire. Ces actions favoriseraient la mise en œuvre de la pédagogie inclusive.
Lors de l'analyse des résultats, des questions ont émergé telles que : Comment les crèches mettent en valeur la possibilité d'accueillir des enfants aux besoins particuliers ? Quels sont les outils et les actions mis en place pour promouvoir ces pratiques inclusives dans la société fribourgeoise ? Comment les services mettent-ils avant leurs prestations pour les crèches ? Sur la base de ces questions, un nouveau travail de recherche peut être effectué.

Pour finir, il serait intéressant de suivre les démarches des groupes de travail et analyser leurs résultats avec ceux de ce document. Les résultats du postulat devraient également être évalués. Si de nouvelles structures du type de la Coccinelle ouvrent, ce présent document pourrait être une de leurs ressources. En cas de nouvelles structures centrées sur la pédagogie inclusive, je trouve, qu'une étude sur les points de vue des parents devrait être effectuée.

6. Conclusion

Je conclus ce travail de diplôme par ce chapitre consacré à mon positionnement professionnel et personnel, face à ces résultats et aux plus-values pour mon identité. J'explique également les actions que je souhaite entreprendre pour donner suite à ce travail.

Avec la réalisation de ce travail, j'ai appris à fixer des priorités concernant l'organisation et mes obligations entre le travail, les études et ma vie privée. C'est ainsi que j'ai dû faire des choix et poser des limites, par exemple dans les recherches théoriques et l'absence de réponse de la part des services concernés. J'ai accepté de changer de direction lorsque cela a été nécessaire et j'ai fait preuve de persévérance pour atteindre les objectifs de mon travail.

Ce travail de recherche m'a permis de découvrir de nouveaux services et prestations concernant les accueils extrafamiliaux. J'avais sous-estimé le nombre de services et les possibilités de soutien qui existent déjà. Ceci a enrichi mes connaissances théoriques et pratiques et j'ai revu le jugement que j'avais concernant les services et leurs participations. Malheureusement, je ne peux pas dire que je n'ai plus de préjugés les concernant. J'aurais aimé avoir un retour de leur part pour avoir tous les éléments nécessaires concernant l'inclusion au sein des crèches de la ville de Fribourg, leurs points de vue et leurs missions.

J'ai également pris connaissance de mouvements ou d'associations concernant les EDE. Ceux-ci ont généralement un positionnement et des actions concernant les conditions de travail des EDE et la valorisation du travail. Je suis intéressée pour la suite de mon avenir professionnel à m'investir dans l'une de ces associations, ce qui me permettrait de défendre mes valeurs telles que l'inclusion et les valeurs d'autres EDE. Comme dit au début de ce travail, je souhaite être actrice de ma profession d'EDE et pour cela il faut agir.

A la suite des lectures sur la pédagogie inclusive, j'ai la vision que la différence est une richesse. Chaque personne est différente et peut mettre à profit son potentiel pour tout un chacun. Je considère avant tout la personne avant son handicap. Elle est en situation de handicap car l'environnement ne correspond pas à ses besoins. Toute personne peut se retrouver en situation de handicap à n'importe quel moment de sa vie. Il est important de réfléchir à des solutions d'amélioration et d'éviter ces situations-ci.

Durant ce travail de recherche, j'ai eu contact avec divers professionnels : responsables de crèches, de jardins spécialisés, de jardins intégratifs, membres du SEI, de la FCFG, du SEJ. Certains

contacts ont été plus limités que d'autres. Toutefois, j'ai eu la possibilité de me présenter dans le domaine de l'enfance. Il m'a été important de soigner ces relations. En effet, je souhaite changer de lieu de travail et ces contacts peuvent m'être utile dans ma recherche de travail. De plus, mon souhait pour mon nouvel emploi serait de pouvoir travailler dans une institution favorisant la pédagogie inclusive de manière régulière. Ainsi, je pourrai mettre en pratique les éléments rencontrés et appris dans mon travail de diplôme.

Pour donner suite à ce travail et à la demande de certaines institutions, je vais faire un compte rendu et le transmettre aux participants des questionnaires. Je serais éventuellement intéressée dans un futur plus lointain à m'engager dans un groupe de travail concernant ce sujet. Ceci me permettrait de mettre en pratique mes valeurs et de favoriser une approche inclusive dans le domaine de l'enfance.

Pour conclure, toutes les recherches concernant la pédagogie inclusive ainsi que les entretiens avec les professionnels m'ont permis d'avoir une ouverture d'esprit face à tous les aspects que l'inclusion touche, autant sociaux que politiques, avec les bénéfices, les difficultés et les limites. Pour pouvoir effectuer l'inclusion, je dois prendre en compte chaque protagoniste - enfant, parents, famille sans enfant aux besoins particuliers, personnes du réseaux – c'est impossible d'effectuer de l'inclusion seulement parce que je le souhaite. J'ai pris du recul face à ce que je souhaite et ce qu'est la réalité. Je sais que chaque situation est unique et complexe. Les enjeux et les limites de l'inclusion sont importants et doivent être pris en compte. Dorénavant, je les prendrai en considération avant d'analyser les situations. Au début de ce travail, j'avais une pensée pro- inclusive, à la fin de ce travail, j'ai une pensée qui tend vers des solutions grises et non noires ou blanches.

7. Remerciements

Je tiens à remercier diverses personnes sans qui je n'aurais pu arriver au terme de la réalisation de ce travail.

En premier lieu, je souhaite remercier M. Simon Thomet, qui a accepté de me suivre dans ce travail en tant que mentor. Son soutien m'a été d'une précieuse aide, il a su m'aiguiller dans mon travail en me poussant à la réflexion. Il a toujours été présent et m'a fait confiance. Je l'en remercie chaleureusement.

Un merci à Mme Véronique Saucy, enseignante de référence pour mon avant-projet de travail de diplôme pour ses conseils et ses recherches de ressources concernant mon sujet.

Je remercie également ma famille et mes collègues pour leur soutien moral et tout particulièrement ma sœur, Elena. Ses compétences informatiques et linguistiques ont été une ressource pour moi.

Mes remerciements vont également à toutes les crèches ayant pris le temps de répondre à mes questionnaires. Sans leur investissement, ce travail n'aurait pu voir le jour, je leur en suis reconnaissante. Je remercie également les personnes dans l'ombre du téléphone qui ont répondu à mes questions que cela soit auprès des services du SEI, SEJ, SESAM, INFRI et Pro Infirmis.

Pour finir, un merci à Mesdames Nicole Kolly, responsable du jardin spécialisé du Bosquet, et Catherine Kessler, responsable du jardin intégratif de la Coccinelle. Elles ont consacré du temps pour répondre à mes questions de vive voix. Leurs informations et leurs points de vue ont été précieux pour enrichir mon travail ainsi que mon identité professionnelle. Je remercie également M. Filippo Cassone, secrétaire général de la FCGF, qui a accepté à la dernière minute de m'accorder un entretien. Ces informations me sont utiles pour ma soutenance ainsi que mes

connaissances personnelles. Je remercie également la responsable de crèche qui a accepté de s'entretenir avec moi. Cet entretien m'a permis de compléter mon travail.

Bibliographie

Ouvrages

Gillig, J-M. (Ed.). (1999). *Les pédagogies différenciées, origine, actualité, perspectives*. Bruxelles : De Boeck Université.

Kron, M. & Plaisance, E. (Dir). (2012). *Grandir ensemble, l'éducation inclusive dès la petite enfance*. Nimes : Champs social éditions.

Pastiaux G. et J. (2011). *La pédagogie*. Paris : Nathan.

Ecole santé-social, Pierre-Coullery, (2017). *Méthodologie du travail de diplôme, fiches techniques, EDE-es.* La Chaux-de-Fonds.

Sites internet

Admin.ch. (2019). *DIF, OFAS en ligne*. Accès https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home.html

Etat de fribourg. (2018). U*ne nouvelle loi sur la pédagogie inclusive*. Accès https://www.fr.ch/dics/formation-et-ecoles/4-15-ans/une-nouvelle-loi-sur-la-pedagogie-specialisee

Etat de Fribourg. (2019). *Direction de la santé et des affaires sociales, DSAS*. Accès https://www.fr.ch/dsas

Etat de Fribourg. (2019). *Politique relative à la personne en situation de handicap.* Accès https://www.fr.ch/sps/sante/invalidite-et-handicap/politique-relative-a-la-personne-en-situation-de-handicap

Etat de Fribourg. (2019). *Pouvoir judiciaire et justice de paix*.
Accès https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-justices-de-paix

Etat de Fribourg. (2018). *Service de l'enfance et de la jeunesse, SEJ.* Accès https://www.fr.ch/sej

Etat de Fribourg. (2019). *Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide, SESAM.* Accès https://www.fr.ch/sesam

Fédération des crèches et garderies fribourgeoises. (2019). *Fédération des crèches et garderies fribourgeoises*. Accès http://www.crechesfribourg.ch/index.php/fr/federation

Guilley, E. Jendoubi, V. & Benninghoff, F. (2016). *L'école inclusive : bénéfices et limites*.
Accès https://www.reiso.org/articles/themes/enfance-et-jeunesse/435-l-ecole-inclusive-benefices-et-limites

Jardin d'enfants, la Coccinelle. (2019). *La Coccinelle, jardin d'enfants intégratif.*
Accès http://www.lacoccinelle.ch/

Le Pôle (2019). *L'école inclusive*. Accès https://lepole.education/index.php/culture-pedagogique/63-l-ecole-inclusive?showall=1

Organisation mondiale de la santé. (2011) *Rapport mondial sur le handicap, résumé.*
Accès http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/summary_fr.pdf?ua=1&ua=1&ua=1

RTS découverte. (2018). *Le handicap à l'école.* Accès https://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/culture-et-sport/le-handicap-a-l-ecole/

Service éducatif itinérant. (2018). *Service éducatif itinérant*. Accès https://www.sei-fribourg.ch/offre

UNESCO. (2018). *Les cibles relatives à l'éducation*. Accès https://fr.unesco.org/node/265737

Université Laval. (2018). *L'approche pédagogique inclusive*. Accès https://www.enseigner.uLaval.ca/ressources-pedagogiques/l-approche-pedagogique-inclusive

Textes législatifs et postulat

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (RS 101). Accès https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html

Convention relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006 (RS 0.109). Accès https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20122488/index.html

Directives sur les structures d'accueil préscolaire du 1er mai 2017. Accès https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/sej/_www/files/pdf92/directives-sur-les-structures-daccueil-prescolaires-fr.pdf

Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées du 13 décembre 2002 (LHand ; RS 151.3).
Accès https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20002658/index.html

Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour du 9 juin 2011 (LStE ; RSF 835.1). Accès https://bdlf.fr.ch/frontend/versions/3327?locale=fr

Lehner-Gigon, N. & Garghentini Python, G. (2018). *Postulat, accueil intégratif de la petite enfance* (2018-GC-76) Accès http://www.parlinfo.fr.ch/dl.php/fr/ax-5c1d2dfc4393c/fr_DDE_2018-GC-76_Postulat_Accueil_petite_enfance.pdf

Ordonnance sur le placement d'enfants du 19 octobre 1977 (OPE ; RS 211.222.338). Accès https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19770243/index.html

Règlement sur les structures d'accueil extrafamilial de jour du 27 septembre 2011 (RStE ; RSF 835.11). Accès https://bdlf.fr.ch/frontend/versions/3329/pdf_file?locale=fr

Revues et brochures

Bergeron, L., Rousseau, N. & Leclerc, M. (2011). *La pédagogie universelle : au cœur de la planification de l'inclusion scolaire. Education et francophonie, XXXIX*(2), 87-101. Accès https://www.acelf.ca/c/revue/pdf/EF-39-2-087_BERGERON.pdf

Direction de la santé et des affaires sociales, DSAS. (2017). *Politique de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg Stratégie « Je participe !» Perspectives 2030.* Accès https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/bpej/_www/files/pdf95/strategie_je-participe_16102017_f.pdf

Hutterli, S. & Kronenberg, B. (2013). *La cantonalisations de l'enseignement spécialisé, une vue d'ensemble des compétences et instruments*. *Education^{ch}, 1, 4-6.*
Accès https://www.edudoc.ch/static/web/arbeiten/sonderpaed/auszug_education_12013_f.pdf

Rousseau, N., Bergeron, G. & Vienneau, R. (2013). *L'inclusion scolaire pour gérer la diversité : des aspects théoriques aux pratiques dites efficaces. Revue suisse des sciences de l'éducation, 35 (1), 71-90.* Accès https://www.researchgate.net/publication/289066498_L'inclusion_scolaire_pour_gerer_la_diversite_des_aspects_theoriques_aux_pratiques_dites_efficaces

Ville de Genève et département de la cohésion sociale et de la solidarité. (s.d*.). Intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers.* Accès http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_5/Publications/brochure-integration-enfants-besoins-educatifs-particuliers-2012-ville-geneve.pdf

DVD

Anthéa. (2005). *Ensemble, l'intégration de l'enfant porteur de handicap dans les structures d'accueil ordinaires de la petite enfance, utilité des interventions précoces* [DVD]. Draguignan Cedex : ANTHEA

Autres ouvrages, sites interne et articles m'ayant aidé à approfondir les réflexions liées à mon sujet de recherche

Admin.ch. (2019). *Le Conseil fédéral, le portail du Gouvernement suisse.* Accès https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html

Commission suisse pour l'UNESCO. (2019). *Instaurer une politique de la petite enfance, un investissement pour l'avenir.* Berne : Commission suisse pour l'UNESCO.

Fondation MyHandicap. (2019). *MyHandicap.* Accès https://www.myhandicap.ch/fr/page-d-accueil/

Handicap international, humanité & inclusion. (2019). *Handicap international, humanité & inclusion.* Accès https://handicap-international.ch/fr/index

InsiemePlus. (2019). *Insieme.* Accès https://insieme.ch/fr/

Le Pôle. (2019). *Le Pôle.* Accès https://lepole.education/

RTS. (2019). *MaRTS*. Accès https://www.rts.ch/

Annexes

Annexe I

Annexe I

Résultats du sondage téléphonique effectué en juillet 2018

Crèche[10]	Statut	Subventionné	Accueil d'enfants aux besoins particuliers	Ouvert pour un entretien
1	Association	Ville de fribourg	Non mais la crèche est ouverte s'il y a un soutien du canton.	Oui
2	Association	Ville de fribourg	Non, la crèche n'a pas de situation telle.	Recontacter la directrice par courriel.
3	Fondation	Ville de fribourg	Non, car la crèche n'a pas de demande.	Oui, mais la direction n'a pas connaissance des soutiens du canton.
4	Association	Ville de fribourg	Non, car la crèche n'a pas de demande.	Oui
5	Association	Ville de Fribourg	Oui	Oui
6	Association	Ville de fribourg + HES	Oui, il est inscrit dans le projet pédagogique.	Oui
7	Association	Ville de fribourg	Oui, mais actuellement, il n'y pas d'enfants aux besoins particuliers.	Oui
8[11]	Association	Ville de fribourg	Oui, mais actuellement, il n'y pas d'enfants aux besoins particuliers.	Eventuellement recontacter si je n'ai pas assez de réponses.
9[12]	Association	Ville de Fribourg	Oui mais il n'y a pas de diagnostic et de suivi particulier.	Oui, changement de directrice dès le 1.10.18
10	Association	Diverses communes dont la ville de fribourg	Oui	Envoyer un courriel
11	Association	Forfait de la ville de Fribourg	Oui	Oui (L'institution est fermée pendant les vacances scolaires)
12	Privée	Ville de Fribourg et conventions avec diverses communes	Non	Oui
13	Privée	Pas de subvention	Non, car la crèche n'a pas de demande.	Oui

[10] Afin de respecter le devoir de confidentialité, les crèches sont représentées par un numéro
[11] Crèche n'ayant pas répondu aux questionnaires du mois de janvier
[12] Idem

14	Privée	Pas de subvention	Oui, mais actuellement, il n'y pas d'enfants aux besoins particuliers.	Recontacter directrice par courriel
15[13]	Pas réussi à atteindre la crèche par téléphone et aucune réponse par courriel			

[13] Crèche n'ayant pas répondu aux questionnaires du mois de janvier

Annexe II

Annexe II

Echéancier selon Gantt

Échéances	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Début novembre	Fin novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
Tâches												
Définir la problématique, l'hypothèse et les objectifs												
Lecture sur le sujet												
Contacter mentor												
Ecriture théorie pédagogie inclusive et services FR												
Ecriture des démarches et méthodologies												
Préparation entretien et questionnaire pour services FR												
Mise en place entretien et questionnaire pour services FR												
Evt. observation au jardin "La Coccinelle"												
Préparation entretien et questionnaire pour EVE FR												
Mise en place entretien et questionnaire pour EVE FR												
Dépouillement												
Analyse												
Evaluation et objectifs												
Ecriture intro + conclusion												
Mise en page												
Corrections												
Relecture												

Modifications

Annexe II

Échéances	**Décembre**			
Tâches				
Identifier les buts et les objectifs de la pédagogie inclusive				
Recherches théoriques sur les services FR: lesquelles, objectifs				
Ecriture du questionnaire pour les services FR				
Ecriture du questionnaire pour EVE FR				
Recherches théoriques sur le cadre légal FR et fédéral				
Ecriture démarche et méthodologie				

Échéances	**Janvier**			
Tâches				
Envoi des questionnaires				
Identifier les buts et les objectifs de la pédagogie inclusive				
Recherches théoriques sur le cadre légal FR et fédéral				
Ecriture démarche et méthodologie				

Annexe II

Échéances	**Février-Mars**			
Tâches				
Evt. observation au jardin "La Coccinelle"				
Contacter EVE pour entretien				
Décrire les prestations des servicesFR				
Définir le terme enfant à besoins particuliers				
Présenter les situations dans lesquelles les EVE reçoivent du soutien				
Identfier les EVE pratiquant une pédagogie inclusive				
Présenter les buts des EVE pratiquant une pédagogie inclusive				
Identifier les ressources des EVE pratiquant une pédagogie inclusive				
Présenter les pathologies des enfants accueillis				
Lister les EVE connaissant les prestations des services FR				
Définir les prestations utilisés par les EVE FR				
Expliquer les raisons pour lesquelles les prestations ne sont pas utilisées				
Lister les EVE FR ne pratiquant pas une pédagogie inclusive				
Expliquer les raisons de leur choix				
Entretiens				
Création de schéma avec les résultats de la pratique				
Analyse des schémas et résultats				
Synthèse des résultats				
Evaluation des objectifs				
Ecriture des nouvelles réflexions				
Ecriture démarche et méthodologie				
Ecriture intro + conclusion				
Mise en page				

Annexe II

Échéances	**Avril**			
Tâches				
Corrections				
Relecture				
Impression et relecture				

Annexe III

Annexe III

Ligne directrice de la conception universelle de l'apprentissage



Université Laval, section L'approche pédagogique inclusive, 2018

Annexes IV à VII

Annexe IV

Questionnaire destiné aux crèches de la ville de Fribourg

Les services publics fribourgeois compétents dans l'accueil d'enfants hors cadre familial permettent-ils aux crèches de la ville de Fribourg de pratiquer la pédagogie inclusive ?

Nom de l'institution :

Statut juridique (association, institution privée, publique, etc.) :

Subventionnée par :

1. **Avez-vous déjà entendu parler de la pédagogie inclusive ? Si oui, quelles sont vos connaissances en quelques mots ?**

   ☐ Non

   ☐ Oui

   En quelques mots :

2. **Votre institution accueille-t-elle ou a-t-elle accueilli des enfants aux besoins particuliers ?**

   ☐ Oui

   ☐ Non

Si vous avez répondu oui à la question, répondez aux questions 3 à 8.

Si vous avez répondu non à la question, répondez aux questions 9 à 10.

3. **Quelles sont les difficultés/pathologies des enfants accueillis ?**

   -
   -
   -
   -

4. **Les difficultés/pathologies des enfants ont-elles une influence sur votre décision d'accueillir un enfant aux besoins particuliers ?**

☐ Oui

☐ Non

5. **Quels sont vos besoins pour la mise en œuvre de cet accueil ?**

☐ Aménagement architectural, par exemple :

☐ Educatifs, par exemple :

☐ Concernant les familles, par exemple :

☐ Concernant l'équipe éducative, par exemple :

☐ Financiers, par exemple :

☐ Matériels, par exemple :

☐ Organisationnels, par exemple :

☐ Pédagogiques, par exemple :

☐ De soutien externe, par exemple :

☐ D'autres :

Remarques :

6. Quelles sont vos ressources pour la mise en œuvre de cet accueil ?

- ☐ Aménagement architectural, par exemple :
- ☐ Educatives, par exemple :
- ☐ Concernant les familles, par exemple :
- ☐ Concernant l'équipe éducative, par exemple :
- ☐ Financières, par exemple :
- ☐ Matérielles, par exemple :
- ☐ Organisationnelles, par exemple :
- ☐ Pédagogiques, par exemple :
- ☐ De soutien externe, par exemple :
- ☐ D'autres :

Remarques :

7. **Connaissez-vous les prestations proposées par les instances publiques fribourgeoises concernant l'accueil d'enfants aux besoins particuliers au sein des crèches ? Si oui, lesquelles ?**

☐ Non

☐ Oui

Lesquelles :

8. **Utilisez-vous ces prestations ? Si oui, lesquelles ? Si non, pour quelles raisons ?**

☐ Oui

Lesquelles :

☐ Non

Pour quelles raisons :

Un grand MERCI pour votre participation !

9. Pour quelles raisons votre institution n'accueille-t-elle pas d'enfants aux besoins particuliers ?

☐ Aménagement architectural, par exemple :

☐ Educatives, par exemple :

☐ Concernant les familles, par exemple :

☐ Concernant l'équipe éducative, par exemple :

☐ Financières, par exemple :

☐ Matérielles, par exemple :

☐ Organisationnelles, par exemple :

☐ Pédagogiques, par exemple :

☐ De soutien externe, par exemple :

☐ D'autres :

Remarques :

10. Connaissez-vous les prestations proposées par les instances publiques fribourgeoises concernant l'accueil d'enfants aux besoins particuliers au sein des crèches ? Si oui, lesquelles ?

☐ Non

☐ Oui

Lesquelles :

Un grand MERCI pour votre participation !

Annexe V

Questionnaire destiné à la Fédération des crèches et garderie fribourgeoises

Les services publics fribourgeois compétents dans l'accueil d'enfants hors cadre familial permettent-ils aux crèches de la ville de Fribourg de pratiquer la pédagogie inclusive ?

1. **La pédagogie inclusive (ou l'accueil d'enfants aux besoins particuliers) au sein des crèches de la ville de Fribourg est-elle un sujet préoccupant pour votre fédération ?**

   ☐ Non

   ☐ Oui

   Remarques :

2. **Votre fédération favorise-t-elle la pédagogie inclusive ou l'accueil d'enfants aux besoins particuliers au sein des crèches fribourgeoises ? Si oui, comment ?**

   ☐ Non

   ☐ Oui

   Comment :

3. **Quelles sont vos connaissances sur les prestations proposées par les instances publiques fribourgeoises concernant l'accueil d'enfants aux besoins particuliers au sein des crèches ?**

4. **Avez-vous déjà vécu une situation dans laquelle une crèche avait besoin de soutien face à l'accueil d'enfants aux besoins particuliers ? Si oui, quelles mesures avez-vous mises en place ?**

   ☐ Non

   ☐ Oui

   Mesures mises en place :

5. **Quelle est votre définition du terme « enfants aux besoins particuliers » ?**

Un grand MERCI pour votre participation !

Annexe VI

Questionnaire destiné au Service éducatif itinérant

Les services publics fribourgeois compétents dans l'accueil d'enfants hors cadre familial permettent-ils aux crèches de la ville de Fribourg de pratiquer la pédagogie inclusive ?

1. **Votre service se sent-il concerné par la pédagogie inclusive (ou l'accueil d'enfants aux besoins particuliers) au sein des crèches de la ville de Fribourg ?**

   ☐ Non

   ☐ Oui

   Remarques :

2. **Votre service favorise-t-il la pédagogie inclusive ? Si oui, comment ?**

   ☐ Non

   ☐ Oui

   Comment :

3. **Êtes-vous déjà intervenu au sein d'une crèche de la ville de Fribourg pour un enfant aux besoins particuliers ? Si oui, pour quelles raisons et comment ?**

☐ Non

☐ Oui

Comment :

4. **Quelle est votre définition du terme « enfants aux besoins particuliers » ?**

Un grand MERCI pour votre participation !

Questionnaire destiné au Service de l'enfance et de la jeunesse

Les services publics fribourgeois compétents dans l'accueil d'enfants hors cadre familial permettent-ils aux crèches de la ville de Fribourg de pratiquer la pédagogie inclusive ?

1. **La pédagogie inclusive (ou l'accueil d'enfants aux besoins particuliers) au sein des crèches de la ville de Fribourg est-elle un sujet préoccupant pour votre service ?**

   ☐ Non

   ☐ Oui

   Remarques :

2. **Votre service propose-t-il des prestations pour favoriser la pédagogie inclusive ou l'accueil d'enfants aux besoins particuliers au sein des crèches fribourgeoises ? Si oui, lesquelles ?**

   ☐ Non

   ☐ Oui

   Lesquelles :

3. **Sous quelles conditions les crèches peuvent-elles bénéficier de ces prestations ?**

4. **Quelle est votre définition du terme « enfants aux besoins particuliers » ?**

Un grand MERCI pour votre participation !

Annexes VIII à X

Annexe VIII

Entretien avec Mme Nicole Kolly, responsable du jardin d'enfant spécialisé du Bosquet

A la suite de discussion avec Simon Thomet, il s'est permis de vous contacter afin que vous enrichissiez mon sujet de travail de diplôme. Je tiens d'ores et déjà à vous remercier pour le temps que vous me consacrez.

Mon travail étant centré sur la pédagogie inclusive au sein des crèches de la ville de Fribourg et les moyens à leur disposition, je souhaite vous posez quelques questions concernant votre institution et votre point de vue concernant mon sujet.

Afin de garder une trace de cet échange, acceptez-vous que cet entretien soit enregistré ?

Acceptez-vous également que votre nom soit cité et relié à vos propos dans mon travail de diplôme ?

1. Pouvez-vous me décrire le contexte de votre jardin d'enfants spécialisé ?
    - Equipe éducative
    - Age des enfants
    - Nbre d'enfants accueillis
    - Ligne directrice
2. Comment décririez-vous la collaboration entre le jardin d'enfant spécialisé et la crèche ?
    - Importance
    - But
    - Fréquence
3. Comment se passe l'accueil d'enfants aux besoins particuliers ? Se fait-il directement au sein du jardin d'enfant spécialisé ou au contraire en discussion avec la crèche ?
4. Selon vous, les crèches de la ville de Fribourg devraient-elles davantage pratiquer la pédagogie inclusive ? Si oui, sous quelles conditions ? Si non pour quelles raisons

Annexe IX

Entretien avec Catherine Kessler, responsable du jardin intégratif la coccinelle

À la suite de vos réponses à mon questionnaire concernant mon travail de diplôme, je me suis permise de vous contacter pour cet entretien. Je tiens d'ores et déjà à vous remercier pour le temps que vous me consacrez.

Mon travail étant centré sur la pédagogie inclusive au sein des crèches de la ville de Fribourg et les moyens à leur disposition, je souhaite vous posez quelques questions concernant votre institution et votre point de vue concernant mon sujet.

Afin de garder une trace de cet échange, acceptez-vous que cet entretien soit enregistré ?

Acceptez-vous également que votre nom soit cité et relié à vos propos dans mon travail de diplôme ?

1. Pouvez-vous me décrire le contexte de votre jardin intégratif ?

   - Equipe éducative

   - Age des enfants

   - Nbre d'enfants accueillis

   - Ligne directrice

2. Pouvez-vous m'expliquer en quelques mots l'histoire de la création de votre jardin intégratif ?
   Tout ceci est possible car La Coccinelle a été fondée en 2006 dans une optique inclusive. Les fondatrices de la structure ont essayé de faire de l'intégration par le biais d'une structure existante, mais c'était difficile à Intégration physique et très limitée dans le temps dans un même lieu uniquement, pas d'échange possible avec l'équipe, pas de possibilité d'interaction pour les enfants. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de partir de zéro, de penser inclusif dès le départ.

   - Soutien reçu

3. Quelles sont les éléments essentiels pour créer un jardin intégratif comme la coccinelle ?

4. Dans vos réponses, vous-avez dit avoir un besoin financier concernant sur le manque de reconnaissance sur le surcoût. Avec quelles ressources pourriez-vous combler ce besoin ?

    - Qui ?
    - Comment ?
    - Quoi ?
    - Pourquoi ?

5. Vous-dites utilisé l'article 13 de LsTE, cette prestation vous satisfait-il ?

    - Groupe de travail FCGF, SEI

6. Selon vous, faudrait-il davantage créer d'institution sous le modèle de votre jardin intégratif ?

    - Si oui, sous quelle condition ?
    - Si non, pourquoi ?

Annexe X

Entretien avec une responsable d'une crèche fribourgeoise

À la suite de vos réponses à mon questionnaire concernant mon travail de diplôme, je me suis permise de vous contacter pour cet entretien. Je tiens d'ores et déjà à vous remercier pour le temps que vous me consacrez.

Mon travail étant centré sur la pédagogie inclusive au sein des crèches de la ville de Fribourg et les moyens à leur disposition, je souhaite vous posez quelques questions concernant votre institution et votre point de vue concernant mon sujet.

Afin de garder une trace de cet échange, acceptez-vous que cet entretien soit enregistré ?

Acceptez-vous également que votre nom soit cité et relié à vos propos dans mon travail de diplôme ?

1. Pouvez-vous me décrire le contexte de votre crèche ?
    - Equipe éducative
    - Age des enfants
    - Nbre d'enfants accueillis
    - Ligne directrice

2. Vous êtes la directrice de l'institution, comment imagez-vous ce statut au sein de la crèche ?
        - Lien avec l'équipe éducative
        - Les enfants
        - Les parents
        - Investissement sur les groupes

3. Grâce à vos réponses, j'ai pu constater que vous accueillez des enfants avec divers besoins particuliers, cet accueil d'enfants aux besoins particuliers ce fait-il depuis

- Comment se passe cet accueil ?

- C'est un élément présent dans votre concept pédagogique ?

4. Avez-vous du défendre cet accueil d'enfants aux besoins particuliers auprès de l'équipe éducative, du comité ou autres ?

5. Vous dites que les pathologies ou difficultés des enfants n'ont pas d'influence sur l'acceptation d'accueillir l'enfant au sein de votre crèche. Cependant, pensez-vous que tout enfant avec handicap peut être accueilli dans une structure dite ordinaire ?

- Sous quelles conditions/limites ? (Réduction du temps de présence)

6. L'organisation d'un groupe vertical favorise-t-elle l'accueil d'enfants aux besoins particuliers ?

7. Quels sont les éléments essentiels pour assurer une prise une charge de qualité envers les enfants aux besoins particuliers mais également envers les enfants sans besoins particuliers ?

- Personnel supplément

- Equipe

- Famille

8. Actuellement, avez-vous tous les éléments cités ci-dessus ? Auriez-vous besoin de nouveaux éléments pour améliorer la prise en charge ?

    - Tributaire des familles
    - Premier dépistage
    - Financement

9. A travers vos diverses expériences, avez-vous rencontrez des obstacles récurrents ? Quelles sont les difficultés dans l'accueil d'enfants aux besoins particuliers ?

10. Dans le questionnaire, vous m'avez parlé de diverses prestations de services externes, pouvez-vous davantage me les expliquer en lien avec vos expériences ? (Prestations fournies, conditions, avantages, contraintes)

- SEI
- SEJ intake
- SEJ, article 13
- SESAM
- Justice de Paix

11. Pouvez-vous me parlez davantage du groupe de travail concernant la demande de soutien auprès de la DSAS pour l'article 13 ?

    - Quel est le but ?
    - Quelles sont les démarches ?
    - Quels sont les résultats de ce groupe de travail ?

12. Pouvez-vous me parlez davantage du groupe de travail concernant l'analyse des possibilités de soutien dans les structures de l'enfance ?

    - Quel est le but ?
    - Quelles sont les démarches entreprises ?
    - Quels sont les résultats de ce groupe de travail ?
    - Lien avec le postulat pour créer davantage de crèche sous le modèle de la coccinelle

13. Les crèches de la ville de Fribourg doivent-elles davantage pratiquer la pédagogie inclusive ? Ne serait pas davantage répondre à notre mission première de permettre aux familles de concilier la vie privée avec le travail ?

14. Auriez-vous d'autres éléments à m'apporter ?

Je vous remercie pour cet échange !

Annexe XI

Annexe XI

Tableau codifié des réponses aux questionnaires et interviews

Critère	Réponses fermées	Crèches et professionnels	Propos tenus
Pédagogie inclusive	Connaissances	A B C D E F G H I N	Permettre aux enfants à besoins particuliers d'accéder à des places en crèches ou autres structures d'accueil. L'inclusion est bénéfique pour tout le monde : pour les enfants aux besoins particuliers accueillis, pour les enfants vivant avec l'enfant aux besoins particuliers et pour les parents. Nous apprenons la diversité de la religion, de la nationalité, de la couleur de peau. Je pense que la diversité passe aussi par le handicap ou non. Chaque enfant se développe de manière indépendante. Il faut respecter le développement de chaque enfant. Notre rôle est de stimuler les enfants à être prêt à entrer à l'école enfantine sans forcer et tout en respectant le rythme de l'enfant. Je pense que les structures doivent pouvoir faire de l'intégration pour autant que la structure soit de qualité. Placer des enfants où le personnel n'est ni en suffisance ni stable, où le concept n'est ni clair ou que les locaux ne le permettent pas, cela ne sert à rien, à mon avis. Du moment que nous, crèches, faisons de l'intégration, le canton doit s'activer un petit peu comme pour les soutiens des enfants placés en institutions spécialisées. Ce n'est plus la responsabilité de la ville. La situation serait comme à la coccinelle : il y a le prix coutant avec un encadrement normal. Il y a une marge supplémentaire pour les mesures particulières pour répondre aux besoins particuliers d'enfant. Ces mesures supplémentaires sont financées par l'Etat, comme dans le système scolaire ou dans les institutions spécialisées. Finalement, les parent paient le tarif en fonction du placement. La ville participe au placement car c'est pour mener à bien la vie familiale et professionnelle et le canton participe au financement supplémentaire parce que malheureusement, pour cette famille, cet enfant a des besoins particuliers. Selon moi, ce sont ces trois « groupes » qui devraient intervenir. Pour cela, il faut que l'institution soit reconnue comme la coccinelle ce qui engendre de grosses demandes.

			L'accueil d'enfants besoins particuliers est une grande richesse mais les mesures sont peu présentes. Permettre à des enfants en situation de handicap d'être intégré dans un cursus scolaire normal ou d'intégrer des structures d'accueil ordinaires. Intégrer un enfant ayant des besoins particuliers liés à un handicap, à un comportement déviant ou toute autre difficulté dans un milieu d'accueil dit ordinaire (crèche, école, etc.) Permettre à tous de bénéficier des mêmes apprentissages en adaptant les méthodes. Accueillir et concevoir l'accueil des enfants tous ENSEMBLE dans un groupe, quelques soient leur différences, particularités, besoins éducatifs particuliers ou non. Cela implique une pédagogie en perpétuelle mouvement, ajustement et adaptation, pour offrir un accueil et des activités qui permettent à ces enfants de faire des activités en commun et de progresser ensemble. Approche différenciée qui permet à tous les enfants de progresser. Permettre la différence, travailler avec la différence Au jardin, les enfants des différents secteurs se rencontrent quotidiennement, et l'apprentissage de l'acceptation de la différence est permanente. Je pense que nous tendons vers une intégration des enfants avec des besoins particuliers. La journée est très structurée, planifiée afin d'éviter que les enfants se retrouvent en situation d'échec. Au fur et à mesure, nous ouvrons les portes et vers la fin de l'année scolaire, l'intégration a lieu. L'intégration est importante mais elle doit être préparée. Parfois, c'est le désir des parents. Nous devons écouter le besoin de l'enfant et de sa famille. Néanmoins, l'intégration doit se faire dans des bonnes conditions. L'intégration demande un investissement de l'équipe. Nous revenons sur le fait que tous les partenaires doivent être en accord sur la mise en place de l'intégration. L'objectif de concilier la vie professionnelle et la vie privée est différent qu'au sein de la crèche car le jardin d'enfants spécialisé est ouvert de 8h30 à 17h15.

			Je suis convaincue que d'un côté ou de l'autre, l'intégration est bénéfique pour tous les enfants. L'intégration est bénéfique pour les deux populations (enfants sans handicap, enfants en situation d'handicap). C'est important pour l'enfant d'aller dans l'école de son quartier. L'intégration est tellement complexe. Il y a tellement de facteurs influençant et chaque situation est unique. C'est un peu un rêve mais petit à petit ceci se met en place. Les petites graines apportent quelque chose.
	Aucune connaissance	J K L M	Avant votre téléphone je ne connaissais pas ce terme mais vous me l'avez expliqué.
Accueil d'enfant	Oui	A B L F M G H I N	L'accueil d'enfant aux besoins particulier est inscrit dans le concept. Je me suis toujours donné comme ligne que l'équipe éducative ne doit pas être mise en danger et les autres enfants ne doivent pas être péjorés. Lors de l'accueil d'un enfant diagnostiqué TSA, nous avons dû diminuer son taux de présence. Ainsi, nous ne permettions pas à la maman de travailler mais nous lui donnions une bulle d'air. Les obstacles sont liés à la particularité de l'enfant. Nous avons vécu une expérience où nous avons dû exclure l'enfant. Les autres enfants étaient mis en danger, les parents des autres enfants ne se sentaient plus totalement en lieu sûr et l'équipe éducative était submergée. J'ai atteint la limite de l'accueil sans aide supplémentaire. La plus grande contrainte selon moi est lorsque l'enfant n'a pas de diagnostic en arrivant dans la structure. Le temps pour que les parents acceptent de mettre en place quelque chose est conséquent. La limite de l'accueil d'un l'enfant aux besoins particuliers est de ne pas mettre en danger les autres enfants. L'accueil doit être bénéfique pour tous les parents et l'équipe éducative ne doit pas rentrer épuiser à la fin de la journée. Accueillir un enfant lourdement handicapé ne serait pas possible car une éducatrice doit pouvoir prendre en charge dans des conditions optimales 4

			enfants de 0 à 2 ans ou 7 enfants de 2 à 4 ans. Nous n'avons jamais été sollicitées pour accueillir des enfants lourdement handicapés. Ils sont pris en charge dans des structures spécifiques. Particularité du Bosquet : nous avons un jardin d'enfants spécialisé, ou nous accueillons uniquement des enfants avec des besoins particuliers. L'intégration à la crèche se fait dans ce cas avec l'éducatrice du jardin d'enfants spécialisé et uniquement durant un certain temps de la journée. Dans l'autre sens, si un enfant de la crèche a des besoins particuliers, nous avons des ressources (savoir-faire) dans la maison pour soutenir l'équipe éducative de la crèche. Le Bosquet a dans son concept l'intégration et l'inclusion, tant que cela reste dans nos possibilités organisationnelles…. Je n'ai pas le souvenir d'avoir exclue un enfant. La situation peut être lourde pour les équipes. Le jardin d'enfants spécialisé est fortement confronté avec l'intégration scolaire. Nous accueillons 8 à 10 enfants par jour avec divers handicaps avec ou sans diagnostic. Nous avons un panel hétérogène. C'est lors de la collaboration entre les professionnels des secteurs que l'intégration commence. Si les professionnels ne sont pas en accord avec le projet de l'enfant, l'intégration ne peut se faire. Je suis convaincue de cet élément-ci. Nous avons une réflexion avec le personnel de la crèche avant l'intégration. Nous amenons le projet avec les objectifs. Ce projet doit avoir un sens pour tous et être clair. Ce n'est pas juste le fait que l'enfant soit à la crèche, si j'ose dire. L'enfant en situation d'handicap va dans un autre contexte et il doit pouvoir en bénéficier. C'est la base et elle est importante. Il doit y avoir le lien entre les professionnels de chaque secteur et l'enfant. Le professionnel de la crèche a un rôle. Il doit comprendre pourquoi l'enfant vient au sein de la crèche et être en accord avec cela. L'intégration ne peut se faire sans cela. Il y a un travail de fond qui est le projet institutionnel. En crèche, il y a énormément de stimuli : les adultes, les enfants, les couleurs. Un éducateur du JES est toujours présent avec l'enfant intégré. Il veille à ce que l'intégration se déroule correctement. Puis, petit à petit, l'éducateur s'éloigne et

			gentiment, l'EDE prend le relai. Il faut toujours réévaluer la situation par exemple en diminuant les heures d'intégration. Le besoin de l'enfant est au centre : « De quoi l'enfant a-t-il besoin pour aller en crèche ? » Quand nous avons répondu à cette question, nous pouvons gentiment sortir l'enfant de sa zone de confort. Si le personnel de la crèche devait intégrer un enfant du jardin spécialisé sans l'accompagnement de l'éducateur du jardin spécialisé, cela serait difficile Nous adaptons avec le personnel de la crèche la journée. Néanmoins, il y a cette dotation que nous devons prendre en compte. Nous sommes axés sur les besoins des enfants. Les EDE sont les premiers à être avec les enfants après le pédiatre. Ils ont un rôle fondamental. Les EDE ne peuvent pas aller plus vite que l'acceptation des parents mais ils ont le quotidien pourtant. Il faut avoir des faits. Nous accueillons chaque année des enfants qui ont été en crèche avant. Le personnel de crèche n'avait plus les ressources. Le réseau est essentiel. Ceci permet d'avoir une ligne conductrice sur les deux lieux de vie différent.
	Non	J K C D E	La crèche est ouverte depuis 3 ans (aout 2015), depuis nous n'avons pas encore eu la possibilité d'accueillir un enfant avec des besoins particuliers mais nous sommes très ouverts à ça. Au sein de la garderie et de la maternelle, nous accueillons des enfants aux besoins particuliers. Pour l'instant je n'ai pas eu de demandes. Mais je suis en poste depuis une année. Nous n'en avons pas eu l'occasion – aucune demande de ce type de placement. Mais nous sommes ouverts à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques. Il faudrait former 1- 2 personnes aux méthodes pour pouvoir offrir un accueil de qualité aux personnes à besoin particulier Besoin de plus de personnel pour offrir de tels prestations

Pathologies		L B N	Les enfants en difficulté sont encore rarement « identifiés » à l'âge de la crèche (0-4 ans). Il y a différente forme d'handicap. Le plus prononcé est le TSA avec diagnostic. La trisomie, l'hémiplégie, le trouble du langage et le retard de développement. Le diagnostic n'a que peu d'importance pour nous, professionnels du JES. Cependant, le diagnostic est bien pour tout ce qui est autour : l'acceptation des parents, l'administration. Dans le groupe, nous travaillons sur le développement de l'enfant. Si nous parlons d'intégration, le diagnostic permet de mettre des mots.
	Retard de langage	A G H	
	Trouble du spectre autistique	A G H I	
	Problème de comportement	G	
	Retard de développement	F G H	
	Retard moteur	F G	
	Trisomie 21	M H	
	Parents et/ou enfants sourds-muets	A L M H	
	Aucun diagnostic posé/Autre	M H	

		I	
Influence des pathologies	Oui	A F M H I	Cela ne se découvre pas forcément à l'âge de 4 mois… mais petit à petit, et nous tentons de trouver des solutions adaptées. Mais évidemment, nous avons aussi des limites… il faut que cela soit gérable en communauté.
	Non	L G	
Besoins		G N	Selon les situations rencontrées, nous devrions avoir du personnel en plus pour mieux accueillir les enfants aux besoins particuliers. Dans les institutions spécialisées et selon la problématique de l'enfant, c'est un quota d'un adulte pour un enfant qui est appliqué. De plus, la crèche étant la première instance pour faire du dépistage, il n'y a souvent pas de mesures appliquées et nous devons avoir l'aval des familles pour intervenir avec des personnes externes à l'institution. Nous sommes donc tributaires des familles, du SEJ (article 13) et des instances externes pour avoir de l'aide. Effectivement, je pense que des besoins, il y en a. Les soutiens sont parmi les finances, le personnel et la formation pour y répondre. Il y a des peurs, de la méconnaissance pour les professionnels de la crèche. Le rôle de la responsable du jardin d'enfants spécialisé est d'informer, de rassurer. Ceci prend du temps, c'est n'est pas atteint en deux minutes. Les parents ont également une place dans l'intégration. Ils doivent être informés de ces actions intégratives au sein de la crèche. La formation est essentielle. Le personnel a besoin d'être nourri et de comprendre pour pourvoir effectuer de l'intégration. Des formations sur le terrain sont un soutien.

			Il faudrait anticiper l'entrée en crèche des enfants aux besoins particuliers. Il est important de recevoir du soutien mais cela ne peut pas se faire six mois plus tard. S'il y a une demande de soutien, celle-ci est justifiée, à mon sens.
	Educatifs	A K F M I	Présence d'un adulte pour un enfant Dû au manque d'autonomie Personnel spécialisé Discussions d'équipe, adaptation quotidienne concernant le développement de l'enfant, prise en charge différente. Objectifs spécifiques en lien avec la difficulté, travail avec le réseau spécialisé de la petite enfance et avec les parents.
	Aménagement	B K E F	Les éléments essentiels pour la prise en charge sont les locaux avec de l'espace. Rampes et ascenseurs
	Familles	A B L F M I	Réunions régulières du réseau autour de l'enfant Mais une des difficultés à l'accueil est lorsque nous observons des comportements interpellant lors de l'adaptation mais que les parents trouvent ces comportements normaux. Certains parents ne sont pas ouverts à entendre. De la collaboration/ de la collaboration Discussions plus nombreuses concernant la « problématique », avec les parents sourds et muets par exemple, tout un travail a été mis en œuvre pour la communication Approcher les parents avec nos observations
	Equipe éducative	A B K E L F	Formations et connaissances approfondies pour l'accueil d'enfants aux besoins particuliers L'équipe a eu une petite réticence au début dans l'accueil d'enfant aux besoins particuliers. C'est la difficulté ou le handicap de l'enfant qui permet de rassurer l'équipe. Lorsque le diagnostic n'est pas encore posé, l'équipe est en souffrance. Epuisement de l'équipe

		M I	Il faudrait former 1- 2 personnes aux méthodes pour pouvoir offrir un accueil de qualité aux personnes à besoin particulier. Rassurer l'équipe, pas de surcroît de travail Des séances d'informations Les choix, les discussions, les idées, les préoccupations, les soucis, etc. Tout a été fait avec leur accord. Mais cela demande un temps considérable ! Formation continue, ressources internes
	Financiers	A K E F H	Personnel en supplément et formations Personnel en supplément Besoin de plus de personnel pour offrir de tels prestations Personnel adéquat Que le surcoût soit reconnu et pris en charge intégralement pour ne plus devoir faire de la recherche de fond privée. C'est un surcoût au niveau de la petite enfance, certes. Mais un investissement pour l'orientation scolaire (donc économie financière en perspective et retour sur investissement à un stade ultérieur)
	Organisationnels	A B K M I	Temps qui doit être dégagé pour les réseaux et les formations Les éléments essentiels pour la prise en charge sont les sous-groupes, la flexibilité structurelle et organisationnelle. Il faut avoir cette finesse et cette souplesse pour adapter, par exemple, la structure temporelle aux besoins de l'enfant. Temps pour les réseaux Du temps de discussion en colloque, beaucoup de temps et de l'adaptation et de la flexibilité par rapport à l'organisation de la crèche (ne pas changer de groupe l'enfant en fonction de son âge mais s'adapter à ses besoins)
	Pédagogiques	A K F M I	Adaptation du concept pédagogique Je pense que chaque éducatrice a dû faire un travail, sur elle-même et sur ses acquis professionnels, d'adaptation. C'est nous qui nous nous sommes adaptées à l'enfant et à ses besoins.
	Matériel	F M	Jeux spécialisés, lits ou chaises adaptés

		I	Les parents ou les intervenantes du SEI nous ont prêté leur matériel (ce qui nous a grandement aidé) mais aucun achat n'a été fait par la crèche. Picto et autres
	Soutien externe	A B K L M I	SEJ, SEI, interprètes de la langue des signes Pour chaque enfant accueilli, nous avons essayé de travailler en réseau : logopédistes, ergothérapeutes, éducatrices spécialisées, physiothérapeutes. L'accueil d'enfants aux besoins particuliers est une grande richesse mais les mesures sont peu présentes. Un moment donné, la bonne volonté de l'institution ne va plus suffire car l'équipe s'épuise selon les situations. C'est un travail lourd. Travailler en réseaux, réunion Conseils et recommandations pour la prise en charge SEI, service de traduction, pédiatre, physiothérapeute
Ressources		A B G L F M H I N	Nous n'avons pas de ressources supplémentaires, contraints de « faire avec les moyens du bord ». Il est toujours dur d'obtenir des aides supplémentaires. Nous en n'avons jamais obtenues. Nous faisons avec les moyens du bord. Nous sommes au-delà des normes d'encadrement du SEJ dans tous les groupes ce qui nous permet d'avoir une petite bouffée d'oxygène pour mettre en place des actions au quotidien. Je fais un certain nombre de remplacement dans les groupes ce qui n'est pas comptabilisé. Le contexte de la structure, tel qu'un loyer bas, nous permet également de mettre l'accent sur les sorties et le personnel. Nous travaillons avec des civilistes ce qui m'a permis de décharger l'équipe de toute taches d'intendance et de permettre à l'équipe d'être avec les enfants. Les ressources sont internes à la structure tel que le travail en sous-groupe, la diminution des tout changement possible, le personnel d'un autre groupe aidant le groupe accueillant l'enfant aux besoins particuliers ou encore je remplaçais. La qualité doit être garantie. Pour maintenir l'accueil de certains enfants, j'ai inscrit les enfants dans le quota en fonctions de leurs compétences et non de leur âge. Parfois, pour un court terme, j'ai inscrit l'enfant en deux places ce qui engendre une place vacante mais ainsi l'accompagnement est de qualité. La perte était faible en fonction du contexte.

			Les groupes verticaux sont une aide. La fratrie de l'enfant concerné peut participer, suivre l'accompagnement et montrer au personnel comme interagir avec leur frère/sœur. Il nous arrive de demander aux parents si le pédiatre peut nous appeler pour en discuter. En effet, si nous appelons nous ne pouvons recevoir des informations à cause du secret de fonction contrairement à si la demande vient des parents. Cette action ne porte pas toujours ces fruits mais c'est un premier pas. Nous avons une nouvelle aide, nous avons mandaté une psychologue. La crèche la paie et elle vient dans les équipes lorsqu'il y a une problématique. Mais c'est la crèche qui a investi. Pourtant, il serait bien d'avoir une ressource externe, une personne qualifiée qui pourrait venir faire des observations, comme sur Lausanne ou Genève. Ce sont des plus grandes villes mais nous pourrions adapter en fonction de Fribourg. Cela serait très bien mais demanderait l'accord des parents sur le fait qu'une personne externe intervienne. Ceci pourrait être inscrit au contrat d'accueil. Actuellement, nous faisons venir cette psychologue pour des questions courantes mais elle ne peut pas intervenir dans les groupes. Elle ne peut rien visionner et les noms sont fictifs pour cause du secret professionnel. Il serait idéal que la psychologue puisse intervenir directement. Tout en gardant ouvert aux parents que nous faisons venir une psychologue pour soutenir l'équipe. Nous devons jouer la transparence. Dans le cas d'un handicap moindre, l'enfant peut rester plus longtemps dans un groupe. Ex : un petit trisomique ne marchant pas encore peut rester après ses 2 ans dans le groupe des 0-2 ans. Dans ce groupe, il n'entraîne pas de supplément de travail pour les éducatrices. Conseils pour la prise en charge d'un enfant sourd Collaboration indispensable avec la famille Informer, conseiller l'équipe éducative Accueil d'un intervenant extérieur, enseignant en langues des signes. Nous n'avons peu de soutien et de ressources parce qu'il nous manque des moyens financiers.

			On apprend avec l'expérience, sur le moment, avec les discussions en réseaux qui sont vraiment très riches de conseils et avec notre imagination et nos idées. Rampe, plus d'espace que dans une autre structure Adaptation du matériel en collaboration avec le réseau Les familles d'enfants sans besoin particulier sont acquises au principe d'inclusion Plus de dotation et formation spécifique Recherche de fond pour couvrir le surcoût par rapport à une structure ordinaire Projets pédagogiques individualisées pour tous Rapports pour enfants à besoin particulier Travail en réseau Tout ceci est possible car La Coccinelle a été fondée en 2006 dans une optique inclusive. Les fondatrices de la structure ont essayé de faire de l'intégration par le biais d'une structure existante, mais c'était difficile à Intégration physique et très limitée dans le temps dans un même lieu uniquement, pas d'échange possible avec l'équipe, pas de possibilité d'interaction pour les enfants. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de partir de zéro, de penser inclusif dès le départ. Nous nous appelons jardin d'enfants intégratif (et non pas inclusif), car cela ne parlait pas au grand public en 2006. Je ne sais pas si la terminologie est vraiment connue actuellement, raison pour laquelle j'hésite toujours proposer le changement de la dénomination du JA. Nous avons différents secteurs qui peuvent être des ressources internes pour la crèche. Il y a le réseau qui a une grande importance. Les personnes présentes, les connaissances et « le chef d'orchestre » ont une influence dans le réseau. Dans le réseau, il y a souvent le pédiatre et le personnel du SEI. L'intégration, ce n'est pas noir ou blanc. Nous essayons d'avoir un seul groupe. Cependant, nous séparons le groupe en deux ou en trois en fonction des besoins de l'enfant. Les besoins de l'enfant sont la locomotive. L'équipe prépare des activités et anticipe. Une des similitudes de la crèche sont les rituels. La journée est très structurée, planifiée. Nous structurons la journée par des photos. Le visuel est une bonne porte d'entrée pour les enfants.

			La collaboration entre les professionnels de la crèche et du jardin d'enfants spécialisé se crée. Il y a une intervision, des regards différents et ces regards sont super importants. Nous avons une réflexion avec le personnel de la crèche avant l'intégration. Nous amenons le projet avec les objectifs. Ce projet doit avoir un sens pour tous et être clair. C'est lors de la collaboration entre les professionnels que l'intégration commence. L'intégration au sein de la crèche nous permet d'avoir des observations : « Comment l'enfant se développe-t-il dans un autre contexte ? ». La dotation est de 2 enfants et demi par éducateur. L'intégration se fait sur un laps de temps, maximum une demie journée. Il faut prévoir les choses en mettant en place des rituels. L'aménagement a 30 à 50% d'influence dans l'intégration selon moi. Les coins ouverts n'offrent pas toujours de la sécurité et des repères mais cela dépend de la problématique de l'enfant. Il y a nombre de couleurs qui stimulent les enfants. Ce sont des éléments essentiels et qui doivent être adaptés. Des formations en pédagogie curative ou HES. Selon moi, il faut s'adapter à chaque situation et poser des objectifs clairs. Les EDE doivent identifier les besoins et les difficultés des enfants. Ils les transmettent aux parents pour ensuite demander un soutien au plus vite. Les équipe des crèches veulent essayer, réussir, ce qui est humain. Mais lors de demandes de soutien, l'équipe est généralement dans « le rush. » Alors elle s'épuise, elle s'épuise parce qu'elle n'a pas les moyens et elle est dans un cercle vicieux. L'importance d'avoir une cohésion d'équipe, être soudée et si cela est possible d'anticiper.
Prestations		L N	Ce sont les parents et l'enseignant en langue des signes qui nous ont sollicitées pour la mise en place de mesures d'aide à la crèche : 1 séance hebdomadaire d'enseignement de langue des signes. L'enfant doit être accueilli dans de bonnes conditions : un plus petit groupe, la dotation. Mais il faut mettre les moyens pour que les professionnels puissent le faire.
	SEI	A B	Utilisation de ses prestations/ Utilisation de ses prestations/ Utilisation de ses prestations

		G D M I	Quel que soit le service, le service le plus amène d'intervenir est le SEI. Cependant, il faut l'accord des parents pour qu'il vienne effectuer des observations dans la structure. Nous avons à plusieurs reprises accueillies le SEI dans la structure pour qu'il effectue des observations. Le SEI fait également des observations au domicile pour voir les différences de fonctionnement. Puis nous avons une rencontre avec la famille, la structure et le SEI. Ensuite, généralement, il y a un suivi de SEI. Lorsque le SEI intervient dans la structure, c'est au détriment des rencontres au domicile. Ils ont un quota de temps d'heure par semaine. Par contre, nous pouvons assister aux rencontres entre la famille et le SEI. Finalement, le SEI intervient le plus souvent au niveau pratique. Les autres instances sont davantage du soutien aux professionnels, aux équipes. Ce sont des lieux dépositoires, administratifs.
	SEJ, article 13	A B G F M H I	Après six semaines, le pédopsychiatre nous signait la demande de soutien supplémentaire pour l'article 13 de la loi. La demande a été déposé et 2ans et demi plus tard, nous n'avions toujours pas de réponse. Je suis dans un groupe de travail avec le SEI, la coccinelle et la FCGF. Nous avons interpellé Mme Demierre pour que les demandes d'article 13 soient traitées plus rapidement. Nous faisons des demandes car dans l'institution, il y a une problématique. Les demandes prennent du temps et de l'énergie, les demandes sont justifiées. Selon le SEJ, les mesures de soutiens sont pour des mesures de soutien auxiliaire. Les mesures ne prennent pas en compte les troubles psychiques et l'accompagnement éducatif. Les mesures de soutien ont pour but de soutenir dans les tâches quotidiennes telles que l'habillage d'enfant hémiplégique, lui donner à manger, le lever de la sieste. Nous avons fait une demande pour avoir une stagiaire en pédagogie curative durant la journée. Le SEJ mettent à disposition des personnes en réinsertion sociale, un stagiaire x ou y. INFRI propose des personnes employées donnant du soutien dans les structures ou les lieux familiale. Malheureusement, les prestations sont hors de prix. Nous nous retrouvons dans

			l'impasse. Lors d'une acceptation de l'article 13, les prestations forfaitaires et temporelles ont diminué de moitié. La demande ne correspondait pas aux besoins du terrain. Possibilité de faire une demande mais il y a trop de temps d'attente pour obtenir de l'aide. Il existe un article de loi qui doit soutenir-aider la prise en charge de l'enfant en crèche. Cependant, il s'agit d'une personne auxiliaire, sans formation et qui assure sa présence que pour quelques heures dans la journée. Donc pour notre demande, crèche ouverte de 6h30 à 18h30, cela n'avait pas été possible. Utilisation de cette prestation Le SEJ ne soutient pas comme l'article 13, dans la loi sur l'enfance et la jeunesse le prévoit, ce qui est réellement un manque !
	SEJ, INTAKE	B G A M	Généralement lorsque j'ai un doute ou une question, je les appelle. Le service ne peut donner que peu d'information pour cause de confidentialité. Je reçois davantage des réponses générales. Les questions concernant les compétences des parents sont rapidement posées et la question de savoir si l'enfant serait mieux dans une institution est vite demandée. Alors le retrait de garde de l'enfant est abordé. Ce que je souhaiterai, c'est avoir des solutions transitoires avant le retrait de garde. Nous sommes dans une zone de gris, il ne faut pas avoir des solutions noires ou blanches. Utilisation de ses prestations
	SESAM	B G M	Nous avons eu des contacts avec eux mais les parents ont en davantage. Dans notre expérience, le diagnostic TSA était tellement avéré que nous avons fait une demande au SESAM pour poser le diagnostic et mettre en place les mesures d'appui. Les parents ont reçu la réponse une année et demi plus tard. Maintenant, le SESAM devrait rendre réponse plus rapidement. Le diagnostic a été posé en début de sa rentrée scolaire. Mais vu que nous avions fait la demande de l'article 13, que les démarches auprès du SESAM étaient déjà en court, l'enfant a pu être en premier lieu intégré à la coccinelle. Pour les institutions, ce service est davantage centré sur l'administratif. Il pose les diagnostics et dès ce moment, il offre des mesures d'appui pour les familles et éventuellement des mesures pour les institutions.

			Je pense que les démarche vont plus vite lorsque l'enfant doit prochainement rentrer à l'école. Utilisation de ses prestations
	Buissonnets	J	
	Office familiale	M	Utilisation de ses prestations
	Education familiale	A	Utilisation de ses prestations
	Justice de paix	B G	Nous avons fait plusieurs fois appel à eux lors de problèmes rencontrés dans la famille, par exemple, des parents en conflit et l'enfant se retrouve au milieu. La justice de paix nous contactait énormément pour savoir comment se comportait l'enfant. Nous devions faire des bilans et des rapports. Puis, elle nous demandait comment se comportait le père et la mère lorsqu'ils venaient chercher leur enfant. Au final, la crèche s'est retrouvé dans une position inconfortable car tous les rapports que nous avions écrits ont été lu par les parents. Nous n'étions pas au courant. A la suite de cette lecture, notre positionnement vis-à-vis des parents a été compliqué. Nous devions encore collaborer avec eux pendant quelques mois. Dans cette situation, les rôles se sont inversés. Nous étions une ressource pour la justice de paix.
Groupe de travail		B N	Je suis dans un groupe de travail avec le SEI, la coccinelle et la FCGF. Ce travail est plus ou moins un lien avec le postulat. Nous avons fait une enquête auprès des structures sur leurs besoins de soutient pour l'accueil d'enfant qu'elles n'ont pas. Nous voulons faire bouger les choses. Nous avons l'impression que les enfants existent dès le moment qu'ils sont scolarisés. Les professeurs voient qu'il y a un problème et les machines se mettent en marche en arrière-plan. Il n'y a rien d'obligatoire d'inscrire son enfant en crèche et nous n'avons aucun moyen. . A la suite de cela, un groupe de travail a été mis en place entre la DSAS, le SEJ et le SESAM pour essayer de trouver des solutions. Apparemment, maintenant, les procédures iraient plus vite par rapport au SESAM. Cependant, en l'occurrence les demandes de l'article 13 sont mises en standby.

			Le groupe de travail est en discussion pour ce qui concerne le flou juridique de la naissance à 4ans. Nous avons lancé le pavé dans la marre en demandant des mesures d'intégration pour les enfants aux besoins particuliers. Cependant, les milieux concernés ne sont pas consultés. Nous ne sommes pas dans ce groupe de travail. Le groupe de travail c'est que le canton. La réalité du terrain risque de ne pas être pris en compte. Dans le groupe de travail de la coccinelle, la FCGF, le SEI, nous avons des connexions avec le grand conseil. C'est aussi dans ce cadre-là qu'un postulat a été déposé. Nous ne voulons pas que l'affaire ou les rendez-vous restent entre DSAS ou la DICS. SESAM et la DICS font partie de l'instruction publique. La DSAS et la DISC sont deux départements différents ce qui prend du temps pour prendre une décision. Les questions, demandes et autres passent d'un département à l'autre. C'est pourquoi nous souhaitons intervenir au niveau politique et que la rencontre avec Mme Demierre ne reste pas sans suite. Nous avançons à pas de fourmis. Je suis pour plus de jardins du type de la coccinelle. Il faut prendre en compte les finances, le personnel et le degré des handicaps accueillis. Tout est lié. Je suis convaincue que d'un côté ou de l'autre, l'intégration est bénéfique pour tous les enfants. L'apprentissage de la différence doit se faire. Néanmoins, certains enfants ont besoin de cette prise en charge spécialisée. Ils ont d'autres difficultés et ils ne prennent pas l'intégration. Ils ont besoin de plus. On aura toujours besoin du spécialisé. Oui il en faut plus de groupes du type de la coccinelle mais en gardant les autres solutions ou options. Je ne suis pas pour l'intégration à tout prix. Le besoin de l'enfant, le contexte, tout doit être pris en compte.